

Un comité de travail révisera le rôle d'évaluation de la CUM

Remboursement possible de taxes aux propriétaires d'unifamiliales

par Bernard Descôteaux

Frappés par de très fortes hausses d'évaluation de leurs propriétés, hausses qui ont atteint dans certains cas jusqu'à 60% les propriétaires de maisons unifamiliales dans les villes de banlieue membres de la CUM pourront recevoir des remboursements de taxes au cours de l'année.

C'est ce qu'a affirmé hier après-midi le président de la Conférence des maires de la banlieue, M. Guy Descary, à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre M. Bourassa et le ministre des Affaires

municipales, M. Victor Goldbloom. Ceux-ci ont fait part aux représentants des maires de banlieue de leur décision de créer un groupe de travail composé de trois personnes en vue d'étudier le rôle d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal.

Ce comité, a expliqué M. Descary, est créé à la demande des maires de banlieue pour tenter de rétablir un plus juste équilibre dans le fardeau fiscal des diverses catégories de contribuables.

Rappelons que le rôle d'évaluation de la CUM a été déposé au cours du mois de novembre alors que la CUM s'appretait à adopter son budget pour 1976. Ce rôle d'évaluation a une grande importance puisqu'il sert à préparer les comptes de taxes qui est le résultat de la multiplication du taux de taxes par la valeur des propriétés taxées. Le rôle d'évaluation est préparé par le Service d'évaluation de la CUM qui doit respecter la Loi de l'évaluation qui spécifie que les propriétés doivent être

évaluées à leur valeur réelle. Règle générale, cette évaluation se fait sur la base de la valeur marchande.

Comble d'infortune pour la catégorie des propriétaires de maisons unifamiliales, la spéculation sur ce type de propriété a fait augmenter au cours des derniers mois leur valeur en flèche. Cette augmentation s'est traduite dans le rôle d'évaluation par des hausses spectaculaires pour certaines villes de la valeur des maisons unifamiliales, alors que pour les duplex et

les multiplex, les hausses étaient beaucoup moins fortes, et presque nulles pour les secteurs commercial et industriel.

Par exemple à Outremont, la valeur des propriétés unifamiliales a augmenté de 48%, de 58% à Beaconsfield, de 59% à Baie d'Urf, de 30% à Saint-Laurent, de 41% à Lachine. Dans chacune des villes, les augmentations pouvaient être encore plus élevées pour les propriétaires puisqu'il s'agit là de moyennes.

Même si dans certaines villes, les auto-

rités ont réussi à maintenir au même taux et même à diminuer le taux des taxes foncières, il en est résulté de très fortes hausses des comptes de taxes pour les propriétaires de maisons unifamiliales et de

Voir page 6: Remboursement

■ Montréal-Nord crée une prime à l'embellissement

— page 3



En 48 heures, le mercure a grimpé de 27 degrés et les Montréalais se sont retrouvés les pieds dans l'eau. Bien que le verglas ait créé des conditions très dangereuses sur les routes, la police n'a rapporté aucun accident grave. A Dorval, les autorités de l'aéroport ont annulé tous les départs et les arrivées jusqu'à 13 heures. Les vols en direction des Etats-Unis ont été rétablis dans l'après-midi et en soirée. Quelques secteurs de la ville ont subi des pannes d'électricité, mais l'Hydro a rétabli le service partout avant la fin de la journée. (Photo Alain Renaud)

Les "ballets roses" de l'Immigration

Le rapport L'Heureux-Dubé blâme la conduite de trois fonctionnaires

par Clément Trudel

Le rapport de la commission d'enquête chargée de scruter les activités des bureaux montréalais de l'immigration, surtout pour l'année 1972, a été déposé hier à Ottawa. Il porte la signature du juge Claire L'Heureux-Dubé et rend compte des audiences qui s'échelonnent du 23 avril 1974 au 19 août 1975.

Ce rapport qualifie de "très répréhensible" la conduite du fonctionnaire Victorin Bellemare et "d'imprudente", celle des employés Gaston Therrien et René Primeau. Des mesures disciplinaires devraient être prises contre ces trois personnes, estime le juge L'Heureux-Dubé qui suggère plutôt une "réprimande" quant à Primeau.

Déclenchée par un épisode qui a été qualifié de "ballets roses" de l'immigration fédérale à Montréal — des employés avaient eu des rapports sexuels avec des candidates à l'immigration — cette enquête a débouché sur une étude complète des conditions d'exercice de la fonction d'agent d'immigration ou d'enquêteur spécial. Le commissaire L'Heureux-Dubé recommande au gouvernement fédéral d'établir un programme de formation pour son personnel et pour les recrues: programme efficace, rigoureux et élargi qui pourrait avantageusement s'inspirer des normes en vigueur aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Entre autres recommandations, il y a celle de constituer une section spéciale pour les candidats à l'immigration qui sollicitent le statut d'hommes d'affaires. Une autre suggestion porte sur le renforcement des moyens de détection et l'amélioration des moyens d'enquête.

Le rapport retient l'idée d'établir l'obligation du visa obligatoire et délivré dans les pays réputés pour fournir le flot de l'immigration illégale au Canada; encourage la généralisation des programmes d'aide juridique accessibles aux candidats

éligibles à la citoyenneté canadienne (deux expériences ont été mises en route, à Malton et à Dorval); voudrait que soient accrédités d'une manière ou d'une autre les conseillers en immigration, pour éviter que ne se renouvellent des cas d'exploitation d'étrangers désireux de s'établir au Canada; souhaite que le Canada collabore avec certains pays dans le but de démasquer des organisateurs et des intermédiaires qui ont déjà fait montre d'un esprit d'invention phénoménal pour contourner les lois canadiennes.

La commission d'enquête voudrait aussi protéger les droits des travailleurs temporaires admis au Canada, en pensant à des sanctions contre les employeurs qui ne se conformeraient pas aux accords.

Si le rapport L'Heureux-Dubé est agréé par le ministre fédéral de l'Immigration et de la Main-d'œuvre et par le cabinet, on pourrait être témoin d'une modification de la carte d'assurance sociale. Il s'agirait d'indiquer si le détenteur de la carte a, ou non, le droit de travailler au Canada, ce qui aurait pour effet de décourager les "clandestins" qui malgré tout, se glissent aux ports d'entrée.

Le rapport lui-même couvre 176 pages. Les annexes, plus de 130 pages. La commission a entendu 392 témoins et les notes sténographiques couvrent 97 volumes. 407 des dossiers soumis par le ministère, dans le mandat d'enquête, ont été jugés pertinents par la commission qui a morcelé ces dossiers en trois catégories.

La première tranche des dossiers (56) touche surtout des affaires sexuelles, parfois scabreuses (deux parties de témoignage ont été sujettes au huis clos). Sur 32 de ces dossiers toutefois, la commission ne retient pas de preuve. Quant à l'ex-fonctionnaire L. Doiron, congédié en juin 1973 après avoir avoué sa participation à plusieurs affaires, alors qu'il était chargé des dossiers d'immigrants anti-

laisses pour la plupart, le congédiement fut amplement justifié, note le commissaire.

Il n'en va pas de même toutefois de l'ex-fonctionnaire Brian Purdon, congédié lui aussi en 1973 pour avoir fourni à Me Stephen M. Byer une liste de candidats à l'immigration. Une réprimande aurait suffi à l'endroit de M. Purdon.

Le fonctionnaire Georges-Etienne Desrochers, selon le rapport a "abusé de sa fonction" pour avoir des rapports sexuels avec des femmes ayant affaire au ministère. Il ne pouvait en conséquence évaluer avec impartialité les dossiers de ces candidates et enfreignait à la fois le code d'éthique professionnelle et les règles de conduite du fonctionnaire de l'Etat (la commission fait siennes les dispositions d'un code d'éthique en vigueur depuis la fin de 1973 pour les fonctionnaires fédéraux, soit à une période tardive par rapport aux événements qui ont été énumérés au mandat de la commission).

La deuxième tranche des dossiers a trait aux pseudo-hommes d'affaires. La troisième tranche traite d'un bureau de consultants: Service d'immigration Visa canadien dont "l'âme dirigeante" était l'avocat montréalais Stephen M. Byer qui contournait par cette agence les règlements du Barreau prohibant la sollicitation de clients. Ce service d'immigration utilisant sur ses cartes d'affaires l'emblème de la feuille d'érable rouge était propre à tromper la clientèle immigrante et à créer la confusion en général, face aux services offerts par le gouvernement aux immigrants.

Pour étayer sa recommandation d'améliorer la formation du personnel qui a charge des dossiers d'immigration, le commissaire cite le fait que le tiers seulement des visiteurs de mauvaise foi ont pu être détectés et que les fonctionnaires évaluant les "hommes d'affaires" man-



Claire L'Heureux-Dubé

quaient totalement des notions élémentaires, juridiques et commerciales, sur l'enregistrement des raisons sociales ou autres aspects où ils se sont fait leurrer.

Voir page 6: "Ballets roses"

L'armée sud-africaine restera à la frontière namibienne de l'Angola

LE CAP (d'après Reuter et AFP) — L'Afrique du Sud a reconnu hier que vingt-neuf de ses soldats avaient été tués au cours des combats en Angola et a annoncé que ses forces demeureraient "dans la région frontalière de l'Angola" jusqu'à ce qu'elle ait obtenu l'assurance que la frontière du Sud-Ouest africain (Namibie) ne sera pas menacée.

Prenant la parole devant le Parlement, le ministre de la Défense, M. Pieter Botha, n'a fait aucune allusion à un repli des forces sud-africaines d'Angola signalé au cours du week-end.

En dépit des morts, les forces sud-africaines ont remporté la plupart des batailles qu'elles ont livrées et fait des prisonniers de guerre, notamment des Cubains, a-t-il dit.

La déclaration de M. Botha était la première communication officielle faite par le gouvernement au Parlement sur la question angolaise.

"Si nous sommes attaqués, nous répondrons avec efficacité. Dans le passé, nous avons répondu à l'aide de faibles effectifs. Si nécessaire, nous le ferons avec des forces plus importantes" dans l'ave-

nir, a souligné le ministre de la Défense.

L'intervention de l'Afrique du Sud en Angola répond à son souci d'assurer le maintien d'une Afrique australe indépendante et libre, a-t-il dit, rendant hommage à l'armée qui "a ajouté un fier chapitre à l'histoire militaire de l'Afrique du Sud."

Sans fournir de précision sur les effectifs sud-africains, il a précisé que les victimes sud-africaines avaient été tuées entre juillet 75 et le 23 janvier 1976.

Le ministre de la Défense a précisé que la présence effective de troupes sud-africaines en Angola se limiterait désor-

mais à la "poche" frontalière qui entoure le complexe hydroélectrique en construction à Ruacana-Calueque (à 45 km de la frontière en territoire angolais) ainsi qu'à une étroite bande de territoire au nord du fleuve Cunene.

Sur ce territoire, à Chitato et à Calais, se trouvent des camps de réfugiés angolais que l'armée sud-africaine a pris sous sa protection. M. Piet W. Botha a déclaré à cet égard qu'une telle opération d'hébergement de réfugiés de toutes races en territoire angolais est indispensable, non

Voir page 6: Angola

au sommaire

■ Le froid grandit entre les minorités francophones et Ottawa

— page 2

■ Saint-Vincent-de-Paul négocie avec le comité des détenus

■ Morgentaler en liberté provisoire

— page 3

■ Ottawa et le déficit olympique: un éditorial de Claude Ryan

— page 4

■ La politique culturelle de Mme Sauvée: une analyse de Michel Roy

— page 4

■ La prison des Patriotes: un commentaire de J.-C. Leclerc

■ Un avant-goût: la CEQ prend l'école en main, jeudi

■ L'ultimatum de Parent, un simple bluff?

— page 14

Veto américain au Conseil de sécurité à la résolution sur le problème palestinien

NATIONS-UNIES (AFP) — Un veto américain a empêché lundi soir le Conseil de sécurité de proclamer pour la première fois le droit des Palestiniens, en tant que nation, à fonder un Etat: Neuf pays, dont la France et le Japon, avaient voté en faveur d'une résolution en ce sens qu'avaient parrainée les membres non alignés du Conseil (Bénin, Guyane, Pakistan, Panama et Tanzanie) auxquels s'était jointe la Roumanie. En raison de leur opposi-

tion doctrinale aux résolutions antérieures du conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, la Chine et la Libye n'ont pas participé au vote.

La Suède, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont abstenues en invoquant notamment le fait que le Conseil avait rejeté un projet d'amendement britannique qui tendait à proclamer que les résolutions du Conseil 242 de 1967 ne sauraient être rendues caduques par le texte qu'adopterait

le Conseil.

Il était significatif que le représentant des Etats-Unis, M. Daniel Moynihan, ait déclaré, après avoir émis son vote négatif, que ce dernier ne devait pas être compris "comme une manifestation d'antipathie vis-à-vis des aspirations des palestiniens". M. Moynihan a rappelé aussi que durant les travaux du conseil, des "suggestions positives" avaient été faites dont il importerait, dit-il, de tenir compte lors-

que les Etats-Unis "persévéreront dans la recherche de la paix".

Le veto américain était attendu. Il avait été promis par l'administration Ford à Israël dans une tentative de parer à la situation politique créée par la présence de l'O.L.P. à la table du Conseil de sécurité en tant qu'invitée officielle. En outre, les Etats-Unis, pas plus qu'Israël, ne tenaient à voir le Conseil de sécurité devenir un ca-

Voir page 6: Débat palestinien

JEUDI
29 JANVIER
RETENEZ
L'EDITION SPECIALE
du DEVOIR
PERSPECTIVES
ECONOMIQUES 76

No 1281 - 26 janvier au 1er février 1976

L'EXPRESS

- Le débat sur "La tentation totalitaire"
- La technique Moon
- Liban, un pays en otage
- Le sexe! Mais où est le Christ?
- Dieppe: des patrons à coeur ouvert
- Les Dents de la mer

"Une question de vie" — I

Le froid grandit entre Ottawa et les minorités

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat a beau subventionner assez largement la nouvelle Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), née en novembre dernier à Ottawa, il ne semble pas pouvoir trouver facilement le chemin de son cœur. La route est fermée par une querelle de structures, insignifiante à première vue pour le profane mais qui, selon les minorités de langue française, serait une "question de vie".

Affairé par le ronron technocratique qui l'accompagne et par l'indifférence collective qui entoure le plus souvent le sort des francophones hors du Québec, ce différend passe en outre inaperçu.

Il n'en est pas moins original: pour une fois ce sont les administrés qui réclament une centralisation des pouvoirs au niveau gouvernemental, et le gouvernement qui prêche la remise du centre de décisions "aux mains des communautés". On en perd son latin contestataire des dernières années.

La décentralisation, c'est le style d'administration de l'avenir, d'expliquer le sous-secrétaire d'Etat, M. André Fortier, lors d'une entrevue accordée au DEVOIR, la semaine dernière. La décentralisation, c'est une décision politique d'Ottawa qui veut diviser et éloigner les groupes minoritaires entre eux au moment même où ils relèvent la tête et découvrent la solidarité, rétorque un peu plus tard le

président de la nouvelle Fédération, M. Hubert Gauthier, de Winnipeg. Depuis 1973 déjà, Ottawa joue sur les nerfs des minorités francophones en modifiant ses organigrammes en ce qui les concerne. Comme le relevait en novembre le rapport du "groupe de travail sur les minorités de langue française", la priorité accordée à ces groupes lors de l'euphorie de 1969 a baissé d'un cran en 1973.

La Direction de l'action socioculturelle, créée à l'intention exclusive des minorités linguistiques, et relevant directement du sous-secrétaire d'Etat adjoint responsable des politiques de bilinguisme se voit soudain transformée en un "programme des groupes minoritaires de langue officielle". Qui plus est, ce programme se retrouve, à travers un amas hétérogène de plusieurs autres programmes, à l'intérieur d'une direction plus large, celle de la Citoyenneté.

Le rapport de 1975, fruit de près d'un an de travail et d'audiences publiques, fait le procès de ce changement de structures et propose la désignation d'un sous-secrétaire d'Etat adjoint, exclusivement responsable des minorités francophones, et flanqué d'une direction dont l'équipe de fonctionnaires servirait de noyau central de coordination des politiques d'assistance technique, financière, professionnelle aux minorités sur les plans national, régional et local.

Dans un premier temps, M. Hugh

Faulkner avait accueilli assez fraîchement ces propositions, tout en se disant ouvert à la discussion. Il promet désormais une réponse avant le 31 mars, réponse dont on ne cache pas les grandes lignes chez le sous-secrétaire d'Etat.

M. Faulkner, et avec lui M. Fortier, s'apprêteraient à relever le "programme des groupes minoritaires de langue officielle" en le sortant de la Direction de la Citoyenneté et en le rapportant directement à un sous-ministre adjoint qui ait cependant d'autres préoccupations que les minorités francophones.

Ce sous-ministre n'aurait cependant qu'une mission très générale de planification et de coordination, dont le "dialogue" avec la nouvelle Fédération qui servirait en quelque sorte d'organisme consultatif.

Mais les véritables décisions, significatives pour les francophones, se prendraient aux niveaux régional et local. "Le secrétariat d'Etat devrait livrer davantage ses programmes aux communautés elles-mêmes et non pas à partir de bureaucrates qui travaillent derrière le papier à Ottawa", insiste M. Fortier pour qui ce principe est sacré et qui semble imputer une bonne part des malaises des dernières années au grand mal centralisateur.

Tout en reconnaissant que les bureaux régionaux et locaux du secrétariat d'Etat manquent d'agents francophones ou tout simplement bilin-

gues, il s'engage à remédier rapidement à cette situation. "L'animation régionale et locale, j'y crois."

"La seule chose que ne peuvent faire les régions, poursuit-il, c'est la planification. Mais si la Fédération des francophones hors Québec se consolide et représente réellement les francophones, nous aurons des contacts avec elle au plus haut niveau dans le ministère pour parler d'évaluation, de planification et d'orientation pour l'avenir."

A première vue, ce discours semblerait fait pour plaire à la nouvelle Fédération à laquelle le secrétariat d'Etat a déjà accordé, pour ses trois premiers mois d'existence, deux subventions totalisant \$33.500.

Tel n'est pas le cas. "Ils peuvent garder leur solution", affirme catégoriquement Hubert Gauthier, président de la Fédération, fonctionnaire manitobain du ministère de l'Éducation, en exhibant une lettre où M. Fortier la définissait déjà dans ses grandes lignes vers la mi-janvier.

"Là où est l'argent, là est le pouvoir, tranche-t-il. On dirait qu'Ottawa veut en finir une fois pour toutes avec les minorités en leur donnant encore des fonds, bien sûr, mais en les divisant de façon telle qu'elles continuent à végéter chacune chez elle en s'occupant à des programmes sans importance."

L'immensité du territoire où se dispersent les minorités milite selon lui

en faveur de la centralisation, peu importe les théories de management moderne dont peut rêver le secrétariat d'Etat. Selon le recensement de 1971, faut-il rappeler, le Canada compte à peine un million et demi de citoyens d'origine française hors du Québec et encore, le tiers d'entre eux ne savent plus le français.

A l'exception du Nouveau-Brunswick (plus de 200.000 parlant français) et de l'Ontario (près de 500.000) où ces populations sont assez concentrées, les groupes francophones se retrouvent par grappes, à des distances parfois impressionnantes les uns des autres, notamment dans les Prairies.

"Remettre le pouvoir de distribuer les subventions et d'approuver les programmes à des groupes aussi disséminés, c'est tout simplement diviser pour régner", commente de façon assez amère Hubert Gauthier qui promet que la Fédération trouvera les moyens de s'opposer immédiatement à la nouvelle structure, dont M. Faulkner a promis de rendre publiques les grandes lignes avant le 31 mars, après "consultation avec les organismes les plus concernés".

Le dialogue commence à peine, et ressemble déjà à une rupture. "A croire que nous-mêmes, M. Faulkner et ses fonctionnaires ne parlons plus le même langage, ce qui expliquerait cette incompréhension volontaire à laquelle il semble que nous nous heur-

tons", écrit l'exécutif de la Fédération à un communiqué du secrétariat d'Etat.

L'organisme s'étonne en outre du fait que les générosités gouvernementales semblent liées à la réalisation des politiques de décentralisation. "A l'heure des restrictions budgétaires, il apparaît que ce sont encore les minorités francophones qui font les frais d'une politique onéreuse de décentralisation; cette politique grève de façon constante le budget attribué à un bilinguisme qui n'est en fait qu'institutionnel."

Au-delà des structures, c'est en effet toute la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral que la nouvelle Fédération conteste, avec une vigueur qui ressemble à celle de certains milieux anglophones, même si les raisons en sont largement différentes.

Nourrie par Ottawa, la Fédération peut-elle se permettre d'adopter un style apparenté à l'action politique sans risquer d'y perdre ses subventions? "Dans quelques années, les mouvements actuels pourront atteindre à l'autosuffisance, répond Hubert Gauthier, et ils y tendent déjà. En attendant, le gouvernement de M. Trudeau est bien placé pour savoir que notre existence est garante de la crédibilité de ses politiques d'unité nationale."

Demain: les minorités francophones contestent les politiques de bilinguisme

le congrès de leadership du PC

Un congrès provincial

Les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse avaient organisé un congrès à Halifax pendant le week-end, pour donner la chance aux militants de se prononcer notamment sur la façon dont le chef actuel s'est acquitté des quatre premières années de son mandat. D'autre part, douze candidats au leadership national du parti avaient accepté l'invitation de s'adresser aux délégués conservateurs néo-écossais. La cabale s'est faite intense et les délégués se sont vraiment fait tordre le bras. Plus encore, le débat sur le rejet de M. Leonard Jones ainsi que la présence de MM. John Diefenbaker et Robert Stanfield, ont contribué à polariser toute l'attention des militants sur la course au leadership. C'est à travers cet imbroglio politique que le chef provincial, M. John Buchanan, s'est fait plébisciter.

Un moratoire sur le social

Une campagne au leadership qui comporte un aussi grand nombre de candidats est susceptible d'engendrer un minimum d'idées originales et inédites. Ainsi, le candidat Brian Mulroney aura été le premier à proposer un moratoire de cinq ans ayant pour but de geler tout projet de législation sociale. Parlant à Ottawa, M. Mulroney a par ailleurs émis l'opinion que le gouvernement devrait s'efforcer de signer des contrats de travail beaucoup plus restrictifs avec les travailleurs de la fonction publique. Enfin, M. Mulroney estime que le gouvernement dilapide les fonds publics en versant des allocations familiales même à ceux qui jouissent de salaires élevés.

Jones se défendra à l'extrême

C'est essentiellement à cause du député indépendant de Moncton, M. Leonard Jones, que le congrès provincial des conservateurs de la Nouvelle-Ecosse a tourné en véritable procès du comportement des dirigeants nationaux du parti. Longuement applaudi par les congressistes, M. Jones a indiqué sa ferme intention d'exiger des "explications complètes et détaillées" sur la décision du comité national du congrès de rejeter sa candidature. Il a également fait savoir qu'il n'entend aucunement renoncer à être candidat au congrès d'Ottawa. La combativité de M. Jones s'inspirait largement de l'appui que lui a témoigné publiquement M. Diefenbaker pour qui la décision de rejeter le député indépendant de Moncton est injustifiée. Selon M. Diefenbaker, le parti ne peut pas, au nom du bien commun, demander à chaque membre de penser et de s'exprimer de la même façon, en présence d'enjeux qui impliquent tout le pays. Quant à la décision de rejeter la candidature de M. Jones aux élections générales de 1974, M. Diefenbaker en attribue la responsabilité à une "faction élitiste" et il estime que telle attitude hypothèque l'avenir du parti.

Politiques de "courage"?

Devant les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse en fin de semaine, M. Claude Wagner a tracé les lignes de force du programme politique qu'il se propose de réaliser une fois élevé aux fonctions de premier ministre: il ne tolérera pas de fortes concentrations de pouvoir au sein des entreprises non plus que dans le syndicalisme; il dira non aux grèves sauvages dans la fonction publique; tout en partageant les objectifs du bilinguisme, il entend y arriver avec "compassion et réalisme"; il luttera contre l'inflation par des coupures dans la bureaucratie, dans les dépenses des sociétés de la Couronne et dans les programmes sociaux; il implante le "travail annuel garanti" et rejettera le revenu minimum garanti. Il s'efforcera d'établir de meilleures relations entre Ottawa et les gouvernements provinciaux.

Heward Graftey constate

La campagne du candidat Heward Graftey a débuté très tôt, l'autisme dernier. De fait, il a été le troisième à s'inscrire. Voilà qui, semble-t-il, n'est pas garant de succès. En prévision de son passage à Fredericton en fin de semaine, il avait organisé une rencontre avec les délégués conservateurs de cette province qui participent au congrès d'Ottawa. Mais M. Graftey devait alors connaître l'une des heures de la géhenne réservée aux hommes politiques. Un seul délégué s'est présenté et cela avec une heure de retard. Le député de Brome-Missisquoi s'est dit "très bouleversé" et a attribué l'erreur à son organisation qui avait omis d'indiquer l'heure de la réunion sur l'avis de la convocation.

Moins d'oppression et de taxes

Deux candidats au leadership se trouvaient dans l'est du Nouveau-Brunswick en fin de semaine pendant qu'une dizaine de leurs collègues continuaient à tordre les bras des délégués qui participaient au congrès de leadership du parti provincial de la Nouvelle-Ecosse. Dans l'une des réunions qu'il a présidées, le député de York-Simco, M. Sinclair Stevens, a expliqué que le conservatisme veut dire moins d'oppression gouvernementale et moins de taxes. Il a par ailleurs indiqué son opposition à la nationalisation d'entreprises privées ainsi qu'à la création de sociétés de la Couronne. Pour sa part, le député de Rocky Mountain, M. Joe Clark, s'est employé à fustiger les politiques administratives du gouvernement Trudeau. A titre d'exemple, il a rappelé que de petites entreprises de l'Alberta ont dû se laisser acheter par les multinationales parce que le gouvernement les avait injustement accablées de taxes.

Les prévisions de l'Hydro sont dépassées

A froid record, consommation record

par Gilles Provost

Lorsque le mercure est descendu à -32 degrés C. vendredi dernier, l'Hydro-Québec a dû faire face à une demande d'électricité sans précédent et supérieure à ses prévisions, au point qu'elle a dû jeter toutes ses centrales dans la mêlée, couper le courant chez tous les abonnés qui possèdent un contrat interruptible et même se prévaloir de clauses d'ur-

gence pour interrompre les exportations d'énergie vers le Nouveau-Brunswick, les États-Unis et l'Ontario. Par contre, le personnel de l'Hydro-Québec prend le ciel à témoin que ce sont vraiment des difficultés techniques qui ont privé d'électricité pendant 10 à 20 heures plusieurs centaines de familles de la région de Repentigny, au plus fort de la

vague de froid. Dérégulé par le froid, un disjoncteur coupait le courant sans raison et il a fallu le réparer dans des circonstances "peu ordinaires".

Pour revenir à la consommation d'électricité, l'Hydro-Québec indiquait hier une "pointe" de consommation de 12601 mégawatts sur son "réseau principal". Ce chiffre, cependant, n'est ni officiel ni complet: il n'inclut ni la consommation d'électricité de l'Abitibi dont le réseau indépendant est alimenté par des centrales sur l'Outaouais supérieur, ni la région du Saguenay.

Comme la consommation de ces deux régions représente environ 6% de la demande du réseau principal, on peut en conclure que la demande provinciale totale des abonnés de l'Hydro-Québec devait être voisine de 13.370 MW malgré toutes les coupures indiquées plus haut.

Or, les dernières prévisions de l'Hydro-Québec, celles de mai 1975, indiquaient que la demande maximale de cet hiver, sans interrompre le courant chez les clients, serait d'environ 13.000 MW pour l'ensemble du réseau provincial.

En d'autres termes, si on évalue conservativement les coupures à 200 MW (en se basant sur les journées froides du mois dernier), on peut conclure que la demande provinciale de vendredi dernier a dépassé les prévisions d'environ 600 mégawatts. En d'autres termes, il aurait fallu rajouter une centrale de la taille de celle de Carillon, près de Montréal.

Ces chiffres, évidemment, ne tiennent pas compte des industries qui produisent leur propre électricité au Québec. C'est le cas de la compagnie Al-

can, par exemple. Le potentiel de "l'électricité privée" de toute la province n'est nullement négligeable puisque les centrales "privées" représentent ensemble une puissance équivalente au cinquième du réseau de l'Hydro-Québec.

Cela permet évidemment des échanges d'énergie entre la société d'Etat et les compagnies privées.

Ce sont ces échanges et l'existence de réseaux non reliés au reste du Québec qui compliquent la tâche des journalistes qui veulent analyser les statistiques de l'Hydro-Québec.

Pour prendre un exemple concret, Le Devoir "démontre", il y a environ trois semaines, que les prévisions de l'Hydro étaient systématiquement "gonflées" par rapport à

la réalité. Depuis lors, le directeur de la planification de l'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, a montré que cette conclusion provenait de données officielles, certes, mais incomplètes et imprécises.

Non seulement M. Bourbeau a donné au Devoir un véritable cours sur les méandres de la prévision, mais, pour prouver sa bonne foi, il a même remis le dossier complet le plus récent sur les prévisions de la demande au Québec.

A chaque année, l'Hydro refait ses prévisions pour les 15 prochaines années. M. Bourbeau a remis toutes ces prévisions successives au Devoir en précisant: "Trouvez-en une autre entreprise, qui accepte de faire connaître aussi en détail ses prévisions à 15 ans de distance!"

Une inauguration surprise à Manic

par Gilles Provost

A la surprise de l'Hydro-Québec, c'est demain que le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Jean Cournoyer, "inaugurera" officiellement la centrale de Manic-3 (encore inachevée) en présence de nombreux journalistes invités spécialement par M. Cournoyer et transportés gratuitement sur les lieux dans un avion du gouvernement.

Le 15 décembre dernier, lorsqu'on a mis en service la première des quatre turbines de cette centrale, l'Hydro-Québec avait simplement émis un court communiqué pour signaler l'événement. On avait alors indiqué privément que l'inauguration officielle n'aurait lieu qu'au moment où tous les travaux seraient terminés, comme c'est l'usage à l'Hydro-Québec. On se promettait d'inaugurer simultanément Outardes II, ce qui aurait été le point final du vaste projet de la Manicouagan.

Hier, le secrétaire de M. Cournoyer, M. Laurent Huot, a expliqué au DEVOIR que le communiqué du 15 décembre résultait d'une "erreur". Ce n'était, a-t-il expliqué, que le début des tests pour vérifier si tout fonctionnait bien. "A deux reprises, déjà, des transformateurs ont sauté et on voulait s'assurer que tout était en ordre avant d'inviter les journalistes", a-t-il dit.

M. Huot a même expliqué que l'Hydro-Québec veut faire un "gros show" avec cette inauguration et ce serait pourquoi on a décidé de faire venir le plus grand nombre possible de journalistes avec M. Cournoyer. Si les journalistes ne montent pas dans l'avion de l'Hydro, c'est simplement par manque de place, paraît-il.

Un haut fonctionnaire de l'Hydro-Québec a toutefois donné une version très différente: "à chaque année, a-t-il raconté, le directeur général de la construction de l'Hydro, M. Monty, organise une visite des chantiers à l'intention des commissaires et de la haute direction de l'Hydro-Québec afin qu'ils soient informés de la marche des travaux. C'est ce qui s'est produit encore cette année et, normalement, c'est une simple visite de ce genre qui devait avoir lieu ces jours-ci."

Par la suite, toutefois, M. Monty devait apprendre avec surprise que M. Cournoyer avait décidé d'être lui-même du voyage, qu'il avait pris l'initiative d'inviter une meute de jour-



Jean Cournoyer

Québec de payer les frais de voyage des journalistes. Finalement, il a renvoyé Le Devoir au bureau de M. Cournoyer.

St-Vincent-de-Paul négocie avec le comité des détenus

par Jean-Pierre Charbonneau

Tandis que parvenait une autre lettre de menaces par l'intermédiaire du reporter Claude Poirier hier midi les négociations se sont poursuivies entre le comité des détenus et les autorités du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul. Le directeur de la maison, M. Marcoux, a rapporté progrès.

Par ailleurs, à l'Institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines, rien n'a évolué. Les détenus attendent toujours une réponse du Solliciteur général du Canada à leur demande de médiation par la Ligue des droits de l'Homme de Montréal.

Depuis près de trois semaines, les détenus des deux pénitenciers fédéraux font grève pour protester contre leur conditions générales de détention. La situation a pris un tournant dramatique la semaine dernière lorsque des anciens détenus ont entrepris de faire pression à leur manière sur les autorités, menaçant la population de représailles sanglantes.

Mercredi soir, deux anciens motards ont été tués en tentant d'aller déposer une bombe au terminus d'autobus Voyageur. Depuis d'autres ex-détenus ont annoncé par voie de communiqués qu'ils prenaient la relève. Les auteurs des menaces qui agissent jusqu'à maintenant sans l'approbation des comités de détenus des deux pénitenciers, ont donné aux autorités de l'Institut Laval de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'à aujourd'hui pour agir et faire connaître le déroulement des négociations.

Utilisant le reporter Claude Poirier de la station de radio

CJMS comme boîte aux lettres, un groupe d'ex-détenus a fait parvenir hier un nouveau message. Voici le texte du communiqué récupéré par M. Poirier dans une boîte téléphonique à l'angle des rues Iberville et Mason.

"La Relève
"Attention. Nous sommes conscients. Les négociations ont débuté au pénitencier et nous sommes satisfaits. Nous sommes aussi conscients que les détenus ne sont pas favorables à notre façon d'agir mais cette façon d'agir est la seule qui puisse aider leur cause. Mais mardi le 27 comme prévu, si nous ne sommes pas mis au courant des résultats de ces négociations, ça ira mal. Nous connaissons les belles promesses de Marcoux qui depuis des années emploie des procédés très criminels que les détenus ont pu faire dans leur vie. Nous profitons aussi de l'occasion pour déplorer que certains individus profitent de ce conflit pour se venger des autorités pénitenciaires. La Relève veut simplement continuer la cause des victimes de la rue Berri et la prochaine fois ça sera deux fois pire. C'est la population québécoise qui en souffrira, pas les détenus. La relève pour les détenus. (Nous sommes sérieux pour demain).
"signé Des ex-détenus."

Ce communiqué, comme les quelques autres diffusés depuis vendredi, a été remis aux enquêteurs de la police de la CUM. Ceux-ci pensent qu'il pourrait y avoir un lien entre ces communiqués, la mort d'anciens membres de la bande des

Popey's et l'emprisonnement récent d'un autre membre de ce groupe pour dix ans à Saint-Vincent-de-Paul.

Quoi qu'il en soit, le directeur de l'Institut Laval, M. Marcoux, a déclaré au DEVOIR hier que les pourparlers avec les détenus avaient progressé. En présence d'un médiateur, Me Robert Sachetelle, de l'Assistance juridique, les deux parties se seraient entendues sur quelques-uns des 27 points en litige.

M. Marcoux espère qu'aujourd'hui, les discussions permettront d'achever l'étude des questions en suspens afin que dans les prochains jours un référendum puisse être organisé auprès de tous les détenus de l'Institut Laval.

De leur côté, par l'entremise d'un autre message transmis à Claude Poirier, les détenus voudraient que les journalistes puissent avoir accès au pénitencier afin de pouvoir rendre compte de ce qui se passe à l'intérieur.

Si...

ou

OXFAM

BILINGUISME FONCTIONNEL

CARREFOUR

Programme spécial d'anglais avancé

Séances d'hiver 1976

Commencement le 3 février 1976

10 semaines - 30 heures - \$45.00

(Frais d'inscription: \$5.00)

Programme: chaque mardi soir de 6:00 à 9:00 p.m.

Tests de classement:

jeudi 29 janvier de 5:00 à 7:00 p.m.

salle 241



CENTRE VILLE

Heures d'offices

Lundi au vendredi de 9 h 00 à 5 h 00

Samedi de 9 h 00 à 5 h 00

1441, rue Drummond

949-5331, poste 723

Programme d'été pour étudiants de toutes nationalités

INSTITUTION D'ÉTÉ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE

DU 20 JUIN au 6 AOÛT

Anglais intensif — Orientation du Collège

Culture et évolution américaines

Ohio Dominican College

1216 Sunbury Rd., Columbus, Ohio 43219 U.S.A.

Co-éducationnelle — Arts libéraux —

Accréditation complète.



COURS DE FINE CUISINE

par Henri Bernard

professeur chef cuisinier

Bases et recettes

fondamentales en

9 leçons, 1 par semaine

débutant les 2, 3 et 5 février 76

Renseignements

Prospectus

843-6481

2015 de la Montagne

410, Montréal

Métro Peel.

Institut Culinaire Henri Bernard

détenant un permis d'enseignement de culture personnelle



Le Dr Morgentaler à la sortie du palais de justice.

(Photo Alain Renaud)

Le Dr Morgentaler en liberté provisoire

par Clément Trudel

Le Dr Henry Morgentaler est en liberté provisoire. Il a signé hier une promesse de se présenter au Palais de Justice de Montréal le 1er mars pour être informé de la date de son "nouveau procès" dans l'affaire Parkinson. Le ministère public ne s'est opposé d'aucune façon à cette remise en liberté qui fait suite à une ordonnance signée par le ministre fédéral M. Ron Basford et transmise au juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes.

C'est avec célérité qu'ont été accomplies les formalités de cette remise en liberté. Quinze minutes devant le juge en chef, Court délai pour attendre la transcription officielle du texte du juge autorisant la remise en liberté de l'accusé et signature de la promesse, par le justiciable, d'être disponible chaque fois que la justice requerra sa présence.

M. Morgentaler, âgé de 52 ans, avait été

accusé d'avoir pratiqué un avortement illégal sur Mlle V. Parkinson, étudiante jamaïcaine, le 15 août 1973. Au terme du procès, le jury rendait un verdict de non culpabilité, mais la Couronne interjeta appel. Le tribunal d'appel du Québec, suivi en cela par la Cour suprême du Canada (26 mars 1975) cassait le verdict d'acquiescement et renvoyait au juge Hughes le dossier afin que sentence soit prononcée.

C'est donc le cas Parkinson qui devrait être de nouveau soumis à l'attention d'un jury, plus tard en 1976.

Quant au procès touchant l'avortement pratiqué sur Mary d'Abramo, il s'était terminé en juin 1975 par un acquiescement, la Cour d'appel du Québec refusant la semaine dernière unanimement d'intervenir dans le cas d'Abramo.

Le justiciable Morgentaler s'est libéré à des commentaires dans la salle même où

le juge Deschênes venait de rendre l'ordonnance de remise en liberté.

Les injustices vont cesser un jour, a notamment déclaré le Dr Morgentaler, de trouver "dégueulasse, injustifiée et préjudiciable" la décision du comité de discipline de la Corporation des médecins (radiation d'un an, fondée sur la preuve versée au procès "Parkinson"). Le médecin dont la clinique, rue Beaugrand, est inutilisée depuis qu'il doit se présenter devant les tribunaux pour y répondre d'accusations d'avortement illégal, estime qu'il a déjà été acquitté deux fois par jury et que cette décision tardive du ministre Basford aurait dû porter plutôt libération que décret d'un nouveau procès.

Pour Morgentaler, le stress d'un nouveau procès, même s'il se termine par acquiescement, n'a pas sa raison d'être. Ce n'est pas seulement une personne qui est en cause là-dedans, ajoute-t-il. Il y va du sort de toutes les femmes canadiennes qui pourraient un jour avoir recours à un médecin pour interruption de grossesse.

L'ordonnance de remise en liberté du médecin est en fait l'acceptation d'une requête de mise en liberté provisoire déposée par Me Claude-Armand Sheppard au nom de son client. Vu que l'accusé a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité et que la Couronne estime que sa détention n'est pas requise, le juge Deschênes fait droit à cette requête.

Il ne fut pas question de cautionnement pour le Dr Morgentaler, les conditions déjà posées pour sa remise en liberté étant maintenues, notamment celle de ne pas chercher à contacter les témoins de la poursuite.

La Couronne était hier représentée par Me Michel Pothier, mais on notait aussi la présence du procureur de la Couronne lors du deuxième procès fait à Morgentaler, Me René Domingue.

Me Sheppard estime que le peu de précédents d'application de l'article 617 du Code pénal forçaient les avocats à "réfléchir".

Des conseillers du Parti civique appuient une politique du RCM

Pour la première fois depuis l'entrée du Rassemblement des citoyens de Montréal à l'hôtel de ville, des conseillers de l'opposition et du Parti civique feront front commun pour défendre l'adoption d'une politique de zonage.

Assez curieusement, des conseillers des deux groupes ont réussi à s'entendre pour réclamer de l'administration municipale une étude sur la possibilité de formuler une politique de protection, d'occupation et d'aménagement du centre-ville de Montréal.

En fait, le conseiller Robert Keaton

(RCM-Côte-des-Neiges) défendra la résolution devant le conseil municipal qui inaugure une nouvelle session jeudi soir à 20 heures. Il a reçu l'appui de deux conseillers de son propre groupe parlementaire, mais aussi de deux conseillers du Parti civique, MM. Yves Magnan et Joffre Laporte.

Que des conseillers du Parti civique appuient des collègues de l'opposition est en soi un événement en raison de la discipline sévère de cette formation politique. Mais que cet appui soit accordé à l'occasion d'une proposition portant sur l'adoption d'un plan directeur pour le centre-ville peut paraître encore plus surprenant puisque le Parti civique a toujours opposé une fin de non recevoir aux demandes de l'opposition et de groupes de pressions dans ce sens.

Un tel revirement de la part de deux conseillers peut laisser présager un changement d'opinion de la part du Parti civique et des membres du comité exécutif.

Lorsqu'il parlera de "l'avenir de Montréal" devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, demain soir, on peut penser que le maire Drapeau fera part de changements de politique en matière de zonage dans le centre-ville. Soulignons que la Chambre de commerce réclame elle aussi de tels changements maintenant.

La proposition soumise par le conseiller Keaton demande la protection des bâtiments à faibles coefficients d'occupation, l'aménagement de places publiques et la construction d'immeubles résidentiels à faible ou moyenne hauteur sur les terrains vacants, la protection des édifices de

Montréal-Nord crée un dégrèvement pour l'embellissement

Impuissante, comme toutes les autres municipalités, à apporter des correctifs aux augmentations de taxes consécutives à l'augmentation de l'évaluation foncière, la Ville de Montréal-Nord vient de créer une "prime à l'embellissement" permettant de ramener à une plus juste proportion la hausse de taxe des propriétaires de maisons unifamiliales.

Cette mesure a été révélée, hier, par le maire de cette municipalité, M. Yves Ryan, lors de la présentation du budget 1976, budget qui représente des dépenses de l'ordre de \$22 millions.

La "prime à l'embellissement" s'appliquera indistinctement à tous les propriétaires de maisons unifamiliales dont l'évaluation est inférieure à \$40,000. Elle sera de \$20 du \$100 d'évaluation, si bien que le dégrèvement fiscal dont bénéficieront ces propriétaires sera d'au plus \$80.

Le conseil municipal a pris cette décision en considération des hausses d'évaluation qui cette année touchent plus particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales. Les augmentations sont pour cette catégorie de 21 pour cent, comparativement à 13 pour cent pour les duplex, 9 pour cent pour les triplex, 5 pour cent pour les propriétés commerciales, et 4 pour cent pour les propriétés industrielles. De plus le conseil a tenu compte du fait que les dépenses des propriétaires de maisons unifamiliales ne sont pas déductibles pour fins d'impôt, contrairement aux propriétés à revenus. Cette mesure représente un dégrèvement fiscal total de \$175,000.

Selon le maire Ryan, les propriétaires de Montréal-Nord ne verront pas leur compte de taxes modifiés. La prime leur sera versée de façon distincte. Il est par ailleurs question d'une prime qui serait versée aux propriétaires de petits commerces. Pour les années prochaines, la "prime d'embellissement" pourrait également être versée aux propriétaires de duplex et de triplex.

Une autre mesure d'équilibre des taxes a aussi été adoptée par le conseil, touchant cette fois les entreprises commerciales et industrielles pour qui le taux de la taxe d'eau et d'affaires a été majoré de 2 pour cent. Ces entreprises étaient avantagées par la réduction des autres taxes de taxes.

Le taux des taxes foncières a été dans l'ensemble diminué de 2.2 pour cent. La taxe foncière est réduite de \$0.32 à \$0.25

au gré du temps

Si génisse savait

Une entreprise d'alimentation à sucursales multiples a enfin décidé de détailler de la viande de génisse.

Ce produit considéré comme décrié serait aussi nutritif que les divers espèces de bovins proposées par les bouchers. C'est à croire qu'il n'existerait que le boeuf, le bœufillon et le veau. Combien de fois sous ces noms rassurants avons-nous mangé, enragée ou non, de la vache ou encore du taureau, de la vachette, de la taure ou du bœuf?

Comment reconnaître l'âge ou le sexe d'un ruminant? grâce aux dents. Non celles de l'animal, mais les nôtres!

Louis-Martin TARD

Simon Saint-Pierre

Le comité des Jeux perd un animateur exceptionnel

par François Lemeny

Le Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal est en deuil. M. Simon Saint-Pierre, vice-président du COJO, est décédé hier matin des suites d'une hémorragie cérébrale causée par une chute de cheval le 18 janvier, à Bromont. M. Saint-Pierre qui était âgé de 41 ans, n'a jamais repris conscience après l'accident.

Sa mort plonge dans le deuil sa femme et ses trois enfants, Antoine, Martin et Philippe.

Le décès de M. Saint-Pierre a jeté la consternation au COJO. En plus de perdre un être cher, un ami même, les dirigeants du Comité organisateur perdent également un animateur exceptionnel, un administrateur de premier plan à un moment où sa présence semble indispensable. Cette semaine en effet, le COJO et la Régie des installations olympiques doivent faire rapport au Comité international olympique, à Innsbruck, de l'état des préparatifs des Jeux.

Le travail se poursuit au COJO, mais l'absence de M. Saint-Pierre se fait chaque jour cruellement sentir.

Un collaborateur de M. Saint-Pierre au COJO lui rendait hier cet hommage:

"Un être extrêmement doué, qui dégageait un magnétisme peu commun. Il ne laissait jamais indifférents ses interlocuteurs tant par son charme que par ses qualités intellectuelles. Il aimait s'entourer de gens gais et sa joie communicative parvenait toujours à stimuler ses collaborateurs, à les encourager."

Bras droit du président du COJO, M. Roger Rousseau, M. Saint-Pierre savait tirer le maximum de ses collaborateurs. Eminemment présent, son travail, son dynamisme et sa façon de diriger une assemblée, par exemple, étaient une source d'inspiration et de réconfort, notamment dans les périodes les plus troubles, qui ont été la règle plus que l'exception depuis la création du COJO.

Ainsi, durant une réunion à laquelle assistaient une douzaine de personnes, Simon Saint-Pierre pouvait rassurer l'une

d'elles, parfois d'un seul regard. Il était doué d'une intuition remarquable et plus souvent qu'autrement, il ralliait la majorité à ses vues. Guidé par un véritable radar, il apaisait les colères d'un collaborateur, dissipait l'anxiété et savait résoudre les problèmes. C'était un homme-orchestre qui inspirait confiance.

Simon Saint-Pierre n'est plus, mais sa présence demeure au COJO. Il aura consacré les trois dernières années de sa vie à l'organisation des Jeux olympiques et ses collaborateurs continueront de travailler avec la même ardeur, le même enthousiasme qu'il a su leur communiquer quotidiennement. Dans sa dernière déclaration il y a deux semaines, Simon Saint-Pierre avait d'ailleurs réaffirmé que le stade serait prêt à temps pour l'ouverture des jeux.

M. Michel Guay, directeur général de la technologie et de la construction, qui a été nommé vendredi, par le conseil d'administration du COJO, vice-président exécutif par intérim, assurera vraisemblablement la succession de M. Saint-Pierre.



Simon Saint-Pierre

Accident aux Jeux

Une pièce de bois heurte un ouvrier

Les médecins concèdent peu de chances de survie à M. Livio Rizzi, blessé dimanche au chantier olympique. Le patient était toujours dans le coma hier soir, au département des soins intensifs de l'hôpital Maisonneuve.

La victime, âgée de 42 ans et domiciliée sur la 10ème Avenue, à Rosemont, a été heurtée par une pièce de bois, de 4 x 6 et de cinq pieds de long, tombée d'une hauteur de 72 pieds.

L'accident est survenu à 22 h 10 dimanche. La pièce de bois s'est détachée du toit alors qu'on procédait au décoffrage dans le centre de natation, situé à la base du mât du stade olympique.

Journalier à l'emploi du consortium Désourdy-Duranceau et père de six enfants, M. Rizzi a été transporté à l'hôpital Maisonneuve par les policiers en service au chantier olympique.

Il a eu le crâne fracturé et même fracturé en certains endroits.

L'enquête a été confiée à la sûreté du poste 6. La CSN, qui a déjà accusé les entrepreneurs de négligence au chantier olympique a promis de mener sa propre enquête.

Dans un communiqué hier après-midi,

M. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale des syndicats du bois et du bâtiment (FNSBB-CSN), dit qu'un délégué aux chantiers olympiques s'est plaint plusieurs fois de l'habitude de faire travailler des ouvriers sous des échafaudages où l'on manœuvre de l'équipement et des matériaux.

"On a une idée, ajoute-t-il du respect qui est porté à la vie et à la santé des travailleurs de la construction quand on apprend qu'hier soir, le surintendant des monteurs d'acier de structure a dit, en riant, que l'accident n'était pas grave, puisqu'il y avait beaucoup de journalistes dans la construction".

Les dirigeants de la FTQ-Construction ont déjà signalé le danger auquel on expose les ouvriers du chantier olympique en raison de la cadence accélérée des travaux.

Deux travailleurs ont été tués sur le chantier olympique depuis le début des travaux, le premier à l'automne à la suite de l'effondrement d'une poutre radiale et le second au début de l'hiver, asphyxié dans une cabane où il s'était réfugié, souffrant d'une forte grippe.

Explosion à Charlebourg

QUEBEC (PC) — Quatre personnes ont été blessées, hier, à la suite d'une explosion qui a détruit une maison unifamiliale à Charlebourg, dans la banlieue de Québec.

Trois hommes et une femme qui se trouvaient à l'intérieur de la résidence ont subi des brûlures et des contusions dans l'incendie qui a suivi l'explosion.

On ne connaît pas encore la cause de cette explosion qui a soulevé la maison de ses fondations.

Fin dramatique d'une affaire d'extorsion chez un psychiatre

Une affaire d'enlèvement et d'extorsion impliquant deux psychiatres de l'Institut Pinel et leurs familles s'est terminée d'une façon dramatique tôt hier matin: L'un des auteurs du crime a été abattu à bout portant par un complice.

L'incident a débuté dimanche soir vers 18 h. André Boyer, 42 ans, détenu en liberté illégale de l'Institut Leclerc, à Saint-Vincent-de-Paul, s'est présenté chez le Dr André Laberge en compagnie d'un jeune homme de 24 ans et de deux femmes.

Chez le Dr Laberge, Boyer et ses complices sont demeurés environ quatre heures. Cherchant à obtenir une rançon, ils ont décidé qu'ils auraient sans doute plus de chance chez le patron du Dr Laberge,

le Dr Lionel Béliveau, directeur de l'Institut Pinel. Vers 22 h, Boyer et son compagnon ont quitté les lieux en compagnie du couple Laberge pour se rendre chez le Dr Béliveau, rue Saint-Viateur, à Outremont. Les enfants des Laberge ont été confiés aux soins des petites amies des agresseurs.

En arrivant chez le Dr Béliveau, les visiteurs ont appris que le médecin était absent jusqu'à la fin de la soirée. Il était allé seul au cinéma. Boyer, son complice et les Laberge sont entrés et ont décidé d'attendre le maître des lieux en compagnie de son épouse et de ses quatre enfants. Durant l'attente, inquiets, les Laberge ont obtenu que l'on retourne chez eux afin de ramener leurs enfants.

A minuit et demi, le Dr Béliveau est entré chez lui où l'attendaient alors sa famille, les Laberge et les quatre kidnapeurs. Selon le Dr Béliveau qui a pu être rejoint au téléphone, de pénibles pourparlers ont débuté hors la présence des six enfants au sujet d'une rançon de \$200,000 en petites coupures.

Convaincu que le directeur d'une maison comme l'Institut Pinel pouvait détenir mer et monde, Boyer et ses complices ne voulaient rien entendre. Les deux psychiatres ont tenté de raisonner leurs interlocuteurs, mais leur démarche était très difficile, surtout que Boyer s'est mis à injurier du scotch.

Après quelques heures, l'état de Boyer était lamentable. Découragé, il est soudain monté à l'étage supérieur où Mme Béliveau prenait soin des enfants et il a remis son arme à la femme du médecin en lui demandant d'en finir avec lui. Mme Béliveau a décliné la demande et Boyer est retourné en bas rejoindre les autres. Selon le Dr Béliveau, c'est à ce mo-

ment que les choses ont commencé à se détériorer sérieusement. Boyer a commencé alors à s'en prendre à son compagnon, à le narguer, à l'insulter, à le provoquer. Ne se contentant pas des paroles, l'ancien patient de Pinel a soudain tiré de sa poche un couteau à cran d'arrêt et en a menacé son compagnon.

Depuis le début, l'atmosphère était passablement tendue. Mais la crise de Boyer a vite créé un climat insupportable, surtout pour le second kidnappeur qui, n'en pouvant plus, a ouvert le feu sur son ami. Quatre ou cinq projectiles ont atteint à bout portant André Boyer.

Dans les secondes qui ont suivi, l'assailant a rendu son arme et a attendu calmement la police et les ambulanciers en compagnie de sa femme. La compagne de Boyer, quant à elle, s'est empressée de quitter les lieux avant l'arrivée des policiers.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

MARDI, LE 27 JANVIER



M. JEAN COURNOYER

Ministre des Richesses Naturelles

sujet: "L'énergie au Québec: perspectives et options"

Hôtel Sheraton Mont-Royal 12 h 30

Le public est admis

Billets à l'entrée: \$7

Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

aujourd'hui

A midi, M. Jean Cournoyer, ministre des Richesses naturelles, est le conférencier invité au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal; il parlera de "l'énergie au Québec, perspectives et options".

A 12 h 30, déjeuner du Club Rotary de Montréal au cours duquel sera lancée officiellement la campagne annuelle de souscription de l'Institut de réhabilitation de Montréal; le conférencier sera le cardinal Paul-Emile Léger.

A 16 h 30, assemblée annuelle de l'Association des hommes d'affaires de la Place d'Armes, à la BCN de la Place d'Armes.

A 19 h 30, soirée d'information sur les négociations dans le secteur de l'éducation, à l'école secondaire Louis-Riel, 5850 ave. Carignan.

A 20 h, réunion de l'Institut national canadien pour les aveugles, au Y.W.C.A., 1441, rue Drummond, suite 251.

A 20 h, causerie sur "Les violettes africaines" sous les auspices de la société d'animation du jardin et de l'Institut botanique, au 4101 est, rue Sherbrooke.

A 20 h, "mardi mystique" animé par le maître égyptien Anubis Schenouda, au 6933-A, rue Christophe-Colomb.

A 20 h, causerie offerte par la Société d'astronomie de Montréal, à la bibliothèque du Jardin botanique.

A 20 h, conférence sur les nouvelles orientations en éducation juive, à la bibliothèque du Congrès juif, 5151 Chemin Côte Sainte-Catherine.

éditorial

Ottawa et le déficit olympique

A ne s'en tenir qu'à la correspondance officielle échangée entre Ottawa, Québec et Montréal au sujet des Jeux olympiques depuis 1969, il n'existe rigoureusement aucune obligation pour le gouvernement fédéral d'intervenir à titre de partenaire dans le financement du déficit de quelque \$800 millions que semblent devoir entraîner les Jeux de 1976.

Dès 1969, en même temps qu'il appuyait au nom du gouvernement fédéral la candidature de Montréal pour les Jeux de 1976, le premier ministre du Canada adressait au maire de Montréal l'avertissement suivant: "... le fédéral ayant déjà consenti, dans le cadre de l'Expo, des contributions importantes pour diverses installations, dont certaines peuvent d'ailleurs servir aux Jeux olympiques, je suis sûr que vous comprendrez que nous ne pourrions pas accorder d'appui financier à l'organisation des Jeux, ou à sa publicité."

Le 15 août 1972, M. Trudeau renouvelait cet avertissement au maire de Montréal. Tout en signalant que la position du gouvernement fédéral n'avait point changé depuis 1969, le premier ministre signalait à M. Drapeau que le gouvernement fédéral attendait toujours des précisions satisfaisantes sur la préparation des Jeux et le financement envisagé. Il entrevoyait déjà des coûts supérieurs au demi-milliard et ajoutait cette note pessimiste: "Cette analyse nous inquiète tous, mes collègues et moi, étant donné surtout que nous n'avons pour l'instant aucun renseignement sur le financement de l'opération. Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer que les prévisions concernant les Jeux olympiques de Munich ont largement dépassé les premières estimations et nous nous demandons si les nôtres ne seraient pas trop faibles".

A ces inquiétudes faisait suite vers la fin de 1972 et le début de 1973 une véritable "blitzkrieg" diplomatique auprès de M. Trudeau et des politiciens fédéraux de la part de la direction du Comité des Jeux, du maire de Montréal et du gouvernement québécois. Le gouvernement fédéral se laisse alors convaincre de participer indirectement au financement des Jeux par l'instauration de trois sources extraordinaires de revenus qui devaient, dans l'esprit de leurs promoteurs, assurer l'auto-financement intégral de l'entreprise: la monnaie olympique, les timbres olympiques et la loterie olympique.

Il fut toutefois clairement convenu à l'époque que le gouvernement québécois dégageait Ottawa de toute responsabilité ultérieure en relation avec un éventuel déficit. M. Trudeau avait attaché son consentement aux mesures demandées à un engagement formel de Québec concernant l'éventualité d'un déficit. L'engagement vint le 31 janvier 1973 sous la forme d'une lettre on ne peut plus claire du premier ministre québécois. M. Bourassa insistait dans cette lettre pour que la produit de la loterie, des timbres et de la monnaie olympiques soit réservé au financement des Jeux. En retour de quoi il prenait l'engagement officiel que voici: "Pourvu que le gouvernement du Canada convienne de remettre au COJO le

produit net de la vente de pièces de monnaie et de timbres olympiques spéciaux, le gouvernement du Québec convient également que le gouvernement fédéral ne sera pas appelé à verser de contribution spéciale pour l'acquisition de toutes dépenses encourues à l'occasion des Jeux olympiques de 1976, et qui seraient en excédent du produit net mentionné ci-haut et de revenus provenant d'autres sources".

Ce dossier parle par lui-même. Tandis que, dans leurs lettres officielles et leurs déclarations publiques, les porte-parole de Québec et de Montréal multipliaient les projections optimistes, le gouvernement fédéral, tenu à l'écart du dossier des coûts, ne cessait de s'inquiéter d'un éventuel déficit dont il prévoyait qu'il dépasserait les estimations des promoteurs. Jusqu'en 1973, le gouvernement fédéral conservait une extrême réticence. Ce n'est que devant un engagement formel du gouvernement québécois concernant un éventuel déficit qu'Ottawa consentit finalement à délier indirectement les cordons de sa bourse par le lancement de pièces de monnaie, de timbres et d'une loterie olympiques. Là devait toutefois, de l'aveu même de M. Bourassa, s'arrêter la responsabilité d'Ottawa. Le reste devait en dernier ressort relever du gouvernement québécois, ultime responsable de ses décisions et de celles de la ville de Montréal.

Dans la préparation des Jeux, il s'est commis jusqu'à ce jour des erreurs coûteuses dont furent seules responsables les autorités de la ville de Montréal et du gouvernement de Québec. Le Village olympique et le stade, en particulier, ont donné lieu à une ascension astronomique des estimations de coûts. Dans la mesure où cette hausse des coûts relève d'erreurs techniques ou d'une manie de grandeur qui eussent dû être freinées plus tôt par les autorités responsables, il n'existe aucune raison valable justifiant en dernière heure un transfert de responsabilité à Ottawa.

C'est le principe même du gouvernement responsable qui est ici en jeu. Dans cette matière, Québec, comme il devait le faire, a exercé sa responsabilité plénière comme gouvernement souverain. Il l'a fait en connaissant avec précision la marge d'assistance qui pouvait être attendue du gouvernement fédéral. Il serait odieux et anti-démocratique que l'on veuille inverser les responsabilités maintenant que l'aventure tourne autrement qu'on ne l'avait prévu. Il existe pour ce genre d'erreur un recours précis: c'est la sanction de l'électorat, non le mécénat d'un gouvernement supérieur. Il faut que la fierté ait beaucoup baissé pour qu'on évite de le reconnaître.

Si l'on veut être équitable, on conviendra par contre qu'à la fin de 1972, on ne pouvait prévoir avec précision les rudes assauts de l'inflation qui devaient se manifester en 1974 et 1975. Entre 1965 et 1973, l'inflation avait atteint un taux annuel moyen de 3 à 4%. Au cours des deux dernières années, ce taux a grimpé au-delà de 10%; dans le secteur de la construction, il aura été encore plus élevé. Il

semble devoir se maintenir à un taux encore élevé pendant la présente année. Il en va de même du chômage. Au cours de la dernière année, celui-ci a atteint au Canada et au Québec son plus haut niveau depuis quinze ans.

Or, quels qu'aient été les engagements pris à la fin de 1972 et au début de 1973, ces faits plaident, à notre sens, pour une réouverture au moins partielle d'un dossier qui fut fermé à cette époque dans un tout autre contexte.

La responsabilité première en matière de politique économique relève en effet du gouvernement fédéral. Comment ne pas reconnaître que la direction erratique imprimée à la politique économique a eu un impact fortement négatif sur l'évolution des coûts dans le secteur de la construction qui était particulièrement vulnérable à cet égard? On peut de même conjecturer que si ce n'avait été de l'effet d'entraînement du programme de constructions olympiques, le fardeau du chômage et la stagnation de l'économie eussent probablement été plus prononcés et plus coûteux.

Sans endosser la responsabilité d'erreurs commises par des autorités provinciales et municipales qui agissaient en pleine connaissance de cause et qui doivent assumer eux-mêmes les conséquences de leurs décisions, le gouvernement fédéral devrait au moins considérer sa participation au financement de cette part du déficit olympique qui peut honnêtement être attribuée aux variations spectaculaires de la conjoncture économique.

La formule qu'a mise de l'avant à cette fin M. Bourassa est fort discutable. Il est en effet inadmissible que l'on divise à posteriori suivant leur provenance les revenus d'impôts qui visent sans distinction tous les travailleurs et toutes les entreprises. M. Trudeau a émis à ce sujet des objections fort valables. Il doit néanmoins y avoir moyen de trouver une formule convenable. Refuser de la chercher, ce serait de la part d'Ottawa se laver les mains trop facilement d'une entreprise qui intéresse toujours l'ensemble du pays.

Un candidat à la succession de M. Stanfield, M. Sinclair Stevens, déclarait l'autre jour à Montréal qu'il en avait assez des explications obliques et des manœuvres ratouresques qui ont entouré jusqu'à maintenant trop de décisions prises en relation avec les Jeux olympiques. Il rejetait à cause de cela la requête enveloppée de M. Bourassa. Mais M. Stevens précisait en contre-partie qu'il serait disposé, en tant que parlementaires, à accueillir avec un esprit ouvert une demande d'assistance franche et directe qui permettrait au préalable d'établir nettement le partage des responsabilités. C'est peut-être dans cette voie qu'il faut chercher sans délai à rompre le cercle vicieux où des millions de Québécois risquent de se trouver enfermés par suite d'engagement imprudents qui n'eussent jamais dû être pris. Car ils faisaient trop facilement abstraction de la dimension nationale évidente des Jeux de 1976.

Claude RYAN

Ottawa et les Jeux olympiques

La motion d'appui des libéraux québécois à M. Bourassa

■ Réuni à Montréal en fin de semaine, le Conseil général du Parti libéral du Québec a exprimé son entier appui à la demande de M. Robert Bourassa voulant que le gouvernement fédéral rembourse à Québec, en guise de participation au financement des Jeux olympiques, une partie des excédents de taxes perçus par lui au titre de l'activité engendrée par les Jeux. M. Trudeau rejetait la semaine dernière cette suggestion du premier ministre québécois. Le Conseil du PLQ l'a néanmoins reprise à son compte en fin de semaine. Le vote appuyant la requête de M. Bourassa a été unanime. Voici le texte de la résolution adoptée par le Conseil du PLQ.

Attendu que les Jeux Olympiques constituent un événement international de grande envergure;

Attendu que le pays hôte aux yeux du monde entier, est le Canada;

Attendu que le gouvernement canadien a donné son accord, comme le gouvernement du Québec à la ville de Montréal, pour l'obtention de ces Jeux;

Attendu que la principale cause de l'augmentation substantielle des coûts est l'inflation, phénomène mondial, du ressort des gouvernements qui battent monnaie;

Attendu que lors des Jeux Olympiques de Mexico et de Munich des problèmes simi-

les ont entraîné l'augmentation de l'aide de tous les paliers de gouvernement et plus spécifiquement du gouvernement central de ces pays respectifs;

Attendu que l'augmentation des coûts entraîne par ailleurs une augmentation substantielle des rentrées d'argent dans les coffres du gouvernement central;

Attendu que le succès des Jeux Olympiques et de leur financement peuvent contribuer à consolider davantage l'unité canadienne;

Il est proposé: par Jean-Claude Malepart, député de Ste-Marie et secondé par Guy Morin, président région Québec, et Yves Tardif, député d'Anjou, que le Conseil général du Parti libéral du Québec appuie les démarches du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir de ce dernier une participation directe au financement du coût des installations olympiques et de la tenue des Jeux, compte tenu de la plus-value fiscale qu'il en retire.

De plus, le Conseil général du P.L.Q. exprime le vœu que les députés fédéraux du Québec appuient la position du Québec et fassent ressortir la responsabilité canadienne non seulement dans la bonne marche des Jeux mais également dans le financement de ce projet national, auprès de leurs caucus respectifs et au Parlement canadien.

lettres au DEVOIR

Il faudrait refaire le ménage dans la pègre montréalaise

Mon ami Pax Plante, après vingt ans, vient d'obtenir \$115.000 de la Ville de Montréal. Selon moi, il n'a pas obtenu justice: c'est à peine une compensation, et c'est déjà toute une injustice qu'un délai de vingt ans! Quand on sait qu'il était Pax Plante, ce qu'il a fait pour Montréal, les sacrifices inouïs qu'il a joués consentis, et surtout dans quelles conditions il vit depuis ces dernières vingt années...

Tant que les pègrials seront traités avec plus d'égards que ceux qui les combattent, bien peu d'hommes en effet s'empresseront de prendre la relève de ces Pax Plante, Pierre Desmarais, Ruben Lévesque ou J. Léon Patenaude. Je me souviens qu'à la mort du Dr Ruben Lévesque, aucun journal n'avait jugé opportun de signaler les services inappréciables qu'il avait rendus aux citoyens de Montréal. Comparez cela, par exemple, avec l'étalage

révoltant de la mort de Richard Blass, dont tout le monde connaît le nom, alors que bien peu de gens connaissent même le nom de Pax Plante.

Au moins, tâchons de ne pas oublier la leçon magistrale que nous avons administrée Pax Plante et nul autre que Jean Drapeau lui-même, à l'effet que la pègre ne peut opérer sans la tolérance des politiciens. Le vrai noeud est là, pas ailleurs: pas même à l'état-major de la police, si insignifiant fut-il. Pax Plante lui-même ne pourrait rien faire aujourd'hui sans l'appui non équivoque de Drapeau et de Bourassa: rappelons-nous les lois rétroactives et les brefs de prohibition que Duplessis nous lança dans les jambes il y a maintenant près de vingt-cinq ans. A moins de vouloir constamment répéter les mêmes expériences, les plus jeunes devraient prendre la peine de se renseigner

sur cette période.

Je ne peux m'empêcher, en terminant, de comparer Pax Plante avec Jean-Jacques Saurier et le Chef Daigneault. Une armée ne vaut que ce que valent ses généraux: une compagnie ne vaut que ce que valent son président et ses principaux officiers; de même pour toute société, syndicat, groupement, etc. C'est hélas encore plus vrai quand il s'agit de gouvernements! Je croirai que M. Drapeau a enfin décidé de refaire le ménage dans la pègre montréalaise le jour où il nommera comme Chef de police un gars de la trempe des Plante, Guay ou Gilbert, et qu'il leur donnera carte blanche. En attendant, on a toujours les Olympiades pour s'amuser...

Yvan SENEÇAL

Montréal, le 22 janvier 1976.

Le débat sur la Faculté de théologie vu par un "chrétien ordinaire"

M. Claude Ryan.

Dans le dernier article que vous consacrez au problème de la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal, vous estimez que la confessionnalité n'est pas mise en cause dans le différend qui oppose la Faculté et son Modérateur, Mgr Grégoire (bien que, selon votre avis, une telle conclusion pourrait être tirée d'une analyse des résolutions de février 1974). Votre compte rendu des faits s'en trouve profondément influencé. A l'appui de cette affirmation, vous citez un passage d'un article de Pierre Lucier, paru dans l'édition de novembre de *Relations*. Or, l'interprétation que vous donnez de ce passage me semble contredire un autre passage du même article à la page 305.

"La crise actuelle rend plus aiguë une question qui est jusqu'ici demeurée sans réponse: l'Université (je souligne) peut-elle s'en remettre à la seule communauté catholique pour l'étude du Christianisme et de la religion en général? Est-il normal que, dans une métropole cosmopolite nord-américaine comme Montréal, l'Université considère que ce champ de recherche est suffisamment couvert par les aménagements actuels?"

(...) Si l'on devait consacrer les structures "sectaires" de la Faculté de Théologie, alors il faudrait vraiment songer à un autre lieu universitaire pour l'étude de la religion". Si monsieur Lucier ne dit pas directement qu'il faut déconsecrifier la Faculté, ce qui ne serait pas de bonne guerre au stade actuel du débat, l'on peut dire qu'il implique, qu'il considère cette éventualité comme "un pas" que le temps n'est peut-être pas venu "de franchir... pour ménager les transitions et les rendre plus acceptables" (page 306).

Cette précision concernant le point de vue que représente le professeur Lucier, nous invite à situer le débat à un autre niveau où sont impliqués les vrais enjeux pour le croyant, c'est-à-dire, au niveau de la foi catholique (universelle) et des attitudes existentielles que cette foi commande.

D'une façon générale à la Faculté, l'on situe le débat sur le terrain purement humain et de ce point de vue, l'on propose une réflexion d'une logique inattaquable. Mais cette logique est à courte vue, elle est sujette aux limites qu'imposent les perspectives du temps et de l'espace. C'est cette logique qui pousse des professeurs de théologie catholique à défendre les droits et postulats d'une université "neutre" face à une autorité ecclésiastique de l'extérieur comme un corps étranger, comme une menace. En contrepartie du non-renouveau des contrats de deux professeurs, cette même logique exige l'abolition ou la stérilisation de l'autorité du Modérateur dans le gouvernement de la Faculté. Dans la ligne de cette cohérence, l'on va jusqu'à nier le droit de décision et de regard de l'autorité ecclésiastique dans "les conflits théologiques et idéologiques latents" (page 305).

De telles propositions, si elles sont conséquentes entre elles, ont toutes comme vice sous-jacent, une erreur très moderne qui consiste à estimer avec une telle exagération le savoir humain, qu'on en vient, en pratique, à lui donner la primauté sur l'enseignement divin. De plus, elles impliquent que l'on cesse, consciemment ou non, de se situer à l'intérieur du Corps des croyants pour adopter une perspective extérieure, une vue "mondaine" du projet théologique.

Tout autre est le point de vue du

Moderateur de la Faculté qui situe à sa place le ministère de l'enseignement théologique à l'intérieur de la vie de foi. Seule l'Eglise a reçu du Christ le mandat pour enseigner sa doctrine dont la théologie est un discours second. C'est dans la perspective de la mission universelle de l'Eglise d'annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume et d'inviter les hommes à se regarder dans le Jugement qui vient qu'il faut situer le débat. Dans cette manière de considérer le problème, nous sommes amenés à comprendre que l'insertion d'une Faculté de théologie catholique dans une université neutre, ne peut avoir de sens évangélique autre que celui d'une contestation, d'une provocation à la conversion du savoir humain qui le situe à sa vraie place, c'est-à-dire dans la Lumière de l'enseignement du Christ. La démarche d'ouverture de l'Eglise au monde afin d'accueillir les valeurs qu'il véhicule, ne doit pas nous faire perdre de vue que "la lumière véritable pour éclairer les hommes" doit briller sur son visage. Par conséquent ce n'est pas à l'Etat ou à l'autorité séculière que revient la responsabilité d'évaluer, de définir les compétences de celui qui porte ou non cette "lumière". La présence de l'Eglise dans une université séculière ne peut avoir d'autre sens que celui du témoignage d'une tout autre Réalité, d'un Ordre nouveau qui a été inscrite dans le monde par la venue du Christ, par conséquent, la contrainte qu'on exerce sur Elle pour l'obliger à se conformer aux normes du "monde", la persécute, l'opprime et la blesse d'une douleur qui atteint tous ceux qui vivent en Elle.

Paul BOUCHARD

Montréal, le 23 janvier 1976.

Merci M. Vigny

M l'éditeur, Le Devoir nous a beaucoup manqué lors des grèves de l'automne dernier. Grâce à Dieu tout est rentré dans l'ordre.

La lettre du Dr J.C. Favreau (Le Devoir, 16 jan. 76) me rappelle que, moi aussi hélas! je compte parmi les ingrats qui ne savent pas remercier ceux qui leur procurent satisfaction et contentement et par là

même occasion donne au lecteur l'illusion d'être intelligent et au courant.

L'équipe du Devoir est formidable, mais je veux surtout remercier M. Georges Vigny. Sans lui, qui sait si bien faire la synthèse des événements des quatre coins du monde, tant de choses me paraîtraient obscures. Je le remercie de ses articles sur la situation au

Moyen-Orient et au Liban en particulier, je les fais lire autour de moi et j'espère ainsi entraîner quelques personnes à vous lire régulièrement.

Longue vie au Devoir.

G. J. De BANE

Cap-de-la-Madeleine, le 22 janvier 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur

Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Lacroix

Voix page 6: Bloc-Notes

Jean-Claude LECLERC

bloc-notes

La politique culturelle de Mme Sauvé

Madame Jeanne Sauvé rappelait opportunément dimanche qu'il n'est de souveraineté en matière de culture que celle de l'artiste, de l'écrivain, de l'interprète, du créateur, de l'agent d'animation. Pour l'essentiel, le ministre fédéral des Communications reprend à son compte les principes que son prédécesseur, M. Gérard Pelletier, avait déjà proclamés, à savoir qu'un ministère intéressé aux affaires culturelles ne doit d'aucune façon régenter la création artistique, encore moins s'y engager lui-même. Libres, les créateurs prennent l'initiative et le gouvernement, répète Mme Sauvé après M. Pelletier, répudie toute forme de dirigisme culturel.

L'Etat se refuse par conséquent à imposer un système de valeur à l'activité des créateurs et des animateurs. Plus encore, disait encore M. Pelletier, le gouvernement reconnaît que la remise en question permanente des valeurs établies fait partie du rôle qu'ils ont à jouer si la culture doit demeurer vivante.

Puisque l'ensemble des programmes culturels du gouvernement fédéral, en voie de regroupement, relèvera bientôt de Mme Sauvé, on attendait de celle-ci qu'elle indique les grandes orientations de la politique qu'elle entend mettre en oeuvre. Profitant de l'inauguration du Musée d'art de Joliette — oeuvre remarquable que le père Wilfrid Corbeil est parvenu à réaliser avec l'aide de la population locale, d'Ottawa et de Québec — Mme Sauvé a indiqué en termes généraux les grands objectifs qu'elle assigne à la politique culturelle. Car s'il est rassurant d'apprendre que le gouvernement s'interdit d'intervenir dans le processus de la création, qu'il est en principe disposé à favoriser toute action culturelle, il doit cependant établir des choix et déterminer des priorités sans lesquelles aucune politique n'existerait. Pour Mme Sauvé, l'ampleur des orientations annoncées laisse déjà présager la difficulté des choix: "pluralisme, démocratisation, décentralisation, coopération intergouvernementale et liaison internationale".

C'est un programme ambitieux qui, à vrai dire, n'exclut rien ni personne. Mais on remarque dans cette énumération qu'une place est faite à la "coopération intergouvernementale". Sans doute M. Jean-Paul L'Allier, lui-même engagé dans une réforme de la politique culturelle du Québec, sera-t-il attentif à cette déclaration d'intention qui annonce une volonté de collaboration, voire de concertation dans cer-

tains domaines. Pourvu d'un budget d'une quarantaine de millions, le ministère des Affaires culturelles du Québec, pour peu qu'il cherche à démocratiser son action et à dépolitiser son rôle, sera amené à tirer des crédits fédéraux le maximum d'efficacité, la concurrence dans ce vaste secteur s'étant jusqu'ici révélée inefficace et illusoire.

On comprend que le gouvernement du Québec ne puisse demeurer indifférent à l'édification d'un Musée comme celui de Joliette. Mais si le ministère de Mme Sauvé y investit \$450,000 sans y mettre de conditions, il est normal que le Québec ne dilapide pas inutilement des fonds précieux et limités. Dans le cas présent, la subvention provinciale s'est élevée à \$50,000 et la subvention annuelle de fonctionnement atteindra \$25,000.

La concertation souhaitable entre les gouvernements, notamment à l'égard des musées et du patrimoine, ne sera cependant effective que si la Commission fédérale des lieux et monuments historiques, régie par une loi qui remonte à 1952, se met à l'heure de 1976, tout comme la Commission des biens culturels du Québec dont M. L'Allier annonçait récemment qu'elle sera transformée, dotée de pouvoirs et de moyens, ayant à sa disposition un personnel compétent et suffisant, à l'écoute des citoyens et des divers groupes qui veulent se faire entendre.

Ainsi que le signalait M. Serge Joyal, député fédéral de Maisonneuve-Rosemont, lors des cérémonies d'inauguration du Musée de Joliette, la Commission fédérale est une "société quasi secrète" n'ayant aucun pouvoir décisionnel pour classer un site ou un bâtiment, ne se réunissant que deux fois par année, formulant des recommandations qui ne sont pas publiées, ne s'intéressant qu'aux biens mobiliers, indifférente aux sites archéologiques. Ne s'étant donné aucun règlement de fonctionnement, elle ne peut non plus compter sur un personnel technique suffisant. Elle ne s'intéresse apparemment qu'aux aspects militaires et politiques de l'histoire. C'est ainsi que la présence de maisons anciennes sur l'emplacement de l'aéroport de Mirabel a échappé à son attention. De même, les sites archéologiques enfouis sous les ouvrages de la Voie maritime du Saint-Laurent ont été ignorés.

Soucieux de protéger le patrimoine et de mettre en place les mécanismes nécessaires, M. L'Allier a déjà plusieurs années d'avance sur la Commis-

sion fédérale. Voilà un domaine où la coopération souhaitée par Mme Sauvé serait difficile si le ministre ne s'empresse pas de moderniser les instruments poussiéreux qui relèveront de sa compétence dès que le regroupement en cours sera achevé.

Au chapitre des subventions octroyées par les deux gouvernements aux institutions culturelles et aux particuliers, une certaine collaboration existe déjà, souvent compromise toutefois par l'incohérence et l'arbitraire en usage aux Affaires culturelles jusqu'à l'arrivée de M. L'Allier en août. Là encore, le ministre se propose de créer une institution analogue au Conseil des arts du Canada, dotée d'un statut autonome et, au surplus, appelée à consulter la population, c'est-à-dire les groupes et les individus intéressés.

Comme le budget de ce futur conseil sera sensiblement inférieur à celui du conseil fédéral, un régime de concertation plus poussée sera également nécessaire, non seulement pour éviter le double emploi et les chevauchements, mais aussi pour rationaliser une politique d'assistance aux arts et aux créateurs suivant des critères qui devront faire l'objet d'ententes concrètes, c'est-à-dire de normes et de conditions qu'Ottawa se saurait définir unilatéralement.

Michel ROY

La prison des Patriotes

Après avoir annoncé l'importante décision que l'on sait au sujet du couvent des Soeurs Grises, le nouveau ministre des Affaires culturelles va-t-il donner un deuxième coup dans la bonne direction en préservant cette fois la "prison des patriotes"?

Il faut le souhaiter. Non seulement, en effet, M. Jean-Paul L'Allier doit-il marquer un net revirement dans la déplorable politique de laisser-faire du gouvernement à ce jour, mais il doit le faire savoir à tous, y compris aux autres ministères qui sont parmi les premiers à saccager les biens "nationaux" au Québec, et d'abord celui qui donna le feu vert aux démolitions de l'autoroute est-ouest.

En s'attaquant à ce dossier, M. L'Allier va faire en quelque sorte le test de la marge de manœuvre qui lui est lais-

des idées

des événements

des hommes

Derrière les difficultés actuelles de M. Trudeau

Les fruits amers de quarante ans de Keynésianisme

Monsieur Trudeau récolte présentement les fruits (un peu amers) de quarante ans de Keynésianisme. Devant ce fait, les médias d'information ont eu une réaction de midinette: ils ont braqué l'éclairage sur l'affolement du premier ministre plutôt que sur la nature de nos institutions. Or, le vrai problème est de ce côté: quarante ans de Keynésianisme ont déformé nos institutions au point de les rendre impropres à résoudre nos difficultés économiques actuelles et il ne suffit ni d'un pas en avant (comme l'actuelle tentative de renforcer l'emprise keynésienne), ni d'un pas en arrière (comme la restauration des marchés de papa) pour s'en sortir. En fait, il nous faut un remodelage institutionnel sérieux.

Je vais tenter, ici, d'en illustrer quelques éléments à partir d'une critique de l'action keynésienne à long terme, du fédéralisme canadien, de sa politique culturelle et, plus généralement, à partir de la conception même d'un Etat contemporain.

Malgré quarante ans de raffinement de détail, la gestion économique du Canada reste fondamentalement keynésienne, c'est-à-dire macroéconomique et financière (par macroéconomique, je veux dire que cette gestion se fait à partir des agrégats de la comptabilité nationale que sont la consommation globale, les investissements globaux... et à partir des comportements de ces agrégats; par financière, je veux dire que la rentabilité globale de l'économie est évaluée à partir de critères où les facteurs culturels, la justice sociale, la qualité de la vie... ne sont pas pris en compte).

On comprend assez vite pourquoi. D'un côté, les techniques tirées de l'analyse keynésienne ont introduit une cohérence certaine dans la gestion de la plupart des Etats contemporains: on leur attribue la disparition des graves dépressions et même l'encadrement du potentiel économique qui, en cas de guerre, finit par donner la victoire finale.

De l'autre, ces techniques sont sommaires et donc faciles à assimiler, faciles à faire comprendre aux politiciens, faciles à mettre en application. Il y a là tout ce qu'il faut pour un succès instantané et durable. Mais les éléments de ce succès sont aussi porteurs de graves maux.

Une technique qui vous dit comment rétablir le plein emploi ne vous dit rien sur la "valeur" de ce plein emploi: pour elle, il revient au même de faire travailler 100.000 pêcheurs ou 100.000 croque-morts. Dès lors, si on l'applique dans une période de chômage succédant à une période de plein emploi où le travail était bien orienté, on peut se tromper mais on ne se trompera pas beaucoup. Le malheur commence quand on applique la dite technique de période en période, sans se soucier de la précédente.

C'est ce qui nous est arrivé. Tous nos gouvernements ont été keynésiens depuis la guerre, tous ont appliqué à qui mieux mieux la technique keynésienne, les uns parce qu'ils craignaient le chômage, les autres parce qu'ils craignaient l'inflation. A la longue, ils ont fini par mal orienter notre force de travail: on agit encore la technique keynésienne en cas de chômage mais c'est l'inflation qui répond; alors, dans un dernier effort pour appliquer la maudite technique, on décide de geler les prix et les salaires. Ce faisant, on veut que les dépenses du gouvernement et du grand public aillent nécessairement chercher les chômeurs là où ils sont et les fassent travailler. L'effort est évidemment inutile. Nos chômeurs sont l'équivalent de mes croque-morts de tantôt. Le gouvernement ne peut les employer qu'à l'érection de cenotaphes et le grand public va jeter son argent plutôt que d'utiliser leurs aimables services.

En d'autres mots, la politique keynésienne est judicieuse pour retrouver le plein emploi en courte période lorsque la période précédente en est une de plein emploi. Appliquée de façon répétée, elle finit par provoquer du chômage structurel: toute nouvelle application se traduit alors par de l'inflation. Le keynésien aveugle voudra alors stopper l'inflation manu militari pour pouvoir agir sur le chômage en augmentant, à prix constants, les dépenses de l'Etat ou du grand public. Mais ni l'Etat, ni le grand public ne savent que faire de ces chômeurs: les goûts des premiers ne peuvent être satisfaits par la dextérité des seconds.

Comment expliquer pareille situation? Par l'entêtement de quelques imbéciles? Il y a eu de l'imbécillité, bien sûr, mais les choses en sont revenues au point où ce sont

les institutions elles-mêmes qui ont le réflexe keynésien.

Avant d'être canadien, le fédéralisme canadien est keynésien. C'est là une longue histoire qui commence avec la guerre où le gouvernement central se donne tous les pouvoirs d'un Etat en guerre, plus quelques autres. A l'armistice, on se trouve en pleine révolution keynésienne. Celle-ci justifie, en un sens, un gouvernement fédéral centralisateur: ne faut-il pas

St-Laurent.

Il faut dire qu'au Québec, le Keynésianisme arrivait à point nommé. Nos intellectuels étaient en lutte contre Duplessis et tout ce qui pouvait servir à affaiblir son pouvoir était bienvenu. On jouait donc le fédéral contre le provincial. En Ontario, le Keynésianisme arrivait aussi à point nommé: on voulait un pays et on se doutait bien qu'en l'associant sur un gouvernement central fort on s'y définissait un champ privilégié de domination. Quant

par

CAMILLE BRONSARD

une masse de dépenses considérables pour pouvoir juguler les cycles en modulant ces dépenses de façon contracyclique? Sous couvert d'être moderne, efficace, donc Keynésien, le gouvernement central garde en temps de paix ses pouvoirs de temps de guerre. Qui plus est, il les artifice vraiment pour lutter contre les cycles: nos institutions fédérales sont alors coulées dans un moule keynésien. Cette keynésianisation de nos institutions devait se poursuivre jusqu'à Pearson. De Pearson à nos jours, on a parfois voulu tempérer cette action macroéconomique par une action plus microéconomique (par exemple, par la politique de la main-d'œuvre de Jean Marchand) mais de tels efforts étaient pour ainsi dire contrés par le moule même de l'action gouvernementale: ils se ramenaient automatiquement à des transferts ou à des dépenses contracycliques.

Il faut se reporter aux documents du temps pour comprendre cette implantation massive et absolue des techniques keynésiennes (elles ont absorbé le gouvernement central, succès qui n'a pas d'équivalent ailleurs). Par exemple, le fédéralisme canadien de Maurice Lamontagne réduit de façon claire et explicite le rôle de l'Etat à un rôle keynésien, il réinterprète la constitution de façon keynésienne et plaide pour une centralisation intégriste. Or, c'était là un programme politique bête des hautes autorités fédérales et destiné à étaler sur la place publique l'envergure du successeur de Louis

aux provinces de l'Ouest et aux provinces Maritimes, force est de dire qu'elles n'ont jamais rien compris: elles ne comprenaient pas davantage dans ce temps-là.

Bref, le succès fut total, sans compromis, inédit. Nous héritons d'un fédéralisme keynésien.

Ce fédéralisme keynésien ne s'accommodait d'aucune philosophie sociale, d'aucune politique culturelle. Par exemple, le gouvernement Trudeau, visant à une société juste, avait indexé les allocations familiales. Il vient de retirer cette indexation car cela aussi est un instrument d'action pour lutter contre le cycle économique. Toute mesure de justice sociale est un instrument keynésien de sorte qu'il n'y a plus de philosophie sociale autre que celle-là. Keynes avait prévu pareille fascination de sa pensée et s'en inquiétait. Marx a vécu assez longtemps pour se défendre d'être marxiste. Keynes n'a pas eu l'occasion de devenir anti-keynésien.

Considérons maintenant la politique culturelle. Il faut être canadien, naïvement canadien, pour ne pas s'étonner, par exemple, de ce que la chaîne française de Radio-Canada soit sous juridiction fédérale, donc soumise à une majorité non-française. Radio-Canada répand une culture formelle (par exemple, un parler sans trop d'accents locaux) vide de signification profonde: tout y est officiel, neutre, sans originalité. C'est que Radio-Canada n'est pas un instrument de culture mais un autre instrument de l'arsé-

nal keynésien. C'est une dépenses, point. Si ça va mal, cette dépense pourra augmenter. Si ça va trop bien, on la coupera. De plus, si on dépense moins pour Radio-Canada, personne d'autre ne doit compenser. Il faut donc contrôler aussi la câble-distribution.

Qu'on étouffe une culture en passant, est là un de ces effets secondaires, malheureux certes, mais dont toute thérapie s'accompagne. De même, l'action du gouvernement central sur le système bancaire ne doit pas être édulcorée par de morveuses petites caisses populaires. Il faut donc, maintenant qu'elles prennent leur envol, les assujettir aussi...

Le résultat net d'une conversion aussi simpliste et brutale à la foi keynésienne, c'est qu'on obtient exactement le contraire de ce que l'on recherche: le Canada a tout sacrifié sur l'autel du Keynésianisme et ne cesse de dégringoler dans le "hit parade" des nations industrialisées. En fait, les pays qui se sont le plus enrichis depuis la fin de la guerre sont précisément ceux qui, par l'originalité de leur philosophie sociale ou de leur culture sont restés les plus imperméables aux principes keynésiens: la Suède par Socialisme, l'Allemagne par Libéralisme, la France à cause de la structure originale (répondant à sa culture) de son administration.

L'Etat canadien (les divers paliers de gouvernement) contrôle plus de 40% du PNB (dépenses sur les biens et services et transferts). C'est dire que l'Etat est devenu l'agent économique numéro un: il possède la balance du pouvoir sur chacun des marchés. C'est là un pouvoir microéconomique qu'il peut utiliser, par exemple, pour déterminer les prix. Mais dans sa bêtise keynésienne, il n'y songe même pas. Il s'imaginerait qu'il lui faut encore contrôler les prix. Il se donne ainsi un pouvoir qu'il possède déjà indirectement: s'il tente simultanément d'utiliser son pouvoir direct et son pouvoir indirect, il aboutira à l'absurdité. En d'autres termes, l'Etat fait présentement la preuve de son incohérence.

En voici un exemple. Chaque fois qu'il parle d'inflation, monsieur Trudeau laisse entendre que la hausse du prix du pétrole par les Arabes est un facteur important de

cette inflation. Il est certain que le pétrole est un produit de base et que la hausse de son prix se répercute sur plusieurs autres produits. Mais il est également certain que l'Etat aurait pu absorber la hausse de ce prix en abaissant ses taxes. Il ne l'a pas fait. C'est là un refus de prêter assistance à personne en danger d'inflation. Non seulement il ne l'a pas fait, mais encore il nous jure maintenant, avec larmes dans la voix, qu'il faut s'unir contre l'inflation, se méfier des syndicats, des grosses sociétés et, cynisme remarquable, des gouvernements.

Plutôt que de prêcher des croisades, l'Etat doit apprendre à planifier son action sur les marchés. Il est présent sur ces marchés et les mouvements des prix sont, du moins partiellement, des symptômes de cette présence. Nommer une commission Pépin pour masquer les symptômes est un acte de diversion: le mal se manifestera autrement.

L'importance des gouvernements n'est pas la marque de commerce du Keynésianisme mais d'une société moderne qui exige des services publics de plus en plus nombreux et volumineux. Ce qui caractérise le Keynésianisme, c'est que ces services soient rendus par un gouvernement central et soient conjoncturels. Dans une société pluraliste, tout est ravalé à l'application de techniques sommaires et, à la longue, cette société pluraliste ne peut que se perdre.

Un fédéralisme keynésien est une caricature de fédéralisme et cela même les indécidables peuvent le regretter: à force de se battre contre une caricature, on risque d'en devenir une soi-même. Mais il ne suffit pas de dénoncer le fédéralisme keynésien. Même décentralisé, même conscient de sa présence sur les marchés et capable de planifier cette présence, un Etat moderne n'est plus un arbitre social, du fait même de son importance et de son implication.

Le problème de notre Etat déréglé transcende donc l'utilisation des techniques économiques et débouche sur une conception originale de l'action politique.

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur d'économie à l'université de Montréal.

Quand le mariage a échoué

Chers amis,

La salutation d'ouverture vous surprendra sans doute au premier abord. Mais vous comprendrez par la suite.

Celui qui s'adresse ainsi à vous n'est pas un spécialiste en sciences matrimoniales, bien que, trois ans d'études en Sciences sociales l'aient fortement frotté aux aspects théoriques de ces questions. Il est d'abord quelqu'un qui, au cours de rencontres multiples avec des époux en voie de séparation ou de divorce ou des conjoints de fait divorcés, a essayé de les comprendre avec son cœur, sans renier sa raison; quelqu'un qui, longtemps au monastère d'école, a pu recevoir les confidences de bien des jeunes issus de ces foyers; quelqu'un qui, de longtemps au monastère de prison, a pu mesurer l'impact de ces situations pénibles sur la vie de jeunes ou d'époux; quelqu'un qui, adjoint au Pasteur du diocèse, cherche, avec un cœur humain et les yeux de l'Evangile (les deux vont de pair), une solution à ces difficiles problèmes; quelqu'un enfin qui ne tranchera pas la question à la fois à cause de la limite de ses connaissances, de son expérience et de ses valeurs et parce qu'il ne rédige pas un traité: c'est un entretien amical pour aider la réflexion et l'orientation.

Quelle est mon attitude fondamentale devant l'échec du mariage? Je souhaite d'abord à tout mariage le succès que tous les fiancés que j'aie jamais rencontrés désirent eux-mêmes: s'aimer toute leur vie en s'acceptant l'un et l'autre tels qu'ils sont avec leurs qualités, défauts ou différences de caractère, de sexe et d'éducation; c'est dans la nature de l'amour. Mais je préfère nettement la séparation à un enfer familial. En effet, si l'on compare avec autrui, dans l'univers de société de type traditionnel où l'on vivait, les conjoints en difficultés trouvaient un certain équilibre dans l'entourage; de même d'ailleurs des enfants: grands-parents, oncles, tantes, voire cousins et amis souvent, constituaient une grande famille: toutes ces relations étaient de

type affectif et, même s'il en résultait parfois des inconvénients, tout ce monde mettait le nez — au sens fort — dans la famille, elle en recevait un support, un soutien. La situation a presque radicalement changé. La famille, ce sont les conjoints, et les enfants quand il y en a; la parenté s'est éloignée, physiquement comme socialement. Une vie sans amour ni amitié devient très difficile, à moins d'une grande capacité d'aimer chez l'un ou l'autre; mais s'il y a des enfants, elle devient un contre-tenoingnage et humain et évangélique de l'amour et très préjudiciable: les jeunes de ces foyers, habituellement, ne croient plus à un amour fort et durable et risqueront de ne vivre que des amours sentimentales, romantiques, qui durent le temps qu'elles durent, c'est-à-dire de peu passagères. Il rejettent une vie où deux époux ne font, au mieux, que s'endurer.

Que se passe-t-il parfois? Des remises en question trop rapides et superficielles, l'accent mal compris sur l'épanouissement personnel, le rôle des films et des médias, dont trop de programmes tendent à laisser croire la fidélité conjugale impossible, sans compter les "folies" des horoscopes ou astrologues, le fait aussi de n'avoir pas été habitué à accepter les autres comme on aime soi-même, l'être, tout cela engendre des démarches ou procédures de séparation trop hâtives: aux premières difficultés et sans chercher honnêtement de l'aide, on part en grande. C'est souvent très dommage chez bien des couples qui auraient le minimum de qualités pour une réussite conjugale convenable; ce serait la première expérience un peu profonde et vraie d'acceptation mutuelle: ce qu'on a si bien appelé "l'acceptation inconditionnelle d'autrui".

Soulignons ici le rôle des avocats. Comme dans toute profession, certains ne pensent qu'à la piastre et, naturellement, hâtent diplomatiquement les procédures. Ceux-là ne possèdent habituellement aucune référence à des conseillers possibles. Ça adonne comme ça: ils n'en connais-

sent pas. D'autres, plus consciencieux, suggèrent ce genre d'essai, de démarche ou retardent délibérément les procédures pour donner une chance aux coupleurs. Certes, ils n'ont pas tort d'arguer: "Nous ne sommes pas des conseillers matrimoniaux". Mais rappelez-vous que, comme tout corps professionnel, ils souffrent de déformations: ils sont tout naturellement enclins à penser en termes de lois ou procédures, un peu comme les chirurgiens pensent plus ordinairement au bistouri

par

BRUNON DANDENAU

comme solution universelle. C'est pourquoi n'hésitez pas, du moment que vous sentirez chez vous une démarche effectuée trop rapidement, trop sur le coup de l'émotion, à arrêter les procédures. Et, naturellement, consultez sur le choix d'un avocat si vous le pouvez.

Je veux vous entretenir ici, dans votre propre intérêt, du cas des enfants, si vous en avez, et surtout s'ils ont quelque âge. Généralement, les mois, voire les années qui précèdent la séparation sont vécus dans un climat sous formes de paroles ou de mépris dans les attitudes — quand ce n'est pas des réquisitoires ou des charges en bonne et due forme — sont devenus habituels ou monnaie courante. Cela vide toute estime ou tout respect chez l'enfant. La crainte seule parfois l'empêchera de le manifester trop ouvertement. Bien plus, le choix plus ou moins clair qu'il aura à faire entre son père ou sa mère, outre de lui infliger une blessure affective profonde, le poussera au chantage, à tirer le plus possible parti de la situation: il tendra à aller du côté le plus rentable, au moins exigeant ou au plus offrant. Et naturellement votre nature affective risque fort, comme l'expérience le démontre, de se prêter à ce jeu. Tenez-vous-le pour dit: souvent, parvenus à l'âge de l'adolescence ou plus tard, ils vous feront payer cher

leurs blessures, leur incrédulité dans l'amour et leurs déformations devenues souvent malades.

C'est pourquoi, même, si, je le répète, vous ne considérez que votre propre intérêt, vous gagneriez beaucoup à vous donner quelques mois de tolérance ou de répit. Durant cette période, parlez à vos enfants des qualités de l'autre, même si vous êtes porté à n'en plus voir aucune: il n'est personne à qui il ne reste du bon. Manifestez-vous des bons offices.

Imprégnés-vous d'humilité: si vous savez accepter vos propres torts devant vos enfants, à longue échéance, ils en retiendront une certaine admiration. Si, en plus, vous pouvez leur faire prendre conscience que, malgré des qualités réelles de part et d'autre, le malheur vient d'une incompatibilité profonde d'éducation ou de caractère, outre de développer leur capacité de compréhension, ils en recueilleront possiblement une sagesse devant leur futur choix ou avenir conjugal. Et n'oubliez pas de prévoir des mécanismes de bonne entente pour le futur.

Si vous demeurez croyants et chrétiens, vous pouvez vous sentir exclus désormais de la communauté chrétienne et des sacrements. Avant de vous ex-communier vous-mêmes, réfléchissez bien sur les considérations suivantes. Ce sont les réflexions d'un pasteur, et non celles d'un théologien.

L'Evangile, et à sa suite, l'Eglise, proposent un idéal qui veut sauvegarder une valeur extrêmement importante: l'amour, l'acceptation de l'autre comme on aime en être accepté. Pour atteindre cet idéal, il faut certes dépasser les liaisons purement capricieuses, tel l'attachement fondé sur la seule passion sexuelle ou fondé sur l'argent; il faut une capacité développée d'optimisme, i.e. voir le bien ou

les qualités de l'autre; il faut un certain détachement de ses propres difficultés ou problèmes, i.e. avoir dépassé le stade de l'adolescence; être capable de se critiquer soi-même.

Cependant l'idéal est parfois raté: c'est l'échec. Et cela aussi, l'Evangile l'accepte. Des erreurs ou des fautes, la plupart dans la partie involontaires, aboutissent à la désillusion pénible qu'on subit: l'amour qu'on avait cru ou voulu éternel n'existe plus. Pis, il risque, s'il ne l'est, de se transformer en rancœur, sinon en haine. L'Eglise fidèle au précepte évangélique, se garde bien de juger les consciences. Si, dans le temps passé pour le bien commun, elle a manifesté une certaine rigidité, elle cherche, avec le monde d'aujourd'hui, à l'aide des sciences humaines, à comprendre: ainsi, l'on sait aujourd'hui que l'alcoolisme est souvent plus malade que pécheur; de même que l'homosexualité, pyromane, etc. On connaît aussi les changements d'ordre social qui ont transformé mariage et famille: Vatican II les a enregistrés. L'on sait, par exemple, que si, en milieu urbain, 90% ou plus des mariages chez des jeunes de 18 ans sont des échecs, il ne s'agit plus de phénomènes isolés pour cet âge, mais de ce qu'on appelle un certain déterminisme sociologique: un choix décisif, dans la multitude de choix qui leur sont proposés

aujourd'hui, est presque impossible aux jeunes de cet âge.

L'Eglise reste cependant prudente, c'est sûr. Trop? Peut-être. Cependant des découvertes des sciences humaines ont été souvent présentées comme des dogmes et se sont avérées inexacts. C'est pourquoi céder trop hâtivement sur des valeurs aussi importantes que l'amour et les enfants risquerait de valoir à l'Eglise des reproches mérités d'avoir cédé aux courants d'un moment et d'avoir, fait preuve d'opportunisme plus que de courage. Compte tenu cependant de l'évolution en cours, des découvertes des sciences, compte tenu aussi de l'esprit de miséricorde en même temps que de force de l'Evangile, on peut, on doit même vous suggérer: quelle que soit l'issue de votre épreuve, continuez votre prière et votre pratique religieuse. Une prière commune, surtout, est source d'attitude d'humilité aux effets parfois surprenants. Elles vous faciliteront, si elles sont sincères et profondes, le calme dans des pas décisifs, vous ouvriront sur des voies moins égoïstes et vous garderont dans l'espérance.

Mais si vous cherchez la solution la plus facile, celle qui sert le mieux votre égoïsme, si vous n'avez pas le souci d'une grande sincérité, ce qui précède vous est inutile: déchirez cette lettre et n'y pensez plus.

propos d'actualité

La préservation et le renforcement du libre marché au sein de notre économie sont au cœur de la vision libérale de l'avenir du Canada. C'est pourquoi nous rejetons le socialisme, qui veut que l'Etat cherche toujours à étendre son emprise sur la production de la commercialisation des biens; et c'est aussi pourquoi nous rejetons le corporatisme ou l'étatisme, selon lesquels toutes les décisions économiques importantes sont prises par une association officielle de la grande entreprise, des grands syndicats et de l'Etat.

C'est aussi pourquoi le Gouvernement a saisi le Parlement de la Loi sur la concurrence qui protégera l'intérêt public en sauvegardant le système concurrentiel; c'est pourquoi nous avons mis sur pied la Banque de développement de la petite entreprise qui apportera aide et encouragement à des milliers de petits hommes d'affaires canadiens.

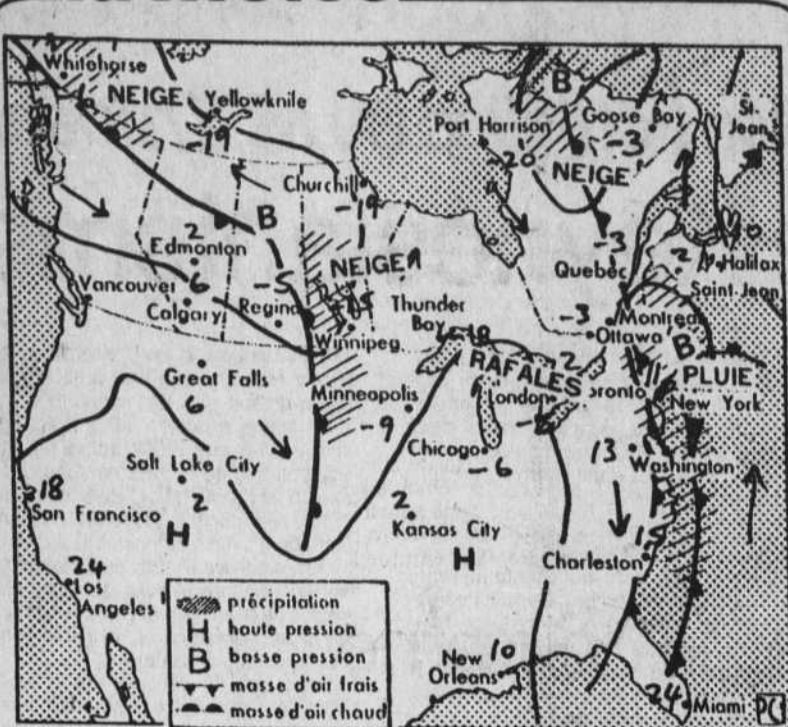
Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada, devant le Canadian Club d'Ottawa, le 19 janvier 1976.

AS-TU TON

V'LA TA CHANCE

TIRAGE: SEMAINE PROCHAINE

la météo



Un front froid stationnaire va s'installer au nord et parallèlement, à la vallée du St-Laurent. Ce front va garder les températures bien au-dessus de la normale dans le sud du Québec avec de la pluie passagère. Derrière ce front froid, il y aura dégagement partiel. Les températures seront plus près de la normale. Pour demain, on prévoit du temps ensoleillé et plus froid dans le nord de la province et un dégagement dans les régions plus au sud.

Régions de l'Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, sud des Laurentides: Nuageux avec pluie passagère. Dégagement partiel ce soir et devenant un peu plus froid. Minimum la nuit dernière 0. Maximum plus 3. Aperçu pour demain: dégagement et plus froid.

Régions Abitibi, Chibougamau: dégagement et plus froid. Minimum la nuit dernière moins 15. Température demeurant stationnaire aujourd'hui. Aperçu pour demain: beau et plus froid.

Régions du nord des Laurentides, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: dégagement et un peu plus froid. Minimum la nuit dernière moins 12. Maximum moins 15. Aperçu pour demain: beau et plus froid.

Régions de Québec, Trois-Rivières, sud du Lac St-Jean, Rimouski, sud de Baie-Comeau: pluie verglaçante se changeant en pluie passagère. Température à la hausse pour atteindre près de 3 degrés. Aperçu pour demain: dégagement et plus froid.

Régions Gaspésie, sud de Sept-Îles: pluie verglaçante. Ventoux. Température à la hausse pour atteindre près de 3 degrés. Aperçu pour demain: dégagement et plus froid.

Régions nord du Lac St-Jean, nord de Baie-Comeau, nord de Sept-Îles: dégagement partiel. Températures légèrement à la baisse pour atteindre de moins 10 à moins 13. Aperçu pour demain: généralement nuageux et plus froid.

27 janvier

par la PC et l'AP

Il y a 27 ans aujourd'hui, le 27 janvier 1949, Sam Carr, l'ancien représentant du Parti travailliste progressiste, était arrêté à New York accusé d'espionnage à la suite des révélations d'une enquête menée au Canada en 1946. Il était retourné au Canada et condamné à six ans de prison.

1974 — M. Leonid Brejnev, secrétaire général du Parti communiste soviétique, arrive à La Havane afin de s'entretenir avec les dirigeants cubains.

1973 — Signature des accords de Paris sur le Vietnam.

1969 — Quatorze hommes, dont neuf juifs, sont exécutés en Irak, sur accusation d'espionnage au profit d'Israël.

1969 — Trois astronautes américains, Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee, trouvent la mort dans l'incendie de leur cabine, à terre.

1967 — Soixante-deux pays, dont les États-Unis et l'Union soviétique, signent un traité limitant les activités militaires dans l'espace.

1964 — Paris établit des relations diplomatiques avec Pékin.

1944 — Leningrad est complètement dégelée.

1943 — L'armée de l'air US effectue son premier raid sur l'Allemagne; un raid en plein jour sur Wilhelmshaven.

Ils espèrent en outre obtenir la convocation prochaine d'une commission parlementaire pour étudier les réformes de structure à apporter à la CUM.

"BALLETS ROSES"

Dans l'ensemble, les employés, à Montréal, du ministère fédéral de l'Immigration, s'en tirent avec une mention honorable: ils ont agi convenablement et avec intégrité dit le commissaire. Les lacunes décelées ont pu être corrigées en partie par des changements intervenus à la Loi et aux règlements depuis 1972 mais ces lacunes étaient entre autres imputables à des règlements et directives "inadéquats et imprécis". De sorte que des "personnes sans scrupule" ont pu tirer parti de ces lacunes décrites au long de ce rapport.

Mme L'Heureux-Dubé tient à remercier tout le personnel de la commission et loue la contribution "tout à fait exceptionnelle" du procureur Joseph Nuss, qui était aide de Me Roger-D. Pothier. La commission a reçu un seul mémoire, provenant d'une section de l'Alliance de la fonction publique (le rapport en cite des suggestions d'ailleurs retenues par elle).

Les séances se sont presque toutes déroulées à Montréal, sauf celles de Vancouver et de Londres. Le commissaire a de plus eu des entretiens informels avec des représentants de groupes ethniques et

avec des fonctionnaires américains et britanniques chargés de l'immigration. Des témoignages ont aussi été recueillis en Inde.

De ce rapport, il ressort que les faits qui ont donné lieu à cette commission d'enquête ont pu entacher la réputation du ministre alors qu'un "petit nombre" de fonctionnaires allaient à l'encontre de leur serment ou se conduisaient de façon imprudente.

Mme L'Heureux-Dubé fait précéder le rapport d'un lexique fort utile pour s'y retrouver dans les diverses formules ou lois citées. Elle émaille son travail de références aux commissions d'enquête Proffumo (Royaume-Uni) ou Munsinger (Canada), établit son interprétation de la Loi sur les enquêtes, toute restrictive soit-elle, avant de conclure qu'elle n'avait pas pour tâche de porter des accusations mais de constater des faits, de cerner des situations, surtout pour les fonctionnaires dans l'exercice de la tâche.

La fresque de l'immigration autour de 1972 inclut le groupe de Yarmouth, le groupe Parmar et le groupe de Renfrew, désignant chacun un nombre défini d'immigrants qui en général se sont fait berner par des intermédiaires. Le groupe de Renfrew (14) a même été attiré de l'Inde par un entrepreneur maintenant en faillite qui avait attiré sous des représentations fallacieuses ces immigrants, tout en bénéficiant d'une aide financière de Queens Park.

Au total, le rapport suggère une politique "libérale" d'immigration, puisque seulement un très petit nombre de personnes réussissent à déjouer les règles établies pour devenir citoyen canadien. Détail significatif: la commission d'enquête tient à rappeler qu'elle ne va pas examiner que moins de 1% des dossiers traités à Montréal en 1970 et 1971 et un peu plus de 1% des dossiers de 1972. On ne saurait donc en tirer une image "typique".

Y a-t-il eu, mises à part les platitudes et plaisanteries rapportées par quelques témoignages de la "discrimination raciale"? La Commission dit non, mais invite le ministre à la vigilance.

ANGOLA

seulement pour des motifs humanitaires, mais également par mesure de précaution.

"Si les Cubains devaient remporter la victoire en Angola pour le compte des Soviétiques, a ajouté M. Botha, ceci déclencherait une ruée vers le Sud, dont il est impossible de prédire l'ampleur. Dans une certaine mesure, cet exode a déjà commencé."

Le ministre de la Défense a par ailleurs cité deux autres motifs d'intervention occasionnelle de forces sud-africaines au-delà de la frontière angolaise:

1 — Des opérations de poursuite déclenchées à la suite d'attaques de "terroristes" en territoire namibien à partir de sanctuaires angolais;

2) La neutralisation des forces du MPLA qui s'étaient initialement établies, avec l'aide de l'URSS et de Cuba, au voisinage même de la frontière namibienne et y avaient constitué des dépôts d'armes et de munitions.

M. Botha a fait une allusion sibylline dans laquelle il a implicitement reconnu que les forces sud-africaines avaient occasionnellement été engagées également dans "d'autres combats, menés sous commandement sud-africain et presque toujours avec succès, pour empêcher l'extermination d'Angolais noirs et blancs par les Cubains et les Soviétiques".

Selon les observateurs présents, cette allusion visait les opérations sur le front central de l'Angola par des éléments, dont la présence avait été constatée récemment par des journalistes internationaux. Il était difficile de nier totalement l'engagement sud-africain aux côtés de l'UNITA, puisque des prisonniers sud-africains sont actuellement aux mains du MPLA.

Enfin, selon le ministre de la Défense, l'armée sud-africaine a eu en Angola un "objectif limité" qu'elle a réussi à atteindre.

Par la suite, au cours du débat sur une motion de censure du gouvernement présentée par l'opposition, M. Botha a prononcé une plus forte intervention des pays occidentaux en Angola. "Le monde libre doit être uni pour prévenir l'intervention soviétique dans les affaires de l'Afrique". "Le monde libre peut et doit sortir de son sommeil de mort".

L'opposition a vivement critiqué M. Botha pour son intervention ambiguë, déclarant qu'il n'avait fourni aucune précision sur la présence ou le repli des forces sud-africaines d'Angola.

Pour ailleurs il est pratiquement certain désormais que la Chambre des représentants suivra l'exemple du Sénat et se prononcera contre toute aide militaire américaine aux mouvements nationalistes pro-occidentaux d'Angola.

En exprimant cette conviction, M. George Mahon, président de la commission des dotations budgétaires de la Chambre des représentants, a estimé que ses collègues voteront à une forte majorité un embargo sur les armes. Le président Gerald Ford serait alors contraint de jeter son veto dans la balance s'il entendait poursuivre les fournitures d'armes à ces mouvements.

"Il est parfaitement clair que le Congrès et le pays sont opposés à une intervention massive des États-Unis en Angola", a ajouté M. Mahon.

Une délégation du Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) a fait

hier une représentation auprès du Congrès pour tenter une dernière fois d'obtenir des envois d'armements afin de combattre le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) disposant d'un équipement supérieur.

DÉBAT PALESTINIEN

dre de négociations dans la recherche de la paix au Moyen-Orient de préférence aux initiatives américaines proprement dites et en remplacement éventuel de la conférence de Genève sur le Moyen-Orient.

Ce veto, cependant, ne change rien au fait que la mise au point de la résolution qui a été anéantie par le veto américain a été une des négociations les plus importantes qui se soient jamais déroulées pour déterminer les voies qui pourraient s'ouvrir en direction d'un règlement au Moyen-Orient. Son mérite essentiel fut de faire passer les thèses en présence par le prisme de la question des droits nationaux palestiniens. Par ses réfractations en quelque sorte physiques, ce prisme a donné à ses thèses, y compris la thèse américaine, des orientations nouvelles. Ce processus a permis aussi d'établir que ce prisme devait être ouvert à tous les rayons qui existent dans la lumière du Proche-Orient, le rayon de l'État d'Israël non excepté.

Au départ, la Syrie avait proposé un texte qui exprimait la position de l'O.L.P. dans toute son intransigence et avec toutes les revendications nationales et politiques qu'elle comporte. Apparemment, la Syrie, écartant les objections égyptiennes, avait décidé de prendre une position de départ résolument militante, défiant le veto américain. Cette position, au cours des "consultations" très longues et très difficiles qui se sont déroulées en marge des débats du conseil, s'est modifiée littéralement de fond en comble. On a pu dire que les promoteurs de la cause palestinienne devant le Conseil de sécurité ont tenu à obtenir le vote positif de la France. Il y est parvenus mais seulement en acceptant les fondements de la thèse française sur le problème du Moyen-Orient et l'affirmation du droit de l'État d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues est l'un des. Il fut inscrit à la surprise de certains observateurs, dans le projet de résolution

présenté en définitive au Conseil de sécurité. De même, ce texte, par rapport à sa version originelle, ne comportait plus l'injonction à l'évacuation complète des territoires occupés par Israël et la mise en oeuvre des droits nationaux palestiniens en tant que préalables à des "arrangements" de coexistence pacifique entre États de la région.

Il s'est trouvé ainsi qu'au cours d'une vaste négociation internationale, le Conseil de sécurité — en présence de la Syrie et, surtout en présence de l'O.L.P. — a pu forger une formule qui, en substance prévoit la coexistence pacifique, selon les règles de la charte des Nations-Unies qui exclut l'usage de la force pour le règlement des conflits, d'un État palestinien et de l'État juif d'Israël qui, lui, existe déjà et continuera à exister.

En théorie, ce résultat n'a pas de substance juridique puisque le document qui l'annonçait a été déclaré nul et non avenue par un veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Mais en politique et en psychologie politique, ce résultat est une acquisition importante et précieuse. Il comporte, bien entendu, la consécration de l'entrée des Palestiniens sur la scène internationale et dans les délibérations et négociations sur le Moyen-Orient dont elle sera immanquablement le cadre avant ou après les élections présidentielles américaines.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

qu'il eût été facile de justifier la protection d'immeubles historiques comme la prison des Patriotes, surtout dans une ville où l'apport touristique est aussi important.

Bref, M. L'Allier s'est vu confier avec la défense du passé le même défi que M. Victor Goldbloom avec la défense de l'Environnement. Parelles juridictions empiètent tout naturellement sur les domaines confiés aux autres membres du cabinet. Les valeurs en cause y sont encore timide défendues, leur rentabilité électorale n'a pas encore été établie, et les crédits sont alloués en conséquence. Les titulaires de pareils portefeuilles risquent donc de se spécialiser dans les causes perdues d'avance.

Il appartient alors au ministre de se borner à "éduquer" le public en gé-

L'économie doit être enseignée à tous les niveaux, dit M. Shooner

QUÉBEC — "L'économie devrait être enseignée de façon graduée. À tous les échelons de notre système d'éducation. Tant à l'élémentaire qu'au secondaire, et devrait s'adresser obligatoirement à tous les étudiants."

C'est ce qu'a affirmé M. Pierre Shooner, sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Dans un discours prononcé lors de la première assemblée générale du centre régional d'initiatives pour le progrès économique (CRIPPE) de Sherbrooke le 26 janvier dernier.

Citant les conclusions du rapport CEGIR publié récemment, M. Shooner a rappelé qu'il a été démontré que 98% des Québécois de quinze ans et plus n'ont aucune connaissance de base en économie.

"Par l'éducation économique, a-t-il indiqué, nous favorisons la présence des Québécois dans les milieux de l'industrie et du commerce, et une plus grande maîtrise de notre économie. Nous aidons les Québécois à porter un jugement plus éclairé et réaliste sur les politiques économiques de l'État et à évaluer les conséquences économiques de ses politiques générales; nous favorisons l'achat chez nous et la protection du consommateur; nous améliorons la qualité de vie de nos concitoyens."

Lancé en septembre dernier, le CRIPPE de Sherbrooke est un projet-pilote qui réunit sur une base régionale tous les groupes socio-économiques désireux de promouvoir l'éducation économique.

Une quinzaine d'organismes participent activement aux activités du CRIPPE qui tenait sa première assemblée générale lundi dernier.

Dès le début de son discours, M. Shooner a d'ailleurs rappelé qu'il constitue le premier groupe québécois à se préoccuper exclusivement d'éducation économique. Après avoir assuré que le CRIPPE recevra une nouvelle subvention du MIC cette année, monsieur Shooner a souligné que sa performance sera également évaluée sur son habileté à susciter la participation financière du milieu.

Enfin, M. Shooner a tenu à rappeler que les relations avec le ministère de l'Éducation ont toujours été excellentes: "Puisque les autorités de ce ministère sont aussi conscientes que nous de l'importance de l'éducation économique."

Cependant, devait-il ajouter, il y a un immense pas à franchir avant de boulever la grille horaire de l'élémentaire et du secondaire ou d'inclure cette matière à tous les niveaux du système scolaire. Il ne faut pas oublier, comme le souligne Cegir, que les professeurs ne sont pas formés à

cet effet et qu'ils ne disposent que de très peu d'outils pédagogiques.

Pour les enseignants en effet, l'économie se classe au quatrième rang des priorités à l'école, derrière la langue maternelle, les mathématiques et l'éducation physique. De plus, a fait remarquer M. Shooner, l'intérêt des commissaires d'écoles ainsi que des administrateurs locaux ne révèle pas un enthousiasme débordant à ce sujet. Le rapport Cegir indique également que pour eux, l'économie vient au cinquième rang des matières sur lesquelles ils voudraient mettre plus d'emphase et que 41% d'entre eux ignorent si le cours économie 412 est offert au secondaire sur leur territoire.

L'essence à \$1 à l'été ?

OTTAWA (CP) — Le prix du gallon d'essence à haut indice d'octane atteindra et dépassera peut-être \$1 dans presque toutes les régions du Canada dès l'été prochain, selon des informations émanant de sources gouvernementales.

Les prix de l'essence et de l'huile de chauffage augmenteront de 8 à 15 cents le gallon, selon l'importance des hausses imposées au niveau du pétrole brut.

Les autorités fédérales parlent actuellement d'une hausse d'environ \$2 le baril de brut, à savoir huit cents de plus le gallon au détail. Ottawa ajoute cependant que ces chiffres sont encore hypothétiques.

Le pétrole domestique se vend actuellement \$8 le baril en vertu d'une entente expirant le 31 juin 1976 et l'Alberta aussi bien que le gouvernement fédéral sont convaincus de la nécessité d'une nouvelle hausse.

Principal producteur canadien, la province de l'Alberta désire obtenir une hausse supérieure aux \$2 avancés par les autorités fédérales afin de réduire l'écart avec le prix versé aux producteurs de l'organisation des pays-exportateurs de pétrole, qui exigent \$11.71 le baril.

Une hausse de \$3.71 le baril pour atteindre la parité avec les Arabes entraînerait une augmentation de 14.8 cents le gallon d'essence ou d'huile de chauffage. Or, l'essence à haut indice d'octane se détaille actuellement à environ 86 cents et même à 93 cents dans certaines stations des provinces centrales du Canada.

Le ministre albertain de l'Énergie affirme que sa province n'a pas demandé la parité avec l'OPEP, mais il refuse de préciser la nature des hausses réclamées dans les négociations en cours avec le fédéral et les autres provinces.

"La population du Canada a accepté de verser le prix du marché mondial aux Arabes pour leur pétrole, mais refuse d'accorder le même droit aux Albertains", a ajouté le ministre du gouvernement Louheed.

Une hausse importante est, selon lui, inévitable si l'on veut encourager la conservation de l'énergie et l'exploration de nouvelles sources d'approvisionnement. Une telle augmentation allégerait en outre la balance des paiements du Canada de plus en plus lourde à supporter.

Le gouvernement fédéral utilise la taxe sur l'exportation du pétrole albertain aux USA pour subventionner les provinces de l'est, qui doivent s'approvisionner à prix fort du Venezuela et des pays arabes, à savoir \$12.50 le baril en incluant le transport jusqu'à Montréal.

ral, quitte à se faire lui-même battre en particulier, tel M. Goldbloom sur les plaines d'Abraham aux mains du général Drapeau, ou, au contraire, de passer résolument à l'action. La prison du Pied-du-courant n'est pas moins importante que le couvent des Sœurs Grises, même si c'est d'autres motifs qui plaident en sa faveur. Son sort doit compter parmi les priorités du ministère de M. L'Allier.

DÉCÈS

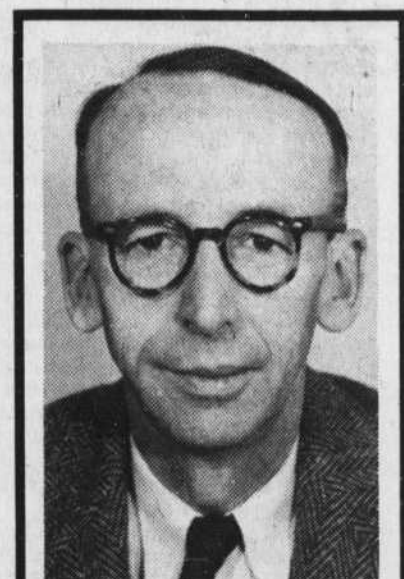
Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DOUFRESNE, Frère Aldée. — A St-Jérôme, le 25 janvier 1976 à l'âge de 85 ans, est décédé, le Révérend Frère Aldée Doufresne, Jésuite. Né à Ste-Sabine, fils de feu Pierre Doufresne et de Marie Onésime Lagacé. Entré chez les Jésuites le 1er décembre 1919 il fit ses derniers vœux le 2 février 1930 et fut cuisinier presque toute sa vie dans la Compagnie de Jésus. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Révérende Sœur Diane Doufresne de la Miséricorde, la Révérende Sœur Cécile Doufresne, Sœur de Marie au Wisconsin et une belle-sœur Mme Régis Doufresne de Burlington ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée à la Maison des Jésuites à Lafontaine. Les funérailles auront lieu mardi le 27 janvier en la chapelle des Jésuites, St-Jérôme (Lafontaine) où le service sera célébré à 3:00 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET, Émile. — A l'Hôpital Maisonneuve de Montréal, le 26 janvier 1976 à l'âge de 65 ans, est décédé, M. Émile Goulet, ex-sous-président exécutif des Fonderies de Sorel Limitée. Époux de Yolande Pettitler, demeurant au 18 rue Dupré, Sorel. Outre son épouse, il laisse ses fils et belles-filles: Pierre Goulet de Contrecoeur, M. et Mme Michel Goulet de Montréal, M. Paul Goulet de Montréal, M. et Mme André Goulet de Québec et une petite-fille Geneviève Goulet. Les funérailles auront lieu jeudi le 29 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Mandeville & Mineau No 80 rue Charlotte, Sorel, pour se rendre à l'église St-Gabriel Lallemand où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

ROCH, Frère Armand. — A St-Bruno le 25 janvier 1976 à l'âge de 70 ans, est décédé, le Frère Armand Roch (en religion Frère Lawrence) Fils de feu Philias Roch et de feu Corinne Labelle. Il a passé presque toute sa vie à la ferme Villa Grand Coteau de St-Bruno et avait prononcé ses vœux perpétuels le 31 juillet 1929. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon René Thériault Ltée No 1120 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 2:00 heures; et de là au cimetière de la Communauté à St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROULEAU, Sylvio. — A Montréal, le 25 janvier 1976 à l'âge de 79 ans, est décédé, M. Sylvio Rouleau, pharmacien, époux en première nocce de Rose Bouchard et en seconde nocce de Jeanne Otis. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses frères: L'abbé Charles-Omer et Dr. Paul; sa sœur Thérèse; ses fils: Roger (époux d'Henriette Caron), Robert (époux de Marguerite Arseneault) et Louis (époux de Marielle Proulx); ses filles: Yvette (Mme Thomas Bertrand), Denise (Mme Robert Bédard), Louise, Nicole, Lucie (Mme Claude Prud'homme), Claire (Mme Claude Gamache) et Michèle. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc No 3254 rue Belleschasse, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Foyer où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Nolasque April

Le 25 janvier 1976, à l'âge de 78 ans, est décédé à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, M. Nolasque April de Sainte-Martine, époux en premières nocces de feu Regina Amont et en secondes nocces de Jeanne Turcot. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Bibiane (Mme Edgar Proulx) de Québec, Véronique (Mme Yves Gervais) de Greenfield Park, Pierrette (veuve de Camille Lusignan) de Saint-Lambert, Jacqueline, d'Ottawa, Françoise (Mme Médéric Desrochers) de Ville de Lery, Céline (Mme Laurent Lamer) de Ville Mont-Royal, Hélène (Mme Jean-Claude Marsan) de Montréal, Monique (Mme André Racette) de Sainte-Martine, et Luc (époux de Michèle Racine) de Saint-Lambert. Le président de cette corporation pendant quelques années, fondateur et directeur pendant vingt-huit ans de l'école Moyenne d'Agriculture de Sainte-Martine, il devint par la suite président de la Régie des Marchés Agricoles. Au moment de prendre sa retraite en 1968, il présidait la Commission d'Enquête sur l'Agriculture au Québec. M. April était Commandeur de l'Ordre de Saint-Gregoire le Grand.

La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire Henri Barrette à Sainte-Martine. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 janvier à 2h30 à l'église paroissiale de Sainte-Martine.

les atomisés de l'An O



Liban: une victoire islamo-palestinienne qui paraît précaire

BEYROUTH (AP) — Dans la capitale libanaise où l'on estime avoir franchi le creux de la vague, l'alliance des Syriens, des Palestiniens et des forces musulmanes libanaises sort, semble-t-il, en grand vainqueur des neuf mois de guerre civile qui viennent de ravager le pays.

En revanche, le grand perdant pourrait bien être Israël. Quant à la minorité des chrétiens maronites, qui, autrefois, dirigeait le pays, son objectif numéro un: garder le pouvoir et désarmer les milices palestiniennes présentes sur le territoire libanais, a échoué.

Les affrontements, qui avaient éclaté le 5 avril dernier après l'assassinat de 26 musulmans, ont pris fin le jeudi 22 janvier avec la signature d'un accord de cessez-le-feu syro-libano-palestinien qui confie aux fedayines la responsabilité du maintien de l'ordre public dans la majeure partie du pays.

Les milices maronites n'ont toutefois pas subi de défaites sur le plan militaire: elles contrôlent toujours la moitié de la capitale, ainsi que leur fief situé entre Beyrouth et Tripoli et elles se sont même emparées du secteur de la Quarantaine, quartier de bidonvilles et réfugiés musulmans et palestiniens situé dans l'est de la capitale.

Les musulmans libanais arracheront vraisemblablement d'importantes concessions politiques aux chrétiens lors des futures négociations — sous l'égide de Damas — pour une nouvelle "charte nationale".

Pour leur part, les Palestiniens sont parvenus, au terme des 10 mois de guerre civile, à préserver leurs dernières bases arrière du monde arabe où ils jouissent d'une liberté totale.

Faisant allusion à la terrible répression exercée en septembre 1970 en Jordanie par le roi Hussein à l'encontre des fedayines, un porte-parole de la résistance palestinienne a estimé: "Les maronites ont essayé d'imposer un deuxième 'septembre noir' mais ils ont échoué. Nous resterons ici jusqu'à notre retour en Palestine".

La Syrie, à la fois juge et partie dans la guerre civile libanaise, voit sa position face à Israël renforcée avec l'apparition d'un vaste front syro-palestino-jordanien.

Un ambassadeur en poste à Damas estime à cet égard que les Syriens ont volé au secrétaire d'Etat Henry Kissinger sa tactique mise en oeuvre lors de la guerre de septembre 1973. M. Kissinger avait à cette époque fourni à Israël un grand nombre d'armements, puis, se tournant vers l'Egypte, il avait proposé au président Anouar el-Sadate d'y mettre un terme. De la même façon, le président Hafez el-Assad, après avoir envoyé au Liban 2 000 hommes de l'Armée de libération de la Palestine (ALP), est venu dire au président Soleiman Frangie qu'il était en mesure d'obtenir le rapatriement de l'ALP au cas où les choses tourneraient mal pour les chrétiens.

Les diplomates en poste à Damas ne croient pas que la Syrie à l'intention de faire disparaître la démocratie parlementaire et le système de libre-entreprise libanais. "Ils ont besoin du Liban", affirme l'un d'entre eux, faisant allusion au rôle de plaque-tournante financière, économique, commerciale et touristique joué par Beyrouth dans le Proche-Orient.

Cependant, la victoire palestino-musulmane est rendue précaire en raison des graves dissensions qui existent au sein de ces deux communautés.

Les Libanais musulmans sont en effet divisés en une aile droite, conservatrice, et une aile gauche, progressiste, ainsi qu'en plusieurs sectes (sunnites, chiites et druzes). Un conflit armé entre la droite sunnite et la gauche druze-chiite pourrait même éclater au cas où les dirigeants ne parviendraient pas à contrôler leurs troupes.

M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) et leader de l'aile modérée de la résistance palestinienne, doit également faire face aux "durs" du Front du refus, qui regroupe trois organisations pro-marxistes favorables à la guerre à outrance contre Israël et opposées à tout compromis. Le Front du refus, qui bénéficie de soutien de Tripoli et de Bagdad, pourrait ainsi être tenté de saboter l'accord syro-libano-palestinien.

Les milices armées commencent à quitter avec regret leurs positions à Beyrouth

BEYROUTH, (d'après AFP et Reuters) — Comme avec regret, les "éléments armés" ont commencé, hier, à se retirer des rues de Beyrouth, conformément à l'accord rendu public dimanche après-midi par le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé.

Le retrait des hommes en armes était, hier matin, presque total derrière les "lignes de front" qui coupent Beyrouth en deux, d'est en ouest. Dans les quartiers ouest (à majorité musulmane), seules des patrouilles motorisées de l'ALP (Armée de libération palestinienne) et quelques jeeps montées de mitrailleuses lourdes du CLAP (Commandement de la lutte armée palestinienne) étaient visibles en fin de matinée. Du côté phalangiste, il n'y avait que très peu de miliciens en armes dans les rues au début de l'après-midi.

Il n'était pas de même sur les "premières lignes", là où les antagonistes se sont affrontés avec acharnement pendant des semaines.

Dans le quartier des hôtels de luxe, sur le front de mer, dévasté par la bataille, on pouvait apercevoir, sous un porche ou derrière une muraille, le canon d'une mitrailleuse ou la casquette d'un milicien. Cependant, les "éléments armés" avaient déjà déserté les barri-

des de sacs de sable et d'automobiles renversées et s'abstenaient de se monter sur la chaussée hier matin.

L'évacuation des "éléments armés", dans certains secteurs de Beyrouth et de sa banlieue, n'est pas chose aisée. Certains groupes armés, qui se sont battus avec rage pour gagner une position avancée, ne se laissent pas facilement convaincre qu'ils doivent l'abandonner. De vives discussions s'engagent, sur le terrain, entre certains combattants et les membres des sous-commissions mixtes chargées de veiller à l'application des clauses de l'accord conclu dimanche. Des témoins affirment même qu'il y a eu, dans la nuit de dimanche à lundi, des échanges de rafales entre combattants "recalcitrants" et personnes venues les "convaincre" de se retirer.

Dans le secteur des hôtels de luxe, une importante force de l'armée libanaise et des forces de sécurité intérieure, dotées de véhicules blindés, ont pris position dès dimanche soir.

Mais l'aspect le plus frappant de la journée aura été l'embouteillage monstrueux de la route de la mer, où des centaines d'entrées de Beyrouth. Enfermés depuis des semaines, souvent dans la hantise de recevoir un projectile quel-

conque, les Beyrouthins ont profité de cette première journée de paix et d'un temps splendide pour effectuer une promenade en voiture. D'autre part, des milliers de Beyrouthins qui avaient fui la ville pour se réfugier en montagne ont regagné la capitale.

Ainsi, sur le pont de la Quarantaine, bidonville rasé la semaine dernière par les phalangistes, des files ininterrompues de voitures se pressaient, pare-choc contre pare-choc, alors que, il y a quelques jours à

peine, personne n'osait emprunter ce passage, balayé constamment par les mitrailleuses.

Des carcasses de voitures criblées de balles ou carbonisées par un obus encombraient les bas-côtés de la sortie nord de Beyrouth, où fumaient encore les ruines d'un réservoir géant d'essence incendié vendredi dernier.

Contents d'avoir survécu au drame, les automobilistes s'interpelaient d'une auto à l'autre, et engageaient la conversation, s'interrogeant mutuellement

sur la situation régnant dans telle ou telle région.

Alors que la joie était visible sur les visages de ceux qui ont échappé au cauchemar, plus loin, dans les décombres du bidonville de la Quarantaine, de nombreux sans-abri erraient hier matin à la recherche de quelque objet personnel enfoui sous un amas de tôles tordues, sur les toits voisins, des miliciens phalangistes, le fusil sous le bras, surveillaient la scène d'un air absent, une insoutenable odeur de cadavres.

Italie: un gouvernement transitoire pour deux mois ?

ROME (Reuters) — M. Aldo Moro ne paraît pas loin d'obtenir un accord sur la formation d'un gouvernement transitoire de deux mois qui permettrait d'éviter des élections législatives anticipées en Italie.

Le président du conseil désigné s'est entretenu hier avec les responsables sociaux-démocrates et républicains de la possibilité de soutenir un gouvernement minoritaire démocrate-chrétien destiné à durer les deux prochains mois.

Cette formule permettrait aux démocrates-chrétiens et aux socialistes de clarifier leurs positions économiques lors de leurs assises annuelles, qui se tiendront respectivement en mars et février.

Les sociaux-démocrates ont déclaré qu'ils accorderaient un soutien inconditionnel au gouvernement transitoire envisagé. Les républicains ont fait savoir qu'ils s'y décideraient le jour où ce gouvernement présenterait son programme.

De source informée, on indique que M. Moro a poursuivi hier par téléphone ses contacts avec M. Francesco de Martino, chef du parti socialiste, qui se trouve actuellement à Naples, afin d'obtenir l'appui indispensable des socialistes au parlement.

Le souci d'éviter des élections anticipées tient au risque de voir les communistes renouveler les gains considérables qu'ils ont obtenus l'été dernier aux élections régionales et dépasser peut-être les démocrates-chrétiens.

L'Est veut neutraliser la propagande occidentale

VARSOVIE (Reuters) — Les représentants de neuf pays communistes se sont penchés hier à Varsovie sur les moyens de neutraliser les effets d'une propagande occidentale que la presse polonaise décrivait hier comme étant "agressive, hypocrite et manquant de fair play".

Réunissant de hauts fonctionnaires d'Union soviétique, de Bulgarie, de Hongrie, de Roumanie, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne de l'est, de Pologne, de Cuba et de Mongolie, le groupe s'est penché sur les perspectives de coopération dans le domaine idéologique, rapporte l'agence polonaise PAP.

Il a également évoqué un autre sujet d'inquiétude, pour le Kremlin notamment: le fait que les partis communistes français et italien soient prêts à transiger sur la doctrine orthodoxe, afin de partager le pouvoir au sein de gouvernements de coalition. Commentant ces travaux tenus à huis clos, le quotidien Trybuna Ludu affirme que le moment est venu, compte tenu des attaques "agressives, dures et hypocrites" de la presse bour-

geoise contre les pays socialistes, d'encadrer l'action idéologique de ces derniers.

Le quotidien estime que la déclaration d'Helsinki, si elle a consacré le processus de détente, n'en a pas moins relancé la guerre idéologique. Accusant les pays occidentaux de ne pas se satisfaire d'un cessez-le-feu sur ce front, il ajoute: "Ils veulent au contraire une reddition unilatérale des pays socialistes", et déclare que la détente ne saurait entraîner la fin de la lutte idéologique.

Le Kremlin a manifesté le mois dernier à quel point il était

susceptible aux critiques lancées en Occident contre sa politique et le manque de libertés en Union soviétique lors de la visite à Varsovie de M. Leonid Brejnev, secrétaire-général du parti communiste soviétique. Celui-ci a accusé, à cette occasion, l'Occident d'empoisonner l'atmosphère par ses calomnies.

Plus récemment, une allocution de Mme Margaret Thatcher, chef du parti conservateur britannique, qui s'en prenait à l'accroissement du potentiel militaire soviétique, a provoqué des vives réactions à Moscou.

COMMENT CUISINER AVEC MÉTHODE, ASSURANCE ET ART

Cours de base de fine cuisine

Démonstration - Explication - Pratique individuelle - dégustation (repas) livret de recettes.

Prospectus gratuit. Leçon d'essai. Réservations: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 rue de la Montagne (coin de Maisonneuve)

Pour mieux connaître le Québec :

Suivez des cours à domicile sur l'économie du Québec et la coopération.

Comprendre davantage les caractéristiques et les problèmes de l'économie québécoise; mieux connaître tous les aspects d'un mouvement socio-économique important au Québec, la coopération: c'est ce que propose la Télé-université à tous les adultes désireux d'élargir leurs connaissances générales sur le Québec.

La Télé-université, unité constituante chargée de la formation à distance, vous offre la possibilité de suivre deux cours, en restant chez vous. Ces cours sont: Initiation à l'économie du Québec (INEQ); Initiation à la coopération (COOP).

Pour suivre ces cours de niveau universitaire, la Télé-université n'exige pas un niveau spécifique d'études.

Pour étudier chez vous, vous recevrez une documentation variée et captivante: textes, tableaux, graphiques, extraits d'articles de journaux et d'ouvrages, guide de l'étudiant et même des disques (pour le cours INEQ).

Vous êtes invité cependant à participer à cinq ateliers avec d'autres étudiants et un animateur. Ces ateliers, organisés dans votre localité ou une localité avoisinante, vous permettent d'avoir des échanges profitables sur le cours suivi et de visionner des documents télévisuels.

Si vous désirez suivre l'un des cours ou les deux, n'attendez plus. Les cours débutent le 2 février 1976. La Télé-université acceptera cependant les inscriptions jusqu'au 6 février.

Il vous en coûtera seulement \$7.50 pour les frais d'inscription (à un ou plusieurs cours) et \$50 pour les frais de scolarité (par cours).

La Télé-université offre ces cours avec la collaboration d'une autre unité constituante de l'Université du Québec, la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ).

Pour de plus amples renseignements ou pour toute inscription, s'adresser au Service du registraire - Télé-université

Québec: 2875 boul. Laurier. Téléphone: (418) 657-2990
Montréal: 3485 rue Durocher. Téléphone: (514) 282-7749

Université du Québec
Télé-université

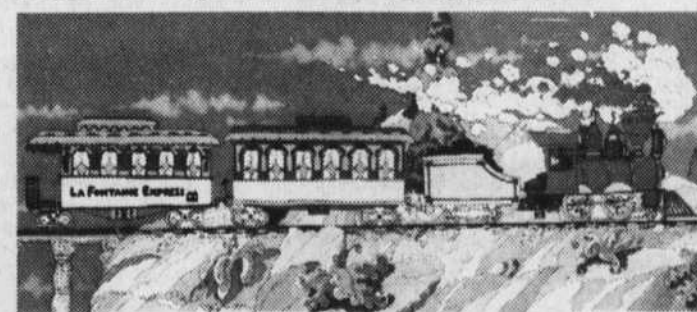
Nom Prénom
Adresse Téléphone
• je désire recevoir plus de renseignements sur ces cours ☐ • je désire m'inscrire au cours: INEQ ☐ COOP ☐
• (joindre un chèque de \$67.50 pour un cours ou de \$107.50 pour deux cours)



"Un Régime d'Épargne-retraite qui bat quatre as!"

Nous nous sommes rendus à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal. Cette fois nous étions particulièrement curieux de connaître l'opinion du lion sur un sujet bien précis: le Régime

d'Épargne-retraite de la Première Canadienne. Rappelons tout d'abord que le La Fontaine Express de la Banque de Montréal est ce train qui sillonne nos parages transportant ses célèbres voyageurs d'une

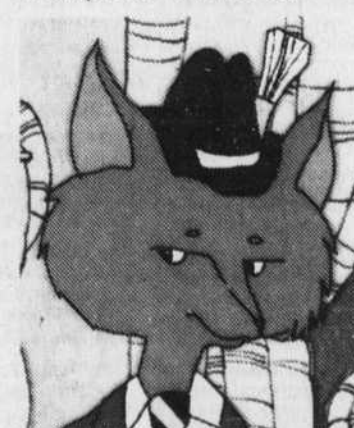


Le La Fontaine Express de la Banque de Montréal

succursale de la Banque de Montréal à l'autre. Tous étaient présents et d'excellent poil: le conducteur, la cigale, la fourmi, le lion, le chat, le renard, le lièvre et la tortue. Mais revenons à notre lion.

Un régime qui bat quatre as

Nous lui avons carrément posé la question, à savoir: "Que pensez-vous du Régime d'Épargne-retraite de la Banque de Montréal?"



"Je comprends, c'est déductible de l'impôt!"

Sans tenir conseil, le lion nous foudroya du regard et dit: "Ça bat quatre as!" Nous voulions évidemment en savoir davantage. La conversation s'anima. Le conducteur et le renard s'en mêlèrent. Si bien que nous finîmes par apprendre de la bouche même du renard que

c'était déductible de l'impôt. Plus pondéré, le conducteur nous fit remarquer que la Banque de Montréal avait publié une brochure écrite par un expert en la matière M. R.W. Wakefield. Il nous invita à la consulter afin de choisir le régime qui nous conviendrait le mieux.

Pour participer, tout ce qu'il faut c'est un versement initial de cinquante dollars.

Service Médaille d'Or



Avant de quitter le fameux train, le conducteur a tenu à nous assurer que la Banque était désireuse d'offrir un service en or... "Je dirais même un Service Médaille d'Or" a-t-il ajouté.



Profitez de notre Service Médaille d'Or

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Les fuites du rapport Pike

■ \$10 milliards par an pour les divers services de renseignement américains

■ un tiers des opérations secrètes sont des contributions financières aux partis

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuters) — Les opérations des différents services de renseignements américains coûtent au total 10 milliards de dollars par an, soit trois ou quatre fois le montant mentionné chaque année dans le budget de la défense, révèle le rapport final de la commission de la Chambre des représentants sur les services de renseignements, dirigés par M. Otis Pike.

Ce rapport de 338 pages a été approuvé vendredi par les membres de la commission par neuf voix contre quatre. Il n'a pas été rendu public mais des

informateurs qui ont suivi son élaboration en ont divulgué certains points.

D'après ces sources, le document donne des détails ultra-secrets sur l'espionnage par sous-marins concernant les lancements de missiles soviétiques, et sur d'autres opérations telles que l'aide de la CIA à l'Angola, aux rebelles kurdes et à certains partis politiques italiens.

Selon le rapport, les services de renseignements américains n'avaient pas réussi à prévoir l'invasion de la Tchécoslovaquie, en 1968, parce qu'ils avaient perdu la trace, en Po-

logne, de toute une division soviétique.

En outre, un tiers parmi les centaines d'opérations secrètes réalisées par le gouvernement américain au cours des 10 dernières années consiste en des contributions financières à des partis et à des dirigeants politiques étrangers, selon le rapport de la commission Pike qui a récemment conclu une enquête de un an sur les activités de la CIA, ainsi que des autres agences de renseignement américaines.

Le rapport de 338 pages de la commission n'y a pas encore été publié. Toutefois le New York Times, qui en fait un résumé, affirme en avoir obtenu un exemplaire.

Se référant à l'aide apportée par le gouvernement américain aux hommes et partis politiques étrangers, le rapport selon le New York Times, indique que la plus grande partie de cette aide financière a été versée à des pays du tiers monde. Plusieurs chefs d'États étrangers ont été appuyés financièrement pour plus de 10 ans par les États-Unis. Leur identité n'est d'ailleurs pas divulguée.

Un autre chapitre du rapport, intitulé "Le tiers monde", indique que la plus grande partie de cette aide financière a été versée à des pays du tiers monde. Plusieurs chefs d'États étrangers ont été appuyés financièrement pour plus de 10 ans par les États-Unis. Leur identité n'est d'ailleurs pas divulguée.

ses factures pour du matériel d'écoute électronique.

Le rapport de la commission noterait d'autre part, que les agences fédérales de renseignement, telles qu'elles sont actuellement constituées sont placées "au-delà" de toute possibilité de surveillance par le Congrès.

Selon le rapport, la CIA aurait violé des directives présidentielles, datant de 1967, interdisant à l'agence de fournir des fonds secrets aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis.

On apprend d'autre part, que le sénateur Henry Jackson, candidat à la nomination de son parti aux prochaines élections présidentielles, aurait conseillé à la CIA il y a deux ans comment contrecarrer les efforts par une commission sénatoriale, dirigée par le sénateur Frank Church, de connaître le rôle que jouait l'agence, ainsi que la société Inter-national Telephone and Telegraph Corporation dans les affaires politiques du Chili. Le président de ce pays était à l'époque, Salvador Allende.

Le sénateur Jackson, qui fait campagne actuellement en Floride, a démenti l'accusation, dont il est fait état dans le rapport de la commission du représentant Pike. Il avait seulement donné des conseils à la CIA sur des matières "procédurales", a déclaré le sénateur Jackson.

Le président Ford estime que la publication prématurée du rapport de la commission d'enquête de la Chambre des représentants sur la CIA est une violation de l'accord entre la Maison-Blanche et le Congrès concernant le traitement de documents secrets, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen. M. Nessen a ajouté que la manière dont ce rapport avait été communiqué à la presse, soulève "des doutes sérieux" sur les capacités du congrès de garder des secrets intéressant la défense nationale des États-Unis.

M. Nessen a ajouté qu'à son avis le congrès n'avait pas le pouvoir de rendre publics unilatéralement des documents secrets, ce pouvoir étant le privilège de l'exécutif. Le président Ford n'a pas encore vu le texte définitif du rapport de la commission de la Chambre des représentants, a ajouté M. Nessen, ce qui a refusé de faire des commentaires particuliers sur les "allégations" publiées par la presse américaine.

D'autre part, le département d'État a affirmé hier que M. Henry Kissinger et sa femme Nancy n'avaient pas conservé les cadeaux, — un tapis d'Orient et un collier — que leur avait offert le général Moustapha Barzani, chef des rebelles kurdes en Irak.

Cette mise au point fait suite à la publication par le New

York Times de fuites provenant d'un rapport du congrès selon lesquelles le général Barzani avait offert à M. Kissinger trois tapis d'Orient et à sa femme Nancy un collier en or serti de perles. Ces cadeaux, précise le rapport de la commission Pike, avaient été faites peu avant que la CIA ne cesse de soutenir la rébellion kurde en 1973.

Le porte-parole du département d'État a précisé que l'unique tapis offert à M. Kissinger se trouvait à la Maison-Blanche. Quant au collier, a-t-il assuré, Mme Kissinger ne l'a jamais vu.

Les dirigeants de l'administration y compris le président, sont tenus par la loi américaine de ne pas garder en leur possession les cadeaux qu'ils peuvent recevoir dans l'exercice de leurs fonctions de la part des dignitaires étrangers.

En outre, le Comité exécutif du parti démocrate-chrétien italien a décidé hier à l'unanimité de prier le gouvernement de demander au président Ford d'apporter des précisions complètes sur les versements qui auraient été effectués par la CIA au profit de partis politiques en Italie.

L'initiative de cette décision a été prise par M. Giulio Andreotti, ministre du Budget, dont le groupe au sein du parti aurait, d'après la Stampa d'hier, été le destinataire des fonds de l'agence américaine. Selon de récentes fuites à Washington, la CIA aurait versé six millions de dollars à des hommes politiques italiens rien qu'en décembre afin de contrer la montée du parti communiste.

Enfin, M. William Colby, directeur de la CIA, a affirmé dimanche soir dans une interview à la chaîne NBC que son agence continuera d'utiliser des correspondants de presse occasionnels.

"Nous n'utilisons pas les employés à plein temps des principaux organes d'informations. La seule chose que nous faisons, c'est d'utiliser certaines personnes qui gagnent leur vie dans des pays étrangers en plaçant des articles ça et là, a-t-il indiqué. A la question, allez-vous continuer à le faire, M. Colby a répondu: "Oui, à moins que nous recevions des instructions contraires. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas produit."

La CIA, a-t-on appris de source informée la semaine dernière, a fait savoir à la commission de la Chambre des représentants qu'elle avait "manipulé" certains journaux et agences de presse étrangers, dont Reuters.

A Londres, M. Gerald Long, administrateur délégué de Reuters, a répondu à ces informations en affirmant: "J'attends la preuve que les services de Reuters ont été manipulés. En attendant, je tends à penser que les agents ont manipulé leurs employeurs."

Parmi les pays industrialisés, l'Italie figure comme important bénéficiaire des largesses de la CIA. "Les États-Unis ont contribué 75 millions de dollars aux partis politiques et aux candidats italiens depuis la création de la CIA en 1947", écrit le New York Times. En particulier, 10 millions de dollars auraient été contribus cette année à la campagne électorale italienne, principalement au parti démocrate-chrétien, grâce aux initiatives de l'ambassadeur des États-Unis, M. Graham Martin, qui voulait ainsi contrecarrer l'influence politique soviétique dans ce pays.

"Une pléthore d'organisations étrangères religieuses, professionnelles et syndicales", ainsi que des groupes politiques, et des entreprises militaires ont également bénéficié de l'appui financier de Washington, note le New York Times.

Autres bénéficiaires, selon le New York Times: des organes de presse étrangers qualifiés de "sympathisants". Une maison d'édition européenne, qui garde son anonymat, serait entièrement financée par la CIA depuis 1951.

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

le rapport du congrès selon lequel le général Barzani avait offert à M. Kissinger trois tapis d'Orient et à sa femme Nancy un collier en or serti de perles. Ces cadeaux, précise le rapport de la commission Pike, avaient été faites peu avant que la CIA ne cesse de soutenir la rébellion kurde en 1973.

Le porte-parole du département d'État a précisé que l'unique tapis offert à M. Kissinger se trouvait à la Maison-Blanche. Quant au collier, a-t-il assuré, Mme Kissinger ne l'a jamais vu.

Les dirigeants de l'administration y compris le président, sont tenus par la loi américaine de ne pas garder en leur possession les cadeaux qu'ils peuvent recevoir dans l'exercice de leurs fonctions de la part des dignitaires étrangers.

En outre, le Comité exécutif du parti démocrate-chrétien italien a décidé hier à l'unanimité de prier le gouvernement de demander au président Ford d'apporter des précisions complètes sur les versements qui auraient été effectués par la CIA au profit de partis politiques en Italie.

L'initiative de cette décision a été prise par M. Giulio Andreotti, ministre du Budget, dont le groupe au sein du parti aurait, d'après la Stampa d'hier, été le destinataire des fonds de l'agence américaine. Selon de récentes fuites à Washington, la CIA aurait versé six millions de dollars à des hommes politiques italiens rien qu'en décembre afin de contrer la montée du parti communiste.

Enfin, M. William Colby, directeur de la CIA, a affirmé dimanche soir dans une interview à la chaîne NBC que son agence continuera d'utiliser des correspondants de presse occasionnels.

"Nous n'utilisons pas les employés à plein temps des principaux organes d'informations. La seule chose que nous faisons, c'est d'utiliser certaines personnes qui gagnent leur vie dans des pays étrangers en plaçant des articles ça et là, a-t-il indiqué. A la question, allez-vous continuer à le faire, M. Colby a répondu: "Oui, à moins que nous recevions des instructions contraires. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas produit."

La CIA, a-t-on appris de source informée la semaine dernière, a fait savoir à la commission de la Chambre des représentants qu'elle avait "manipulé" certains journaux et agences de presse étrangers, dont Reuters.

A Londres, M. Gerald Long, administrateur délégué de Reuters, a répondu à ces informations en affirmant: "J'attends la preuve que les services de Reuters ont été manipulés. En attendant, je tends à penser que les agents ont manipulé leurs employeurs."

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

Le rapport critique également les actes commis aux États-Unis par des milieux proches de la CIA. M. Robert Maheu, ancien collaborateur de M. Howard Hughes, aurait fourni à la demande de la CIA des compagnies au roi Hussein de Jordanie ainsi qu'à d'autres dirigeants étrangers. Et une firme dont le président directeur-général était très lié à des fonctionnaires de la CIA a pu gonfler impunément

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avie: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

ST-LAMBERT: Personne débrouillarde, travail et organisation de maison, soins d'enfants. Très bon salaire. Actuellement 2 jours par semaine mais possibilité future de plein temps. Mère, professionnelle. Téléphoner uniquement après 17 heures 672-8997 28-1-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE
• 30 ans et plus
• Expérience requise
Pour compagnie artistique, secteur Queen Mary et Décarie.
Appelez Mme Bertrand 487-1232 28-1-76

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, meubles de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 107 Beaubien Est. Tél: 278-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

AUTOS À LOUER

LOUEZ, LOUEZ, LOUEZ, une Volvo ou une Compact British Leyland, à long terme. Prix et service défiant toute compétition. Fort Chambly. Automobile 658-6623 31-1-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavaois, chauffé, flanc montagne, cheminée, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaines-ski ou vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 727-9841. 2-2-76

COLLECTIONS

COLLECTION PRIVÉE de cartes et de gravures anciennes du Québec et du Canada. Tél: 849-2986 après 5 heures 30-1-76

COMMERCES À VENDRE

PETIT RESTAURANT: très rentable, près d'une école de 9.000 élèves. Contactez: Serge Denicourt, 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Grandbien, courtiers 28-1-76

COURS PRIVÉS

FRÈRE ALBERT ST-YVES enseigne jour, soir: anglais, dactylo, français, sténo; diplômes. On loue, vend, répare dactylos, additionneuses. Cours ST-Yves, 3550 Boul. Lévesque, Chomedey. Tél: 688-5777, ou 322-0044 2-2-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

MÈRE - CHEF DE FAMILLE
Le département de recherches du Mental Hygiene Institute fait une enquête auprès de familles monoparentales.
Nous nous intéressons particulièrement au groupe de femmes divorcées ou séparées depuis moins de 3 ans, qui se suffisent économiquement. Nous aimerions mieux connaître le nouveau style de vie adopté.
Si vous êtes mère - chef de famille à la suite d'un divorce ou d'une séparation, appelez:
Le Département de Recherches
au 844-3971 (entre 9 et 16h)
29-1-76

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Entreprise progressive et dynamique du Vieux-Montréal, recherche candidates au poste de secrétaire de direction.
En plus des attributions habituelles d'une secrétaire de direction, la candidate retenue devra disposer d'un niveau d'initiative, de jugement et d'expérience suffisants pour contribuer efficacement à la préparation et au suivi de divers projets reliés aux opérations internes et/ou aux relations publiques de l'entreprise.
Cette candidate devra maîtriser la langue française et la langue anglaise; elle aura, de préférence, un minimum de 5 ans d'expérience pertinente.
Envoyer curriculum vitae à:
B.P. 1381, Succursale A, Montréal 29-1-76

Office national du film du Canada

National Film Board of Canada

PERFORATRICE

Travail alpha-numérique exécuté sur IBM 129 et Univac 1710
• Diplôme d'études secondaires;
• Minimum de 3 ans d'expérience;
• Bilingue
Salaire: Entre \$140. et \$160. par semaine, selon la compétence.
• 3 semaines de vacances et autres avantages sociaux.
S.V.P. téléphoner à:
333-3160
28-1-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAURENTIDES
Luxueuse maison, très grand terrain, bord de lac. 9 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, entièrement meublé, tout confort. Moderne. Excellent état. Véritable occasion.
Tél: 738-0361 31-1-76

RIVE SUD

11 milles du Pont Champlain par autoroute.
Superbe maison de ville semi-détachée, de style Nordique, avec extérieur en céder construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon avec foyer, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur, etc.
Occupation mai ou juillet SEULEMENT \$29.800.
avec \$2.800. comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: \$366.77
Appelez J.P. Mussau 866-0268 pour rendez-vous. 27-1-76

ST-BRUNO: Combinez votre domicile et votre entreprise sur le même site. Maison de ferme rénovée, 2 garages isolés. Idéal pour atelier ou artisanat, etc. Monique Petit: 653-2496 ou 653-2639. Montréal Trust, courtiers 28-1-76

MERCER: Joli bungalow semi-détaché, 5 pièces, sous-sol, salle de jeux avec foyer, "wet bar", salle de lavage, cave à vin. Cuisine, entrée, passage en céramique italienne. Boiserie chêne. M.L.S. Richard Castonguay: 354-2950. DesRosiers, courtier 28-1-76

HOMMES DEMANDÉS

JEUNE HOMME BILINGUE
diplômé universitaire
Intéressé à se créer une carrière dans la vente et le commerce de la fabrication de vêtements pour hommes, de haute qualité.
Appelez: Mlle Mona 273-7741 28-1-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COUPLES SEULEMENT. Travail à temps partiel \$200 à A 500. Pour rendez-vous 632-1355 29-1-76.
RECHERCHONS 6 couples sérieux pour nous aider dans notre commerce. Temps partiel. Tél: 658-6172 28-1-76

LOGEMENTS À LOUER

CARTIERVILLE: près Gare CN, haut-duplex, grand 6 1/2 luxueux, libre 1er février. \$260. bail 17 mois ou moins; chauffé et eau chaude fournie. Faut vendre tapis et tentures. Tél: 334-4676 ou 621-1377 2-2-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE PROFESSIONNEL, cherche logement 6 1/2 ou plus, pour occupation immédiate, dans Outremont ou quadrilatère Iberville-St-Denis-Sherbrooke et Laurier. Tél: 843-6609 28-1-76
PERSONNE RESPONSABLE cherche appartement ou haut-duplex avec 2 ou 3 chambres à coucher et garage, dans Outremont ou Ville Mont-Royal. Pour 1er mai 1976. Tél: après 5 p.m. 744-4186 2-2-76
MAISONS À LOUER
KNOWLTON: Maison de pierre luxueuse, 4 plus 2 chambres à coucher, cuisine moderne, garage, etc. Loyer annuel. Contacter Alice Holman 845-3151 29-1-76

CENTRE DE MONTRÉAL

Superbe résidence en pierre, très privée et idéal pour recevoir.
Très grandes pièces: 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, appartement pour domestiques. Garage double. Non meublé. Vue splendide. \$2.000. par mois. Bail de 1 ou 2 ans. Références exigées. Veuillez communiquer avec:
Mme D.H. Lewis 430-4011 ou 731-6817
FRANK A. NORMAN & CO. Ltd. courtiers 28-1-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computade 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d.b.p.n.l. et lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108. Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TABLEAUX-PEINTURES

RENE RICHARD: 41" x 48" lithographie tirage limité à 8 exemplaires. Tél: 1-774-6764 2-2-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél: 388-2952 28-1-76

TRAVAIL DEMANDÉ

TRADUCTIONS: anglais-français et italien-français. Tél: 332-6835. 30-1-76

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



RESPONSABLE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES AU SERVICE DE RÉADAPTATION SOCIALE INC.

L'ORGANISME:

Centre de services aux délinquants adultes, à leur famille et à la communauté, sous la responsabilité administrative du ministère de la Justice du Québec et desservant la région immédiate de Québec.

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général
— planifie, développe et organise les services communautaires de l'organisme;
— dirige et supervise une équipe de professionnels affectés à ces tâches.

EXIGENCES:

Études universitaires terminales en sciences humaines et possédant de préférence une expérience dans le champ des services communautaires.

RÉMUNÉRATION:

Selon les qualifications et l'expérience.
Les informations additionnelles sur le poste peuvent être obtenues du directeur général - tél: (418) 529-9441.

Les offres de services seront traitées confidentiellement.
Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae à:

Directeur général
Service de réadaptation sociale inc.
50 rue St-Jean, porte 156
Québec G1R 1N5

Date limite pour présenter sa candidature: 10 février 1976 à 17 heures.

Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec
AFFILIÉ À L'UNIVERSITÉ LAVAL

TECHNICIEN EN E.G.G.

FONCTION:

Personne possédant un diplôme en techniques électro-encéphalographiques et qui opère les divers appareils utilisés dans un laboratoire d'électro-encéphalographie.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Les personnes qui désirent postuler cet emploi, sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur du Personnel
Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec
1 ave du Sacré-Coeur
Québec G1N 2W1

Le Centre Hospitalier Ste-Thérèse de Shawinigan

requiert les services d'un

DIRECTEUR

des services hospitaliers et auxiliaires.

FONCTIONS:

— sous l'autorité du directeur général, planifie, coordonne et contrôle:
— les activités relatives à la gestion des services hospitaliers dans le but d'assurer aux bénéficiaires, au personnel et aux visiteurs de l'établissement, les services prévus;
— les activités relatives à l'hébergement des bénéficiaires dans le but d'assurer leur bien-être.

EXIGENCES:

— diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de la santé ou de l'administration ou l'équivalent
— doit posséder une expérience de gestion de 1 à 2 ans.

TRAITEMENT:

— selon les échelles salariales du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 13 février 1976, à:

Direction générale
Centre hospitalier Ste-Thérèse de Shawinigan
1705 rue Georges
Shawinigan, P.Q.
G9N 2N1

Le FBI a infiltré les milieux d'extrême-droite de Californie

LOS ANGELES (AFP) — Des groupes clandestins d'extrême-droite, infiltrés par le FBI, se proposaient d'assassiner en 1967 et les années suivantes des personnalités de gauche et même le président Nixon jugé trop libéral en raison de sa politique à l'égard de la Chine, révèle le Los Angeles Times d'hier.

Le journal, citant Howard Godfrey, 32 ans, un ancien pompier de San Diego qui a travaillé comme informateur pour le FBI à l'intérieur d'un groupe intitulé "Organisation de l'armée secrète" (SAO), mentionne parmi les personnalités visées la militante communiste Angela Davis, le gauchiste Jerry Rubin et le professeur Herbert Marcuse. Ces projets, notamment celui visant à assassiner le président Nixon en envoyant un obus de mortier sur la convention républicaine qui devait se tenir en 1972 à San Diego, n'eurent jamais de suite. En particulier, le dernier étant donné que la convention eut finalement lieu à Miami.

Selon Godfrey, des opérations terroristes, apparemment avec la connaissance du FBI, furent effectivement organisées contre des imprimeries et journaux "underground" de San Diego. Une femme fut blessée par un coup de feu chez M. Peter Bohmer, professeur d'économie marxiste à l'université de San Diego.

Selon le Los Angeles Times, Godfrey précise que le FBI lui avait demandé "d'empêcher au maximum les activités illégales" des organisations qu'il était chargé de surveiller.

En outre, le directeur du FBI, M. Clarence Kelley, a lancé hier une attaque contre le Congrès, affirmant que le travail des

agents de la sûreté fédérale est compromis par les différentes commissions d'enquête parlementaires.

Témoignant devant la commission sénatoriale pour les

opérations du gouvernement, M. Kelley a souligné qu'il passait actuellement 25 pour cent de son temps à préparer ou à présenter ses déclarations devant le Congrès.

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon

Tél.: 270-1182

Seconde victoire de Morerod en moins de 48 heures

KRANJSKA GORA, (Yougoslavie), (AFP) — La Suisseuse Lise-Marie Morerod semble désormais avoir trouvé son rythme de croisière. A quelques jours du début des Jeux olympiques d'Innsbruck, elle a remporté hier sa deuxième victoire consécutive en coupe du monde, en moins de 48 heures. Ces deux performances lui permettent de se hisser à la deuxième place de la coupe du monde féminine derrière l'Allemande Rosi Mittermaier, qui elle a une nouvelle fois terminée seconde derrière Morerod.

La grande malchanceuse du slalom aura été l'Italienne Claudia Giordani, meilleur temps de la première manche, qui a dû abandonner entre la seconde et la troisième porte, alors qu'elle n'était pas encore véritablement rentrée dans la course.

Lise-Marie Morerod, handicapée dans la première manche par un numéro de dossard un peu élevé, ne réalisait que le troisième temps derrière Giordani et Mittermaier, d'une régularité impressionnante. Dans la seconde manche elle allait véritablement faire "un festival". Sur la piste complètement glacée (en 48 heures, 150 skieuses sont passées sur le même tracé) la Suisseuse allait prendre tous les risques, mais en conservant son style très particulier, coulant entre les portes, semblant toujours à la limite de la perte d'équilibre.

"Même si j'avais perdu je n'aurais pas pu faire mieux que ce que j'ai réalisé dans la seconde manche", commente Lise-Marie Morerod après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Ces deux victoires consécutives, après la contre-performance de Batgasteln, ont permis à la Suisse de retrouver toute sa confiance et, sauf imprévu, elle est plus que jamais la grande favorite pour la médaille d'or aussi bien en géant qu'en slalom spécial. Le dernier problème technique qui l'ennuyait semble avoir également été résolu hier. En effet, la fixation de sa chaussure droite, qui sautait constamment à être entourée d'une épaisse bande de strapping, et cet ennui est désormais éliminé.

Morerod devra cependant compter avec Mittermaier, qui accumule les places de second depuis le début de la saison. Second du géant la veille, elle est une nouvelle fois seconde hier à l'02 de la suisse, après avoir réalisé le deuxième temps de la première manche et le quatrième temps de la seconde manche, où elle était handicapée, il est vrai, par un numéro de dossard très élevé.

Bush succède à Bep Guidolin

KANSAS CITY (d'après AP) — Les Scouts de Kansas City ont fait une incursion du côté du hockey amateur canadien hier, et ils y ont repêché Eddie Bush comme remplaçant de Bep Guidolin, qui a démissionné à titre d'instructeur de l'équipe la semaine dernière à la suite d'un différend au sujet de certains joueurs.

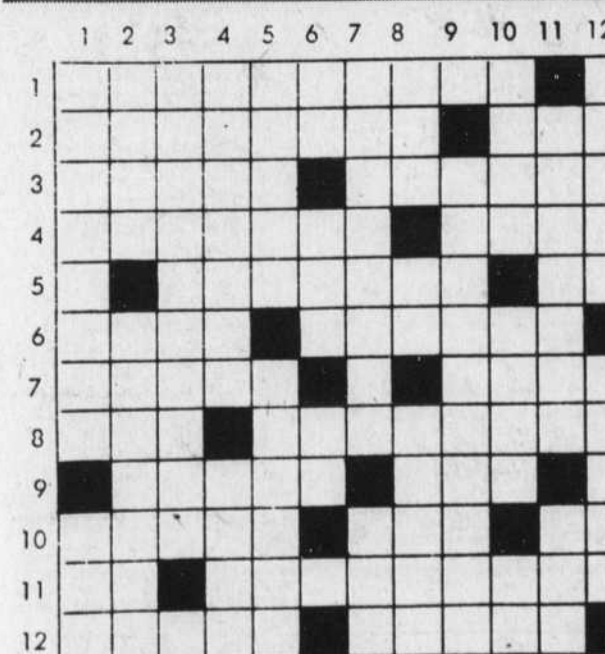
Agé de 57 ans et ancien défenseur dans la LNH, Bush dirigait jusqu'ici une équipe de calibre junior "B" à Collingwood (Ont.). Il agira comme instructeur intermédiaire d'ici la fin de la saison.

ANATOLI KARPOV, d'Union soviétique, a remporté, pour la troisième année consécutive, l'oscar des échecs 1975. Cette distinction, le plus grand prix de l'année, a été décernée au champion soviétique par 72 journalistes spécialistes de 29 pays. Parmi les 10 meilleurs joueurs d'échecs viennent dans l'ordre: Lubomir Luboevic,

Yougoslavie, Efim Gueller, URSS, Lev Polougavski, URSS, Laïos Portis, Hongrie, Paul Keres, URSS, Vlastimil Hort, Tchécoslovaquie, Tigran Petrossian, URSS, Boris Spasski, URSS, et Walter Braun, États-Unis.

KEN ROSEWALL, d'Australie, a battu hier son compatriote John Newcombe 7-6, 6-2 en finale du tournoi de tennis de Brisbane. Cette deuxième défaite de Newcombe devant Rosewall en moins de deux mois aura probablement préoccupé les sélectionneurs australiens à quelques semaines de la finale, zone orientale, de la coupe Davis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande doivent disputer à Brisbane les 28, et 29 février. Blessé à la jambe, Newcombe n'a pas joué pendant une grande partie de la saison dernière et il est possible qu'il ne soit pas encore complètement rétabli.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Fournir à un navire son approvisionnement.
- 2—Transformé en nitrate. — Première femme.
- 3—On y lave la vaisselle. — Plante des prairies.
- 4—Magistrat romain. — Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
- 5—Alcaloïde de la fève de calabar. — D'un verbe gai.
- 6—Variété d'argile utilisée en peinture. — Sel de l'acide iodhydrique.
- 7—Dignité papale. — Pourcentage.
- 8—Mèche de cheveux rebelle. — Relâche ce qui est serré.
- 9—Nom usuel des plantes du genre sedum. — Solipède.
- 10—Qui a reçu la tonsure. — Mit sa confiance en. — Considéré.
- 11—D'un berge gai. — Faisais usage d'une chose pour la première fois.
- 12—Qualité de ce qui est un. — Difficile à conduire.

Verticalement

- 1—Récit succinct d'un fait piquant. — Qui n'est pas cuit.
- 2—Qui est en vie (fém.). — Roche métamorphique.
- 3—Route à suivre dans un voyage.

Solution d'hier

1. ORGANISME
2. KANTISME
3. L'ÉTAT
4. ADIEU
5. HESSE
6. AUBERGE
7. IRENE
8. DOUA
9. EN NAIN
10. AXE

Le Service de pastorale des JO publie un premier document

L'Église participe au mouvement olympique

par André Tardif

Créé en juin 1973, l'organisme oeuvrait discrètement depuis, en collaboration avec le Comité organisateur des Jeux olympiques. Mais voilà qu'il se manifeste d'une façon plutôt éclatante, avec la publication d'un premier document.

Il s'agit du Service de pastorale des Jeux olympiques, qui vient de publier "Les sports dans l'optique chrétienne" (1), quelques réflexions pastorales à l'approche des JO proposés par le Groupe mixte de travail des Églises du Canada.

"C'est la première fois, je crois, que l'Église, publie un document qui donne une dimension aux sports, et j'espère qu'il fera époque", dit l'abbé Gérard Bouchard, responsable des comités d'éducation et des publications au sein du Service de pastorale.

"Mais nous n'avons pas l'intention d'en rester là, ajoute-t-il. Déjà, notre organisme a suscité, en juin dernier à Drummondville, la tenue d'une session d'études provinciale qui aboutissait, en décembre dernier, à la publication d'un volume artisanal traitant des sports dans le loisir contemporain (2).

"Quatre autres volumes sont actuellement sous presse, et d'ici les Jeux, grâce à une dizaine de publications, nous espérons avoir réalisé un tour d'horizon complet où l'Église fera passer son message".

Le Service de pastorale a été créé, à la demande du COJO, par l'archevêque de Montréal, puisqu'il s'agissait d'un événement touchant surtout de près la vie des Montréalais. On lui a confié la tâche, durant les Jeux, d'organiser des services religieux et sociaux, d'accueillir et de dépanner, en collaboration avec les autres Églises.

"Ce sont là des aspects qui concernent surtout l'événement même", précise M. Bouchard, qui fut curé de la paroisse Saint-Jacques durant cinq ans, jusqu'au moment où l'église fut démolie et la paroisse démantelée.

"Côté éducation et publications, nous nous intéressons surtout à la signification de l'événement puisqu'il s'agit là d'un moment tout désigné pour permettre à l'Église d'établir ses politiques. C'est affronter tout simplement cette réalité de la stimulation vers l'activité physique

que procure l'olympisme".

Le Service de pastorale a vite débordé ses cadres diocésains, devant l'ampleur des Jeux, occasionnant la naissance, entre autres, d'un Comité provincial de pastorale des loisirs, responsable du colloque de Drummondville.

La brochure "Les sports dans l'optique chrétienne" représente un travail en collaboration de plus de six mois, selon M. Bouchard. Le Groupe mixte, qui en est l'auteur, est formé de 14 évêques, prêtres et pasteurs appartenant à la Conférence catholique canadienne ou au Conseil canadien des Églises.

"Tous ceux qui y ont travaillé étaient conscients que puisqu'ils parlaient au nom des Églises, il fallait que le document en projet eût une image à la fois sérieuse, crédible et parée d'un certain prestige", précise celui qui fut déjà, durant 10 ans, animateur de mouvements ruraux et agricoles dans l'ouest canadien et qui a "vécu dans une valise durant près de 40 ans".

Selon M. Bouchard, les Églises n'avaient pas à se prononcer sur la valeur même des Jeux Olympiques mais se devaient de tenir compte de l'événement qu'ils représentaient pour la métropole et pour le pays. Le groupe mixte a quand même tenu, dans l'introduction du document, à préciser un peu plus la situation:

"L'annonce de la tenue des Jeux... a suscité parmi les citoyens du Canada toute une gamme de réactions diverses, depuis la jubilation jusqu'à la résistance passive, voire l'opposition ouverte. Les Églises... n'ont pas jugé opportun d'intervenir dans le débat; si elles l'avaient fait, elles auraient sans doute exprimé l'inquiétude ressentie par un très large public, au spectacle du gigantisme et des coûts exorbitants des installations et aménagements".

Dans un premier temps, le document traite du défi minimal "où s'impose ou qu'on se laisse imposer" dans l'activité sportive.

"L'expansion prodigieuse du mouvement sportif coïncide avec l'accès des masses aux bienfaits de la culture et de la civilisation, y lit-on; elle s'accélère avec l'accroissement du temps libre et l'automatisme du travail..."

La seconde partie traite des valeurs humaines de l'activité sportive.

"L'action des Églises dans le monde sportif se déploie... dans le champ illimité de la formation des consciences; elle est à caractère et à contenu éducatif; aider les hommes à accéder à la conscience claire et vive des valeurs humaines du sport, leur apprendre à les cultiver et à les préserver contre les forces adverses..."

Les médias d'information et leurs commanditaires seraient, selon le document, de puissants et indispensables alliés des groupes d'intérêts.

"On est proprement sidéré par les sommes fabuleuses qui sont consacrées à la publicité des sports et à la publicité à l'occasion des émissions sportives. Si encore cette publicité avait au moins quelque affinité avec l'éducation! Très rarement se mêlent à l'information des élé-

ments de formation du public et des joueurs à l'humanisme sportif."

Enfin, en troisième partie où l'on traite de la motivation des sportifs, le Groupe mixte se penche sur l'amitié qui doit prévaloir dans une compétition.

"Il est bien normal que les entraîneurs fassent appel à tous les ressorts de la personnalité et à toutes les ressources d'énergies de leurs joueurs; Dieu veuille qu'ils insistent tout autant sur le respect de l'autre, dans la victoire comme dans la défaite."

(1) — en vente aux Éditions Fides, 235 est. boul. Dorchester, ou au Service de pastorale des JO, 1207 Saint-André; prix: 75 cts.

(2) — en vente au Service de pastorale.

Le coût d'opération du parc olympique serait de \$52 millions par an

QUEBEC (PC) — Le coût d'opération du parc olympique de Montréal ne pourra vraisemblablement pas s'élever à moins de \$1 million par semaine ou \$52 millions par année.

C'est l'opinion de M. Jean Lemieux directeur du Service des installations sportives au pavillon de l'éducation physique et des sports de l'université Laval (PEPS).

"J'ai l'esprit olympique mais j'ai bien hâte de voir comment ils vont s'y prendre à Montréal", déclare Lemieux, au cours d'un entretien, en fin de semaine, à l'occasion des célébrations marquant le cinquième anniversaire du PEPS.

Cet ensemble sportif, y compris l'aréna à double glace artificielle et la piste extérieure de 400 mètres, ont nécessité des investissements de l'ordre de \$13 à \$15 millions.

Les installations couvrent une superficie de 550,000 pieds carrés et le coût d'opération est estimé à \$950,000 par année, ou un peu plus de \$18,000 par semaine.

Depuis son inauguration, en janvier 1970, le PEPS a été le théâtre de plus de 450 compétitions, dont une cinquantaine de niveaux nationaux et internationaux.

Ses administrateurs n'ont cependant pas l'intention de dormir sur leurs lauriers.

"Nous cherchons constamment à innover, à inventer à l'aide des outils que nous possédons", a déclaré Lemieux.

Il a d'autre part souligné que le PEPS était en train de faire école puisqu'il ne se passe plus une semaine sans que l'on y accueille un administrateur, un ingénieur ou un architecte étranger,

hockey

Ligue Nationale				
Dimanche				
Montréal 3, Detroit 3				
Los Angeles 4, Rangers NY 1				
Boston 5, Philadelphie 3				
Minnesota 1, Pittsburgh 1				
Chicago 3, Kansas City 1				
Buffalo 4, St-Louis 2				
Californie 5, Toronto 3				
Ce soir				
Minnesota 4, Rangers NY				
Philadelphie 4, Atlanta				
Montréal 4, Vancouver				
Detroit 4, St-Louis				
Washington 4, Los Angeles				
Association Mondiale				
Dimanche				
Indianapolis 4, Cleveland 2				
Houston 5, Calgary 3				
Québec 7, Edmonton 6				
Minnesota 5, Toronto 2				
Phoenix 7, San Diego 5				

LIGUE NATIONALE				
Section Lester Patrick				
	pj	g	p	pts
PHILADELPHIE	47	30	9	8
ISLANDERS NY	45	25	12	8
ATLANTA	50	23	20	7
RANGERS NY	47	17	25	5
Section Smythe				
	pj	g	p	pts
CHICAGO	47	20	11	16
VANCOUVER	46	17	20	9
ST-LOUIS	46	18	23	5
MINNESOTA	46	15	28	3
KANSAS CITY	48	11	33	4
Section Charles Adams				
	pj	g	p	pts
BOSTON	47	28	10	9
BUFFALO	47	27	14	6
TORONTO	48	20	18	10
CALIFORNIE	47	19	24	4
Section James Norris				
	pj	g	p	pts
MONTRÉAL	48	36	6	7
LOS ANGELES	50	26	22	2
PITTSBURGH	48	18	24	6
DETROIT	48	14	28	6
WASHINGTON	49	4	40	5
ASSOCIATION MONDIALE				
Section Canadienne				
	pj	g	p	pts
WINNIPEG	49	33	17	0
QUÉBEC	47	29	16	2
CALGARY	46	25	19	2
EDMONTON	50	18	30	2
TORONTO	46	15	28	3
Section Est				
	pj	g	p	pts
N.-ANGLETERRE	48	21	22	5
CINCINNATI	26	21	24	1
CLEVELAND	46	18	25	3
INDIANAPOLIS	46	18	26	2
Section Ouest				
	pj	g	p	pts
HOUSTON	46	30	16	0
SAN DIEGO	47	22	21	4
MINNESOTA	43	22	18	3
PHOENIX	44	21	19	4

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC				
Section Est				
	pj	g	p	pts
QUÉBEC	50	27	17	6
TROIS-RIVIÈRES	49	24	21	4
CHICOUTIMI	48	20	22	6
SOREL	49	17	24	8
SHAWINIGAN	46	9	33	4
Section Ouest				
	pj	g	p	pts
SHERBROOKE	47	33	9	5
CORNWALL	49	24	18	7
MONTRÉAL	46	24	17	5
HULL	50	21	24	5
LAVAL	50	25	29	6

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience

6305, 25e Ave. Rosemont
Montréal

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME



COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables Agréés

700, Avenue du Parc, Suite 301

Montréal 15 — 274-2797

SANSON, BELAIR & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa

Suite 3100, Tour de la Bourse

Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE, ROSS & CIE

Comptables Agréés

Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Victoria

1, Place Ville-Marie

861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Charles A. Gauthier, C.A., Raymond R. Rivest, C.A., Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie

388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Loisier D. Viau, C.A., Armand H. Viau, C.A., Jacques J. Viau, C.A., Wajuh Bours, C.A.

4928 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3

7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T2

55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4

769-3871 — 435-4691

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés

Guy Messier, L.S.C., C.A., Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A., Robert Houde, B.A., C.A., Guy Dumont, C.A., Jacques Desmarais, L.S.C., C.A., André Monaghan, L.S.C., C.A., Yvon Marquis, C.A., Gilles Blonard, C.A., René Marneffe, C.A.

50 Place Crémazie, suite 921

Montréal 351 — 384-1020

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés

Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

5, Place Ville-Marie 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

17ème étage

La Tour de la Bourse

Place Victoria

Montréal H4Z 1G9, Québec

514-878-2691

Société nationale affiliée

Raymond Campbell & Cie

Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE

Comptables Agréés

BUREAU: Terrebonne, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes

Représentation dans le monde entier

2500-630, Boul. Dorchester O.

866-7351

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

MONTRÉAL-NORD

3737, rue Monseigneur

321-3832

ST-DONAT

444 rue Principale

Poste Lussier, C.P. 30

424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.M. Adamson, C.A., R.V. Barnett, C.A., J.P. Barry, C.A., C.W. Bissette, C.A., M. Camrond, C.A., H.M. Caron, C.A., J.P. Carrière, C.A., G. Chamberland, C.A., J.P. Desautels, C.A., H.R. Gorman, C.A., J.B. Gick, C.A., A.W. Gilmour, C.A., G. Gingras, C.A., R.E. Lavoie, C.A., G. Lussier, C.A., D.R. Lindsay, C.A., M.A. Mackenzie, C.A., R.J. Messer, C.A., J.J. Morrison, C.A., R.K. Palmer, C.A., J.J. Peacock, C.A., R. Pearl, C.A., W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents

Montréal - Québec

St-Jean V. N. H. Halifax, Saint-Jean N. B. Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

BERGERON, SOUCHEREAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Québec, H3B 2W3

225 ouest, Notre-Dame

Montréal, Qué. — H2Y 1T4

(514) 844-4445

BENOIT, DIR, BERTRAND & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2

527-9221

Montréal, Québec H2L 3M2

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A., Y. Normandin, C.A., R. Barrière, C.A., G.R. Normandin, C.A., G. Bouchard, C.A., J.G. Beaudet, C.A., J.M. Drouin, C.A., P. Dumont, C.A., J.L. Richard, C.A., F. St-Aubin, C.A., G. Bouchard, C.A., G. Chasson, C.A., J.P. Dallaire, C.A., P. Deschamps, C.A., M. Gagné, C.A., P. Gagné, C.A., R. Landolt, C.A., Y. Montpetit, C.A., Y. Roudeau, C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700

Montréal 351 — 382-3080

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester

Montréal H3B 1W6

514-875-5140

et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARLETTE & CIE

Comptables Agréés

Montréal, Québec H3B 3M4

1, Place Ville-Marie

514-866-9911

Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELL

Comptables Agréés

1, Place Ville-Marie

Montréal, Québec H3B 2W3

Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

DE CARUFEL, DE CARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés

423 est, boul. Henri-Bourassa

Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND, CÔTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

110, Place Crémazie, Suite 600

Montréal, Québec

Tél.: 381-6233

GAUVIN, PRENOV

L'édition au Québec: un marché concentré en pleine stagnation

par Mico Nadeau

Les ventes des maisons d'édition québécoises stagnent alors que le nombre de titres qu'elles éditent ou réimpriment est nettement en perte de vitesse, indique un bulletin qui vient de paraître de la Statistique Canada.

Les résultats d'une enquête, effectuée en 1974, sur l'édition du livre au Canada permettent de dégager certaines tendances dans cette industrie:

● Les grandes maisons d'édition prennent de plus en plus de place dans le marché. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à \$1 million réalisent 90% du chiffre total des ventes. Le nombre de titres édités par les géants du secteur est passé de 1,374 en 1972 à 2,595 en 1974. Plus de 72% des ouvrages publiés au Canada le sont par de grandes maisons d'édition.

● Or, le Québec francophone ne compte que dix entreprises millionnaires. Du côté anglophone, 41 sociétés vendent annuellement pour plus d'un million de dollars.

● Les éditeurs francophones réalisent seulement 13,5% du chiffre total des ventes au Canada (\$22,7 millions sur \$241 millions en 1974). Des revenus de \$32,7 millions, seulement \$20,6 millions proviennent des livres édités par ces entreprises. Le reste est fourni par les importations et les ouvrages publiés par d'autres éditeurs.

● L'aide d'Ottawa aux éditeurs francophones compte

pour 92% de l'ensemble des subventions reçues par ces derniers. Québec n'a versé en 1974 que \$38,950 soit moins de 8%. Chez les anglophones, l'apport des provinces atteint 30% du total.

● La mainmise des États-Unis sur l'édition anglophone au Canada ne cesse de s'étendre. Les filiales de sociétés éditrices américaines ont vendu en 1974 pour \$112 millions c'est-à-dire 54% du total. Ces firmes sous contrôle US ont édité plus de 1,000 ouvrages en langue anglaise et en ont réimprimé 1,133 autres.

Ces données sont tirées de la deuxième enquête effectuée par la section des beaux-arts et des mass-média de la Division de l'éducation, des sciences et de la culture de la Statistique Canada. La première étude regroupait les années 1972 et 1973.

En 1974, pas moins de 592 éditeurs ont répondu aux questionnaires de la Statistique Canada et ont déclaré des revenus bruts de \$241,5 millions; la vente des livres édités par ces maisons a rapporté \$144,5 millions. Ces compagnies ont reçu de différents paliers de gouvernements \$1,9 million dont 26,6% ont été accordés à des firmes francophones, la quasi totalité l'étant par le gouvernement fédéral.

Pour mieux comprendre l'évolution de ce secteur, les statisticiens ont isolé un groupe de

236 éditeurs qui ont fourni des données pour les trois années de l'étude.

Cette évolution dans le temps permet de dégager des tendances très nettes dans l'industrie.

Les ventes des 171 éditeurs anglophones ont ainsi grimpé de \$140 millions à \$190 millions au cours des trois années; le nombre de nouveaux titres a fait un bond important passant de 1,839 à 3,031.

Ce dynamisme de l'édition anglophone tranche nettement sur la stagnation qui semble frapper le secteur francophone. Entre 1972 et 1974, les ventes de 55 éditeurs francophones n'ont pratiquement pas bougé, tournant autour de \$19 millions; le nombre de titres a par ailleurs diminué passant de 582 à 442.

Point important, le rôle des étrangers est nettement plus important chez les anglophones. Dans ce dernier marché, les firmes américaines et britanniques contrôlent 63% des ventes alors que, dans le marché francophone, seulement 22% des ventes échappent aux entreprises autochtones. Au Canada français, les étrangers réalisent des ventes de \$5,9 millions sur un chiffre d'affaires global de \$32,7 millions.

Le vent est favorable aux entreprises de grande taille qui ont augmenté leur chiffre d'affaires de 19% en 1974. Si les entreprises intermédiaires (entre \$200,000 et \$1 million) réussissent assez bien du côté de

l'édition, elles encaissent des pertes de volume importantes dans l'écoulement des importations et des livres édités par d'autres maisons.

Les francophones contrôlent plus de 25% des maisons d'édition au Canada. Mais seulement 27 sur 149 ont un chiffre d'affaires supérieur à \$200,000.

Cette carence au niveau de la taille s'explique par la faiblesse du capital des entreprises (la plupart contrôlée par un seul individu) et l'éloignement d'un vaste bassin de population.

L'enquête de Statistique Canada fournit également des informations sur les canaux de distribution et les intermédiaires dans l'industrie.

Les institutions d'enseignement comptent pour 40% du marché anglophone et 30% pour les francophones. Les circuits commerciaux drainent plus de 50% des ventes. Enfin, les bibliothèques ne représentent que 3 ou 4% de la clientèle des maisons d'éditions.

Le coordonnateur de cette enquête, M. Roch Bacon a déclaré que ces données sont suffisamment fiables pour émettre certaines conclusions sur les tendances du marché. Au Québec, un seul éditeur (de taille moyenne) n'a pas répondu au questionnaire de Statistique Canada. L'organisme fédéral compte maintenant prendre le pouls de cette industrie à chaque année. La rédaction d'un nouveau questionnaire est présentement en cours.

Les résultats de 1975 donnent une première idée des suites concrètes de la Foire internationale du Livre tenue au printemps dernier dans la métropole; on pourra également observer l'évolution des résultats globaux des maisons francophones d'importants changements sont survenus l'an dernier. Des nouveaux venus sont apparus (Les Quinze, Stanké International...) alors que d'autres ont dû ou doivent surmonter certaines difficultés financières (L'Aurore, Les Éditions du Jour...).

NOMINATIONS À SIDBEC ET À SIDBEC-DOSCO



Pierre Camu



Jacques J. Giasson



Alexander D. Hamilton



Laurent A. Picard

Monsieur Jean-Paul Gignac, président directeur général de Sidbec et de Sidbec-Dosco Ltée, a le plaisir de faire part des récentes nominations de MM. Pierre Camu, Jacques J. Giasson, Alexander D. Hamilton et Laurent A. Picard aux conseils d'administration de Sidbec et de sa filiale Sidbec-Dosco Ltée.

M. Pierre Camu est président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. M. Camu, qui fut vice-président (1960 à 1965) et président (1965 à 1973) de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent, est aussi avantageusement connu des milieux de l'industrie du transport. M. Jacques Giasson est président et administrateur de la Cie des Ciments du St-Laurent. Il a acquis une précieuse expérience de l'industrie manufacturière au sein de laquelle il a oeuvré pendant plus de quinze ans. M.A. Hamilton est président et administrateur en chef de Domtar Ltée. M. Hamilton s'est acquis une solide réputation de grand industriel au cours de ses trente ans dans l'industrie des pâtes et papiers où, précédemment à ses actuelles fonctions, il occupa le poste de président et administrateur en chef de B.C. Forest Products Ltd. et celui de président de la compagnie Produits de pâtes et papier Domtar Ltée. M. Laurent Picard est président et chef de la direction de Marine Industries Ltée. Suite à une carrière universitaire, M. Picard occupa successivement, de 1968 à 1975, les postes de vice-président exécutif et de président de la Société Radio-Canada.

La Commission des accidents du travail décrète une majoration des cotisations

QUÉBEC (PC) — La Commission des accidents de travail vient de décréter une hausse des cotisations qui touche plus de 82,000 employés au Québec.

En vertu de cette décision, annoncée dans un dépliant adressé aux employeurs, la cotisation moyenne passe de \$1,64 à \$1,89 par \$100 versé à l'employé. Dans certains cas, l'augmentation est toutefois plus élevée et atteint 30 pour cent.

Cette hausse, en vigueur depuis le 1er janvier dernier, touche la majorité des employés du Québec puisque 60 des 81 sous-classes subissent des augmentations.

Dans ces catégories, on retrouve 82,900 employés dont la masse salariale était évaluée à \$11 milliards, en 1975.

Par contre, deux catégories dans lesquelles on retrouve 331 employés ayant une masse salariale estimée à \$120 millions, bénéficient d'une diminution, tandis que 14 autres sous-classes comprenant 31,000 employés ayant une masse salariale de plus de \$5 milliards, demeurent au même taux.

Par ailleurs, les taux de cinq sous-classes ont été haussés de 30 pour cent. Leur taux fera tou-

tefois l'objet d'un dégrèvement ou d'une cotisation additionnelle, selon qu'il y aura diminution ou augmentation des indemnités versées par la Commission au cours de l'année en cours.

Une de ces sous-classes comprend uniquement les mines d'amiante qui, en vertu de la loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et carrières, votée en juin 1975, auront à verser des indemnités importantes au cours de l'année.

La décision de la CAT de porter le salaire maximum assurable de \$9,000 à \$13,500, approuvée par l'Assemblée nationale en décembre dernier, entraînera également un accroissement de la participation financière des employeurs.

Selon M. Paul-E. Boucher, directeur général des services financiers de la CAT, cette majoration des cotisations est attribuable à plusieurs facteurs.

En premier lieu, la décision de hausser les rentes de 11,2 pour cent au premier janvier 1976, selon la variation de l'indice des prix à la consommation, entraînera des déboursés additionnels de \$38,3 millions.

Par ailleurs, l'estimation des indemnités pour l'année 1975 s'élève à \$177 millions, une augmentation de 39 pour cent sur l'année précédente.

Le coût moyen des demandes traitées en 1975 s'élève à \$263,41, comparé à \$215,33 pour 1974, tandis que le nombre des demandes s'est accru d'environ 10,000 pour un total de 268,000.

M. Boucher invoque également la nécessité de récupérer, au cours des trois prochaines années, un déficit de \$37,8 millions accumulé au 31 décembre 1974.

Le quart de ce déficit devait être récupéré en 1975 mais il a été impossible de réaliser cet objectif.

La compagnie Québécoise a enregistré une augmentation de

42,2% du nombre de ses passagers en 1975. Un total de 759,000 personnes ont voyagé à bord des appareils de ce transporteur régional l'an dernier, comparativement à 533,000 en 1974. La hausse sur le réseau domestique, Québec et Labrador, a été de 20%, alors que le nombre des voyageurs passait de 461,000 en 1974 à 552,000 en 1975.

C'est au chapitre des vols nationaux que l'augmentation a été la plus considérable, atteignant 187,5%. Le nombre des passagers des vols nationaux de Québec a augmenté de 72,000 en 1974 à 207,000 en 1975, principalement à cause de l'acquisition de deux Boeing 707 de 181 places et de l'exploitation de vols vers l'Europe.

Sur son réseau domestique, Québécoise dispose d'un Boeing 727, de trois BAC-111 et de quatre turbopropulsés F-27.

Aide financière reçue en 1974 par les éditeurs au Canada

Sources	Anglophones	Francophones
Gouvernement fédéral	\$914,165	\$453,826
Provinces	\$392,837	\$ 38,950
Municipalités	\$ 16,179	\$ 500
Total	\$1,323,181	\$493,276

Source: Statistique Canada

bénéfices

Astral Bellevue Pathe: pour les neuf mois qui se sont terminés le 29 nov. dernier, \$601,000 — 21,4 cents, contre \$522,000 — 18,5 cents.

Celanese Canada: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$7,636,000 — 51 cents l'action, contre \$12,831,000 — 90 cents.

Copperfield Mining: pour l'année qui s'est terminée le 30 sept. dernier, \$1,209,000 — 21 cents l'action, contre \$1,633,000 — 28 cents.

Eastern Canada Savings and Loan: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$1,22 l'action, contre \$2,177,000 — 95 cents.

Kaiser Resources: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$64,000,000 — \$2,54 l'action, contre \$12,662,000 — 53 cents.

Nova Scotia Savings and Loan: pour les 12 mois qui se sont terminés le 31 déc. dernier, \$2,04 l'action, contre \$1,386,688 — \$1,46.

Royal Trust: pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$18,945,000 — \$1,83 l'action, contre \$13,937,000 — \$1,35.

Interprovincial Steel and Pipe: pour les trois mois qui se sont terminés le 30 nov. dernier, \$3,034,000 — 65 cents l'action, contre \$5,552,000 — \$1,20.

Mico Enterprises: pour les six mois qui se sont terminés le 31 oct. dernier, \$719,000 — 33 cents l'action, contre \$656,000 — 37 cents.

Mount Royal Rice Mills: pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 nov. dernier, \$650,000 — \$2,71 l'action, contre \$1,085,000 — \$4,52.

L'ASSURANCE ROYALE, CANADA



ROY A. ELMS, F.C.I.I.



JEAN ROBITAILLE, F.I.A.C.

L'Assurance Royale, Canada, fait part des nominations suivantes à la Direction de son Siège Social à Toronto, qui sont en vigueur depuis le 1er janvier, 1976. M. Roy A. Elms, F.C.I.I. Vice-président principal, était auparavant responsable du Service des sinistres et de la souscription; il est, maintenant, principalement responsable des Services du Personnel et de Secrétariat, ainsi que des Services administratifs. M. Jean Robitaille, F.I.A.C., a été nommé Vice-président principal du Service des sinistres et de la souscription. Il avait auparavant, la fonction de Vice-président du Marketing et du Développement.

Acklands acquiert Rousseau

WINNIPEG (PC) — Acklands Ltd. a annoncé hier qu'elle s'était portée acquéreur de Maurice Rousseau et Cie Ltée., une des firmes les plus importantes du Québec dans le domaine des pièces détachées et accessoires d'automobiles.

Acklands n'a pas révélé le montant de la transaction, se contentant de dire que le prix de vente comprenait une certaine somme d'argent et des actions. La vente est sujette à des résultats de fin d'année satisfaisants de la compagnie Rousseau pour 1975.

Selon un communiqué émis par Acklands, cette acquisition permettra à la compagnie d'effectuer une expansion majeure de ses opérations au Québec sur une base plus ferme.



REDPATH

LES INDUSTRIES REDPATH LIMITÉE

Actions Classe A
Actions Classe B

AVIS est par les présentes donné que les dividendes trimestriels de quarante-cinq cents (45¢) par action sur les actions ordinaires convertissables de Classe A et trente-trois cents et un quart (38 1/4¢) par action sur les actions ordinaires convertissables de Classe B de la Compagnie ont été déclarés payables le 1er mars 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 10 février 1976.

Le dividende sur les actions de Classe B est payable à même le surplus en main non distribué libéré d'impôt.

PAR ORDRE DU CONSEIL
J.E. Wood
Secrétaire
Montréal, Québec
23 janvier 1976

L'ASSURANCE ROYALE, CANADA



H.F. ATKINSON, F.I.A.C.



W.R. CRAWFORD



K.C. WALDUCK, F.I.A.C.



R.W. RADFORD, F.I.A.C.

L'Assurance Royale, Canada, fait part des nominations suivantes à la Direction du Siège Social à Toronto, qui sont en vigueur depuis le 1er janvier, 1976. M.H.F. Atkinson, F.I.A.C., auparavant Chef comptable, occupe maintenant le poste de Vice-président du Service de la comptabilité et des impôts. M. W.R. Crawford, auparavant Directeur du Service automobile, a été nommé Vice-président du Service de la Souscription en assurance des particuliers. M. K.C. WALDUCK, F.I.A.C., auparavant Directeur du Service de la Souscription, a été nommé au poste de Vice-président du Service de la Souscription en assurance des entreprises. M. R.W. Radford, F.I.A.C., a été nommé au poste de Vice-président du Service des Sinistres, dont il était auparavant le Directeur.

Une chambre: \$31.54

Le taux d'occupation des hôtels montréalais a diminué de 8% en 1975 passant de 81% à 73%. Les hôteliers de la métropole continuent néanmoins d'avoir la proportion de chambres occupées la plus élevée au Canada. Ils sont talonnés par leurs collègues d'Ottawa (71%), de Calgary (70%) et de Toronto (68%).

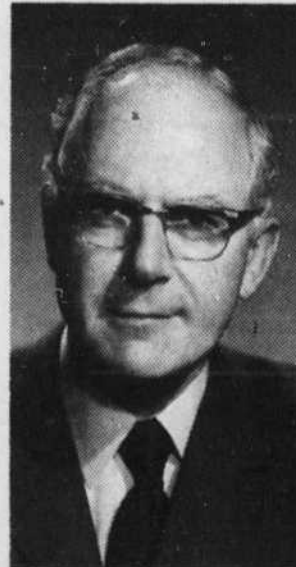
Dans les établissements de plus de 100 chambres, le prix moyen est maintenant de \$31.54 à Montréal et \$29.75 à Toronto. L'écart entre les deux villes augmente puisqu'en 1974, une chambre dans la métropole ne coûtait que \$0.62 de plus qu'à Toronto.

mutuels

CMFA Members	Cdn S Afr Gd 4.16
AGF Group	Canagex Gr 9.07
Amer Growth 4.63	yBond 9.23
Cdn Gs Egv 11.72	Fund 9.23
Cdn Sec Gth 4.89	Internatnl 7.91
Cdn TruFund 4.43	yMortgage 10.11
Corp Invest 5.22	Canal Gth 9.84
Corp Inv Sth 4.52	xChase 6.75
Gwth Equity 5.53	CML Group 6.55
Japan 7.45	Growth 6.55
Money Mkt 10.00	Intl Energy 2.28
Special 2.81	Intl Gth 4.48
All Canadian Gr	Intl Income 3.27
Compound 5.22	Univest 5.11
Dividend 5.63	xComp Cap 4.32
Dividn Egv 3.18	Deleardns Gr 7.04
Revenue Gth 3.61	Canadian 7.04
Venture 2.73	yHypothec 4.23
yMortgage 4.78	yIntarail 4.91
Calvin Bullock Gr	yObligatns 4.64
Acrofund 1.09	Quebec 3.37
xdCIF 4.35	PEP 2.06
Eaton Group	nySpec 4.12
Commwth 13.55	Dixon, Krog 5.67
Growth 8.79	yDomn Comp 2.1
Income 4.39	Dreyfus Group 11.25
Internatnl 6.21	Inc 11.25
Leverage 3.63	Internatnl 12.33
Venture 3.15	nExecut Can 5.80
Viking 5.00	nExecut Intl 1.65
Guardian Group	nHarvard 6.00
Enterprise 8.1	Heritage 1.86
GIS Comp 8.91	Industrial Gr 1.86
nGIS Income 2.79	Indust Amer 2.13
yGrowth Fnd 8.17	Indust Div 5.85
North Amer 3.31	Indust Egv 4.66
Mutual Acu 5.27	Indust Gth 15.33
Mutual Inc 4.25	Indust Inc 10.38
Sec Income 9.40	Indust Ret 4.75
World Equity 5.26	ITCO 4.92
Investors Group	Keystone Gr 6.80
yGrowth 11.04	Canada 6.80
yInternatnl 5.61	Cus K-2 5.52
yJapan 8.36	Cus S-1 19.14
yMortgage 4.78	Cus S-4 3.31
yMutual 5.24	Polaris 3.48
yRetiremnt 5.39	xLex Rsrch 14.68
yProvidt Mu 6.84	xMahaIn 2.86
yProvidt Sth 5.01	Mariborough 4.45
Nat Res Gth 3.68	Natrusco 13.78
Planned Invest Gr	NW Group 4.56
Canada Ctm 4.57	Equity 6.32
Canada Gth 5.93	Growth 5.00
Pld Resourcs 3.83	Growth 5.00
Pld Sec Inc 5.30	xOppenhm 6.40
Taurus 3.76	Pemberton Gr 6.46
Pret et Revenu Gr	nPacific Div 5.03
Canada 6.24	nPacific Inc 2.66
Retraite 5.91	nPacific Res 2.63
Prevest Mut 6.65	nPacific Ret 4.75
Prudential Group	nPacific US 4.31
Growth 5.51	PHN Group 10.81
Income 5.00	yBond 10.81
Savings Invest Gr	yCanadian 7.37
American 8.64	yFund 14.15
Canadian 6.24	yPooled 27.39
Retiremnt 5.91	yRSP 10.91
United Bond Shr	PMF Managmt 6.31
yRoyFund 6.00	nPension Mu 3.1
yRoyFund Inc 4.52	nKandu Fd 3.67
United Group	Principal Gr 5.65
yAccumula 4.03	Collective 5.65
yAccum R 4.26	Growth 4.04
yAmerican 4.78	Venture 4.04
yHorizon 1.90	xPulnam 10.20
ySecurity 4.48	yScotiafund 9.92
yVenture 2.55	Trans Canada Gr 9.12
Universal Gr	Trans Canada Gr 9.12
Save Equity 7.95	Trans Canada Gr 9.12
Save Income 5.12	C 10.45
Non Members	Special 4.25
Assoc Inv 5.13	Vanguard 5.57
yBeauran 4.32	Western Gth 4.68
ynBolt Trem 5.84	

Avis de nomination

Nordic Pharmaceutiques Ltée



Roger Gaudry

Monsieur André Riendeau, Président de OMNIMEDIC INC., a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Roger Gaudry, à titre de membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de OMNIMEDIC INC.

Grâce à la vaste expérience qu'il a acquise dans le secteur de la recherche pharmaceutique, monsieur Gaudry accordera une attention toute particulière à l'orientation et à l'évolution de la recherche et du développement chez OMNIMEDIC ainsi qu'à la coordination des activités de recherche d'OMNIMEDIC au sein du groupe CONLAB.

Monsieur Gaudry, docteur en sciences, compagnon de l'Ordre du Canada, est actuellement Président de l'Association Internationale des Universités. Il fut Vice-président et directeur de recherche d'un des laboratoires pharmaceutiques les plus importants au Canada de 1954 à 1965. Recteur de l'Université de Montréal de 1965 à 1975, Président du Conseil des Sciences du Canada de 1972 à 1975 et Président du Conseil de l'Université des Nations-Unies de 1974 à 1976.

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE" — LOCATION —

Automobiles et Camions

688-9200 Gaby Colpron 332-9756

LOCATION À LONG TERME



Pour votre plan d'épargne-retraite...

Fonds d'Actions Bolton, Tremblay Ltée

(sans aucuns frais d'acquisition)

Géré par des professionnels qui consacrent tout leur temps à l'accroissement de la valeur de vos investissements. Profitez dès maintenant des avantages fiscaux et financiers que vous procure ce plan. Vous bénéficiez ainsi d'une gestion indépendante, et ce, sans frais d'entrée.

Si vous désirez recevoir un prospectus ou de plus amples renseignements, téléphonez ou écrivez aux conseillers du Fonds —

BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE

1245 ouest, rue Sherbrooke, suite 1225
Montréal, Québec H3G 1H1
849-4591

LE JEUDI, 29 JANVIER RETENEZ L'ÉDITION DU DEVOIR SUR LES

"Perspectives économiques 76"

avec la collaboration spéciale de

Michel Boucher
professeur,
École Nationale d'Administration Publique

Joe Chung
directeur du L.A.R.C.I.
Université du Québec

Yves Rabeau
Economiste, Université de Montréal

Un avant-goût...

La CEQ prend l'école en main

Les enseignants de l'élémentaire et du niveau pré-scolaire ont décidé d'offrir à leurs élèves, jeudi, un avant-goût de l'école... telle que vue par le deuxième front commun du secteur public.

Ils ont en effet décidé d'instaurer ce jour-là dans les écoles de la province un régime d'enseignement conforme à toutes leurs demandes présentées au printemps dernier aux négociateurs gouvernementaux.

En somme, déçus des refus enregistrés aux tables de négociation, ils ont décidé de faire aux parents et aux élèves une "offre gratuite", valable pour une journée, de ce que devrait être à leur avis l'école en 1976.

En plus du million de tracts distribués aux parents et aux élèves pour leur faire

connaître leur point de vue, les enseignants de l'élémentaire et du pré-scolaire obtiendront ce jour-là le concours de leurs collègues du niveau secondaire pour mieux équilibrer les tâches et offrir les services de spécialistes là où leur présence est jugée essentielle.

Dans plusieurs écoles, les enseignants du secondaire s'occuperont des cours d'éducation physique, d'arts, de musique, etc.

Les moyens de pression, tels le piquet de grève ou les journées d'étude, seront temporairement mis de côté.

Les parents seront conviés par la suite à évaluer l'impact de cette journée "d'école idéale", là où il aura été possible de la mettre sur pied.

Les parents pourront aussi discuter

avec les enseignants des cinq revendications fondamentales des enseignants de l'élémentaire: un maximum moins élevé d'élèves par classe, des spécialistes pour l'éducation physique, les arts plastiques et la musique, des professionnels pour suivre l'évolution des étudiants et du personnel de soutien pour assurer le support technique aux enseignants ainsi que la salubrité des locaux; l'arrêt de "l'hémorragie" qui a déjà entraîné plus de 10% des enfants vers le secteur de l'enseignement adapté ainsi que des équipements de base sans lesquels les enseignants prédisent l'inefficacité des investissements futurs dans leur secteur.

La CEQ présentera par ailleurs une émission spéciale d'information jeudi sur tous les postes de télévision du Québec en vue de justifier ses demandes.



Yvon Charbonneau

L'ultimatum, un simple bluff?

QUÉBEC (par Lise Bissonnette) — Était-ce un coup d'épée dans l'eau? L'ultimatum qu'a adressé mercredi soir le ministre de la Fonction publique aux syndicats du Front commun n'est pas allé plus loin que les salles de rédaction et les premières pages des journaux.

Aucune des tables sectorielles de négociation du secteur public et parapublic n'en a reçu copie ou avis, confirmant hier des porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Plus encore les négociations se poursuivent toujours, assez bien, ou plutôt mal selon les secteurs.

Mercredi soir M. Parent avait précisé, lors d'une rencontre avec des journalistes, que son ultimatum était de 48 heures: si les syndicats ne cessaient pas d'ici là leurs moyens de pression "illégaux" tels les arrêts de travail spontanés, congés de maladie et autres formes de harcèlement, il allait ordonner la suspension immédiate des négociations jusqu'au retour à la normale en milieu de travail.

Trois fois triplé, le délai fixé par M. Parent semble infiniment extensible. "Notre plan d'action tient toujours, déclarait hier un porte-parole de la CEQ; certaines écoles sont restées fermées aujourd'hui faute d'enseignants, notamment à Québec, et les virus de grippe font toujours des ravages inattendus ici et là."

Le harcèlement n'a donc pas cessé dans les écoles et les enseignants qui avaient retenu les notes de leurs élèves ne les ont toujours pas remises. Pourtant, on a négocié samedi aux tables du secteur de l'enseignement, et on négociera même durant six jours cette semaine.

Plus encore, les parties abordent pour la première fois les chapitres majeurs de la future convention collective: classification, tâche, sécurité d'emploi. "Pareille ouverture aux tables de négociations au moment même où le ministre profère des menaces laisse croire à l'existence de dissensions dans la partie patronale", commente-t-on à la CEQ.

La semaine dernière, M. Parent prétendait avoir consulté tous ses partenaires patronaux avant de formuler son ultimatum. Le même jour, le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Hubert Lavigne, disait le contraire et se montrait même opposé à ce geste au moment où il a été posé.

A la table CSN des Affaires sociales, on a de même négocié jeudi et vendredi et aucune séance n'est décommandée cette semaine. Selon M. André Dalcourt, de la Centrale, le porte-parole patronal à cette table aurait amusé les syndiqués qui lui disaient attendre copie de l'ultimatum vendredi. "Passons donc aux choses sérieuses", les aurait-il exhortés.

Pour les syndicats, l'opération tentée par M. Parent ressemble plus à un coup de sonde de l'opinion publique qu'à une menace sérieuse. "Ils ont tiré la moitié de leurs cartouches en l'air", s'étonne-t-on.

L'eau est peut-être dormante, mais l'allure des négociations laisse croire le contraire. Hier, à Québec, c'était le silence complet du côté du ministère de la Fonction publique. M. Parent se trouvait à Hull où on disait cependant ne pouvoir le rejoindre. Rien non plus du côté des responsables des négociations du côté gouvernemental, où les appels sont restés sans réponse.

Les services essentiels

Le front commun accuse les hôpitaux de refuser de négocier de "bonne foi"

par Louis-Gilles Francoeur

Après avoir décidé en fin de semaine d'intensifier ses pressions sur le gouvernement afin d'accélérer la négociation, le front commun intersyndical du secteur public a demandé hier au procureur général du Québec de poursuivre la plupart des administrations hospitalières de la province qui, contrairement aux dispositions de la loi 253, n'auraient pas "négocié de bonne foi" la définition des services essentiels.

La loi 253, adoptée avant les Fêtes, obligeait les syndicats et les administrateurs à tenter d'en arriver à une entente, entre le 19 décembre et le 18 janvier, sur cette épineuse question. En l'absence d'accord négocié, le nouveau commissaire aux services essentiels, le juge Denis A. Aubé, a jusqu'au 17 février pour définir d'autorité les effectifs minima requis dans chaque établissement hospitalier en cas de grève.

La négociation des services essentiels a abouti à une impasse dans les deux tiers

des établissements hospitaliers de la province, selon les chiffres fournis hier par le front commun. La "mauvaise foi" des représentants patronaux, accusés d'avoir présenté des demandes exagérées, se serait particulièrement fait sentir dans les centres urbains de Montréal, de Québec et de la Mauricie.

Ailleurs, les ententes négociées ont fixé de façon générale les effectifs minima entre 15% et 30% du personnel syndiqué régulier.

Les représentants du front commun ont ainsi illustré la "mauvaise foi" des administrations des centres urbains:

● L'administrateur de l'hôpital Sainte-Croix, de Drummondville, M. Gilles LeFebvre, aurait évalué à 80% les effectifs nécessaires en cas de grève pour assurer, entre autres, des services aussi "essentiels" que l'accueil, la pastorale et les archives. Le même établissement s'était contenté en 1972 de 36 syndiqués sur 345.

● Le projet commun présenté par les administrations hospitalières de la Mauricie ne prévoyait pas de nombre minimum de syndiqués. La taille des effectifs aurait varié de jour en jour, voire d'heure en heure, au gré des médecins et des administrateurs. On a demandé au syndicat de permettre le transfert à volonté de ses membres d'un poste à l'autre, sans définir d'avance les critères régissant ces déplacements de personnel.

● Le tuteur du Centre Saint-Vallier, qui représente le ministre des Affaires sociales, a exigé 97% du personnel régulier en cas de grève. Ses demandes ont même atteint 150% des effectifs actuels dans certains services. Par exemple, il a demandé quatre techniciens en soins infirmiers alors que depuis des mois le centre en compte trois, une secrétaire aux archives alors qu'il n'y en a aucune actuellement et deux surveillants de dortoir au lieu d'un seul comme présentement.

● Les administrateurs de l'Hôpital Saint-Luc, de Montréal, ont exigé pour leur part 80% du personnel régulier afin de maintenir 52% des lits ouverts. Le Jewish General a demandé à tout le monde de rester à son poste.

● A l'hôpital Saint-Sacrement, de Québec, les administrateurs ont demandé le maintien en poste de 295 syndiqués sur 980. Cet établissement, dirigé par le négociateur patronal à la table sectorielle des affaires sociales, M. Paul Pleau, s'était contenté en 1972 de quatre mécaniciens de machines fixes.

Pour le front commun, il est clair que les administrateurs d'hôpitaux préfèrent miser sur les décisions du commissaire Aubé plutôt que sur la négociation, en dépit des dispositions de la loi.

Les représentants des syndicats n'ont cependant pas affiché un grand optimisme en tentant d'évaluer eux-mêmes leurs chances de voir le procureur général du Québec poursuivre en justice deux administrations hospitalières sur trois.

D'autre part, les représentants syndicaux des trois centrales ont décidé à Québec en fin de semaine d'entériner le rejet par les négociateurs du front commun la semaine dernière de l'ultimatum du ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent. Le Conseil de coordination a, en outre, pressé le gouvernement de déposer des offres complètes à toutes les tables sectorielles et d'augmenter le nombre de rencontres entre les parties.

Par ailleurs, le Conseil de coordination a donné mandat au comité de stratégie du front commun de préparer un plan d'action en vue d'accroître la pression sur les autorités gouvernementales. Ce plan sera soumis à l'instance suprême du front commun, le conseil d'orientation, qui se réunira le 8 février à Montréal. Ce conseil regroupe environ 700 délégués des trois centrales.

En session jusqu'en juillet?

OTTAWA (Le Devoir) — La présente session du Parlement risque de se prolonger jusqu'à la fin de l'été à moins que les députés ne disposent d'ici là des nombreux projets de loi inscrits au feuillet.

C'est ce qu'a confirmé, hier, à la Chambre, M. Mitchell Sharp, qui agissait à titre de premier ministre suppléant en l'absence de M. Trudeau.

Selon les propos tenus par M. Sharp, il ne semble pas que le gouvernement ait l'intention de

prolonger cette première session du 30^{ème} Parlement qui s'est ouverte le 30 septembre 1974. Les ministériels ont inscrit à l'ordre du jour 14 projets de loi dont au moins sept devront recevoir la sanction royale d'ici peu si les députés conservateurs veulent assister au congrès de leadership la tête libre de tout souci parlementaire.

L'échéance du 18 février, date d'ouverture du congrès conservateur, pèse lourdement dans les négociations de couloirs qui

se déroulent présentement entre les divers leaders de parti à la Chambre. M. Baldwin aimerait une Chambre vacante pour la mi-février alors que M. Sharp tient particulièrement à alléger l'agenda de cette session qui cumule les retards législatifs de la période ministérielle du gouvernement Trudeau.

Le président du Conseil privé a fixé les enchères à sept projets de loi: le financement du port d'Halifax (étudié hier par la Chambre); la citoyenneté canadienne après trois ans de résidence; la stabilisation du produit de la vente du grain pour les fermiers de l'Ouest; les modifications à la loi de l'impôt qui affectent les sociétés Reader's Digest et Time; le plafonnement procentuel de la participation fédérale dans les régimes d'assurance de soins médicaux des provinces participantes à l'entente conjointe; les modifications apportées au code criminel; la création d'une commission fédérale des droits de l'homme; finalement, le Parlement supprimera la clause d'indexation salariale de sept pour cent qu'il s'était votée l'an dernier.

M. Baldwin est-il prêt à payer pareil tribut aux ministériels? Hier, devant la presse, M. Sharp se faisait menaçant et promet-

tait à l'opposition un éventuel discours du trône "avec la chute des feuilles" si le déblocage des travaux parlementaires ne se matérialise pas.

Cependant, hier soir, les leaders de la Chambre discutaient encore ferme de l'importance relative qu'accorde le gouvernement à des projets de loi. Les conservateurs souhaiteraient vivement que leur nouveau chef de parti puisse hériter d'un programme législatif tout aussi nouveau, facilement critiquable, débarrassé des séquelles de la dernière défaite électorale, etc.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

ÉPARGNEZ
CHEZ

FUTURIC

DÉPARTEMENT DES ÉCONOMIES
BUREAU EN ACIER AVEC PATTES CHROMÉES,
DESSUS ARBORITE NOYER, TIROIRS À SUSPENSION COMPLETE



60" x 30"
CORPS-TIROIRS DOUBLES
\$153⁹⁵

VOICI UN DE NOS 64 ARTICLES PROVENANT DE NOTRE NOUVELLE COLLECTION
TÉLÉPHONEZ DÉS AUJOURD'HUI

LIVRAISON IMMÉDIATE

Grand stationnement gratuit
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT
DE BUREAU FUTURIC LTÉE

1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TEL.: 381.8861

Pas de sanctions contre La Havane

OTTAWA (Le Devoir) — Même s'il n'approuve nullement l'envoi par La Havane d'un corps expéditionnaire en Angola, le gouvernement canadien n'exercera pas de représailles commerciales ou autres à l'endroit de Cuba. Le premier ministre suppléant, M. Mitchell Sharp, en a assuré la Chambre hier en réponse au député conservateur d'York-Simcoe, M. Sinclair Stevens.

"La visite de M. Trudeau à Cuba donne l'occasion au premier ministre d'exprimer personnellement à son homologue cubain la position canadienne sur cette question, position qui comme chacun sait est contraire à toute intervention étrangère en Angola," a dit M. Sharp.

Quant à savoir si le Canada pourrait, par le biais de la Société pour l'expansion des exportations ou l'Agence canadienne de développement international, exercer des représailles commerciales à l'endroit de Cuba, M. Sharp a rejeté cette hypothèse comme tout à fait indigne d'un pays comme le Canada.

L'AUBERGE VOUS DONNE DES AILES.

Celles de QUEBECAIR.

D'un commun accord l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et QUEBECAIR offrent au voyageur des services conjoints de réservation et de crédit.

UNE ASSOCIATION « QUÉBÉCOISEMENT » INÉVITABLE

Unies par leur rôle auprès des voyageurs en terre québécoise, QUEBECAIR et la chaîne d'hôtels AUBERGE DES GOUVERNEURS se sont dotées de services communs.

Le voyageur averti voudra profiter de ces nouveaux services, accessibles dès maintenant à la grandeur du Québec.

SERVICE DE RÉSERVATION SIMULTANÉE

Rapide, direct, sans frais! Désormais, un seul coup de fil à QUEBECAIR ou à l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et vous obtenez tout: du siège moelleux d'un Boeing 727 pour un vol domestique jusqu'au lit douillet d'une AUBERGE DES GOUVERNEURS.

LA CARTE ACCÉLÉRATION

Émise par l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et honorée par QUEBECAIR, la carte ACCÉLÉRATION porte bien son nom: elle accélère et simplifie vos transactions en consolidant toutes vos dépenses - transport aérien, hébergement, frais de représentation - sur un seul état de compte mensuel, précis et détaillé.

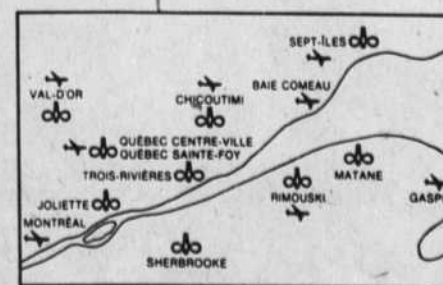
La carte ACCÉLÉRATION: un passeport pour qui aime voyager sans souci à la grandeur du Québec. On peut se la procurer aux comptoirs de QUEBECAIR ou à la réception des AUBERGES DES GOUVERNEURS.

L'accord AUBERGE/QUEBECAIR entraînera de nombreux avantages pour les voyageurs. À titre d'exemple, le voyageur qui arrive à Québec par QUEBECAIR peut actuellement profiter d'un escompte de

30% sur le prix d'une chambre à l'AUBERGE DES GOUVERNEURS Place Hauteville, Québec, soit un prix réduit à \$23.50 pour une chambre à lit simple et \$31.50 à lit double.

L'AUBERGE vous donne des ailes. Celles de QUEBECAIR.

* Cet escompte avantageux sur le seul prix de la chambre, la première nuit, est consenti pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, sur présentation du billet de QUEBECAIR.



AUBERGE

DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

QUEBECAIR